

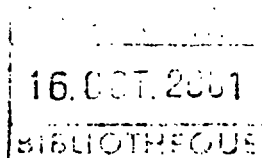
DOCUMENT PUBLIC

Notice de l'application informatique
BASIAS v2.0

Etude réalisée dans le cadre des opérations de Service public du BRGM 2001-POL-138

J.P. GERARD, L. CALLIER

Septembre 2001
BRGM/RP-51148-FR



Mots clés : Notice, Utilisation, Base de données, Description des données, Codes d'activité, Produits, BASIAS, Anciens sites industriels, Activités de service.

En bibliographie, ce rapport sera cité de la façon suivante :

Gérard J.P. et Callier L. (2001) - Notice de l'application informatique BASIAS v2.0.
Rapport BRGM/RP-51148-FR, 204 pages, 61 figures, 89 images, 10 tableaux,
37 lexiques, 5 annexes.

Synthèse

A la demande du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE), la structure de la base de données relative aux anciens sites industriels et activités de service (BASIAS) a été élaborée par le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) dans le cadre de sa mission de service public. Initialement développée sous le logiciel Microsoft Access 2.0 © en 1996, cette application informatique a été régulièrement aménagée en fonction des besoins exprimés par les utilisateurs et des orientations prises par le Ministère. Ainsi Elle a été transférée sous environnement Microsoft Access 97 © au cours de l'année 2001 (programme 01POL138).

Les objectifs assignés à cette base sont toujours de trois ordres :

- 1 - archiver et conserver les données récoltées, lors des inventaires historiques régionaux (IHR), sur les sites industriels ;
- 2 - pouvoir utiliser ces données dans un système d'information géographique (SIG) ;
- 3 - fournir des informations utiles à la planification urbanistique et à la protection de l'environnement.

Il faut enfin souligner que l'inscription d'un site dans la base de données BASIAS, ne préjuge en rien d'une éventuelle pollution à son endroit.

Les procédures d'installation, de restauration, de désinstallation, d'initialisation de l'application informatique BASIAS V2.0, ainsi que la page d'accueil et les différents boutons, raccourcis clavier et fonctions, sont présentés dans les chapitres 2 à 7 de cette notice.

L'esprit dans lequel cette base de donnée doit être instruite est détaillé dans le chapitre 8 "Recommandations préliminaires relatives à la saisie". Il consiste à instruire un certain nombre de critères indispensables, ainsi que d'autres rubriques très utiles à ne pas laisser passer lorsqu'elles apparaissent au cours du dépouillement des dossiers d'archives.

Le module de saisie des données présente au chapitre 9 la nature des divers champs de BASIAS. La fiche de saisie est organisée selon un système de pages qui peuvent être ouvertes et fermées à la demande. Le nombre important des champs de cette base permet d'enregistrer l'information dans la mesure où elle est trouvée au cours du dépouillement des différentes sources d'information (archives, cartes, ...) ; à défaut, il est exclu, dans cette étape d'inventaire, de la rechercher spécifiquement pour chaque site. Cette recherche détaillée étant du ressort du diagnostic initial, elle sera réservée aux sites qui en feront l'objet dans une étape post-inventaire.

Il faut remarquer le caractère évolutif de l'instruction de BASIAS, laquelle pourra se faire au fil des étapes de la gestion des anciens sites industriels.

Cependant pour satisfaire aux objectifs assignés à la base de données BASIAS, un certain nombre d'informations est nécessaire dès ce stade, notamment :

- n° d'identification ;
- l'adresse précise ;
- les coordonnées géographiques du point (centroïde de l'emprise du site au sol) choisies pour représenter la localisation du site ;
- la carte géologique concernée ;
- l'activité industrielle selon le code NAF (nomenclature des activités françaises) adapté à BASIAS ;
- le groupe de cette activité, (défini par la DPPR/SEI/BPSPR) ;
- le type de réaménagement projeté ou déjà réalisé ;
- les cibles potentielles captant des eaux superficielles ou souterraines, pouvant être atteintes par d'éventuelles pollutions émanant du site ;
- la vulnérabilité du milieu aquifère souterrain ;
- les références des dossiers consultés.

Il est aussi possible, à la demande de certains financeurs, d'instruire la page "classes de sélection" dont l'objectif est de pouvoir proposer, aux maîtres d'ouvrage et aux responsables de l'aménagement, des listes de sites, parmi ceux qui n'ont plus d'activité industrielle, qui nécessiteraient de leur part une vigilance plus au moins accrue en fonction de la classe dans laquelle ils se trouvent.

Cette classification, permettant de trier et sélectionner les sites de façon sommaire à ce stade, constitue un outil parmi d'autres qui pourraient être mis au point par les utilisateurs afin de répondre à des besoins spécifiques. Elle permet de répartir les sites dans les classes 2, 3, 4, 5b, 5a(e), 5a(r), 6, 7, et 8, chacune définissant un ordre de priorité croissant, afin de distinguer ceux des sites sur lesquels un diagnostic initial pourrait être prioritairement envisagé. Il faut retenir que ce classement résulte des informations connues à une date précise ; tout complément de données, notamment sur un projet de réaménagement, peut donc faire changer le site de classe.

Les données contenues dans la base peuvent être analysées et restituées au moyen de requêtes (chapitre 10). Cette notice présente aussi un module d'administration de la base de données (chapitre 11) permettant de changer le mot de passe, de consolider des données de différentes bases et d'importer des fichiers au format EXCEL ©. Elle présente enfin la façon de procéder pour sauvegarder des données (chapitre 12) et rappelle les conditions d'utilisation et de diffusion des données de BASIAS (chapitre 13).

Conformément aux souhaits du Ministère chargé de l'environnement, toutes les données contenues dans BASIAS sont à vocation publique. Elles sont accessibles gratuitement via le site Internet de BASIAS à l'adresse suivante ; <http://basias.brgm.fr> ou via le site Internet du MATE à l'adresse suivante : <http://www.environnement.gouv> à la rubrique "DONNEES" puis en sélectionnant la base de données BASIAS.

BASIAS a été déclaré à la Commission Nationale sur l'Informatique et les Libertés (CNIL) en septembre 1998.

Sommaire

Synthèse.....	3
Sommaire.....	5
Liste des annexes.....	10
Liste des illustrations.....	10
1. Introduction	17
1.1. Historique de la création de BASIAS.....	17
1.2. Objectifs et organisation de BASIAS.....	18
1.3. Icônes utilisées par convention dans cette notice afin d'attirer l'attention sur un point particulier.....	19
2. Installations de l'application informatique BASIAS v2.0.....	21
2.1. Installation de l'application BASIAS v2.0.....	21
2.1.1. Installation - configuration "par défaut"	21
2.1.1.1. Chargement du programme	21
2.1.1.2. Création d'un raccourci.....	23
2.1.2. Installation - configuration "personnalisée"	25
2.1.3. Installation - configuration "compacte".....	26
2.1.4. Demande du couple "Nom" / "Mot de passe" de l'application.	27
2.2. Utilisation en multibases de données sur un seul poste de travail.....	29
2.2.1. Installation de la première application BASIAS v2.0	29
2.2.2. Installation de la n ^{ième} application BASIAS v2.0	29
2.3. Utilisation d'une seule base de données avec plusieurs postes de travail.....	30
2.3.1. Installation de l'application BASIAS v2.0 sur chaque ordinateur	30
2.3.2. Configuration de l'application informatique BASIAS v2.0 sur "l'ordinateur - serveur".....	31
2.3.3. Configuration de l'application informatique BASIAS v2.0 sur les ordinateurs "poste de travail"	33
2.4. Utilisation de plusieurs bases de données avec plusieurs postes de travail.....	33
3. Restaurations de l'application informatique BASIAS v2.0 après sa détérioration (à l'exclusion du fichier de la base de données Dat_v2.mdb).....	37

3.1. Restauration lors du premier incident sur l'application informatique BASIAS v2.0 (à l'exclusion du fichier de la base de données Dat_v2.mdb).....	37
3.2. Restauration lors du deuxième incident sur l'application informatique BASIAS v2.0 (à l'exclusion du fichier de la base de données Dat_v2.mdb).....	37
4. Désinstallation de l'application BASIAS v2.0.....	39
5. Initialisations de l'application BASIAS v2.0.....	43
5.1. Importation dans l'application BASIAS v2.0 d'une base de données au format Access 2 ©.....	43
5.2. Importation d'une base de données au format Access 97 ©.....	45
5.3. Création d'une base de données au format Access 97 © avec l'application BASIAS v2.0.....	47
6. Page d'accueil de l'application informatique BASIAS v2.0.....	51
7. Fonctions, boutons et raccourcis clavier mis à disposition.....	53
7.1. Fonctions.....	53
7.1.1. Fonctions associées à la gestion de la saisie des données.....	53
7.1.1.1. Saisie - Créer un site.....	53
7.1.1.2. Saisie - Copier un site.....	57
7.1.1.3. Saisie - Enlever un site.....	58
7.1.1.4. Saisie - Voisinage du site.....	58
7.1.1.5. Affichage des lignes successives existantes dans un tableau.....	60
7.1.2. Fonctions associées à la gestion des requêtes sur les données.....	60
7.1.2.1. Requête - Imprimer la table résultat.....	60
7.1.2.2. Requête - Mise en page du tableau résultat d'une requête en vue de son impression.....	60
7.1.2.3. Requête - Aperçu avant impression de la table résultat.....	60
7.1.2.4. Requête - Agrandir la vue sur aperçu avant impression.....	60
7.1.2.5. Requête - Export de la table résultat sous format Word ©.....	61
7.1.2.6. Requête - Export de la table résultat sous format Excel ©.....	62
7.1.2.7. Requête - Supprimer une requête.....	63
7.1.3. Fonction associée à plusieurs modules.....	65
7.2. Boutons.....	66
7.2.1. Boutons associés à la gestion de la saisie des données.....	66
7.2.1.1. Saisie - Aperçu avant impression de la fiche de site.....	66
7.2.1.2. Saisie - Imprimer la fiche de site à l'écran.....	66
7.2.1.3. Saisie - Accélérateur : Indice national.....	66
7.2.1.4. Saisie - Accélérateur : Nom usuel.....	66
7.2.1.5. Saisie - Accélérateur : Raison sociale.....	66
7.2.2. Boutons associés à la gestion des requêtes sur les données.....	66
7.2.2.1. Requête - Accélérateur : Nom de la requête.....	66
7.2.2.2. Requête - Effectuer la requête.....	67

7.2.2.3. Requête - Sauver le résultat	67
7.2.2.4. Requête - Voir le tableau réduit.....	68
7.2.2.5. Requête - Aperçu	69
7.2.2.6. Requête - Impression	69
7.2.3. Boutons associés à plusieurs modules	70
7.2.3.1. Fermer.....	70
7.2.3.2. Annuler la dernière action	70
7.2.3.3. Annuler les dernières modifications	70
7.2.3.4. Couper	70
7.2.3.5. Copier	70
7.2.3.6. Coller	70
7.2.3.7. Atteindre le premier enregistrement	70
7.2.3.8. Aller à l'enregistrement suivant	70
7.2.3.9. Revenir à l'enregistrement précédent.....	71
7.2.3.10. Afficher le dernier enregistrement.....	71
7.2.3.11. Créer un nouvel enregistrement.....	71
7.3 Les Raccourcis clavier.....	71
7.3.1. Couper	71
7.3.2. Copier	71
7.3.3. Coller	71
7.3.4. Passage au champ suivant.....	71
7.3.5. Retour au champ précédent	71
7.3.6. Retour à la ligne dans les champs "Commentaire(s)"	72
7.3.7. Passage à la page suivante	72
7.3.8. Retour à la page précédente.....	72
7.3.9. Cocher une case.....	72
7.3.10. Effacer une coche dans une case	72
8. Recommandations préliminaires.....	73
8.1. Les "champs" de BASIAS v2.0.....	73
8.2. Rappel RELATIF A la sauvegarde des données durant la saisie	77
9. Module de saisie et de consultation des données de BASIAS v2.0	79
9.1. Page résumé.....	79
9.2. Page de saisie relative à l'identification du site	81
9.2.1. Autres Identifiants	82
9.2.3. Modificateur(s) de la fiche	83
9.3. Page de saisie relative à la localisation du site	85
9.3.1. Autres communes	87
9.3.2. Cartes et plans.....	87
9.4. Page de saisie relative aux propriétaires du site	89
9.4.1. Propriétaires.....	89
9.4.2. Cadastre	89
9.5. Page de saisie relative aux activités sur le site	91
9.5.1. Historique de l'activité.....	91
9.5.2 Produits.....	93

9.5.3. Accidents et/ou pollution.....	94
9.5.4 Exploitants.....	95
9.6. Page de saisie relative à l'utilisation actuelle du site et/ou aux éventuels projets de réaménagement.....	97
9.7. Page de saisie relative aux informations de type environnemental.....	99
9.8. Page de saisie concernant les classes de sélection.....	105
9.9. Page de saisie relative aux études et actions.....	109
9.10. Page de saisie concernant la bibliographie utilisée.....	111
9.11. Page de saisie relative à la synthèse de la fiche de site.....	113
10. Module de requête ou interrogation des données.....	115
10.1. page d'accueil du module de requete.....	117
10.1.1. Description de la page d'accueil du module de requête.....	117
10.1.1.1. Accès à la bibliothèque de requêtes.....	117
10.1.1.2. Fonction de restitution du résultat d'une requête.....	117
10.1.1.3. Définitions générales de la requête.....	118
10.1.2. Première utilisation du module de requête.....	119
10.1.3. A partir de la deuxième utilisation du module de requête.....	119
10.2. Page relative à l'identification du site.....	121
10.2.1. Critères pouvant être interrogés.....	121
10.2.2. Données pouvant être affichées dans le tableau de sortie.....	121
10.3. Page relative à la localisation du site.....	123
10.3.1. Critères pouvant être interrogés.....	123
10.3.2. Données pouvant être affichées dans le tableau de sortie.....	123
10.4. Page relative aux propriétaires du site.....	125
10.4.1. Critères pouvant être interrogés.....	125
10.4.2. Données pouvant être affichées dans le tableau de sortie.....	125
10.5. Page relative aux activités sur le site.....	127
10.5.1. Critères pouvant être interrogés.....	127
10.5.2. Données pouvant être affichées dans le tableau de sortie.....	127
10.6. Page relative à l'utilisation actuelle du site et/ou aux éventuels projets de réaménagement.....	129
10.6.1. Critères pouvant être interrogés.....	129
10.6.2. Données pouvant être affichées dans le tableau de sortie.....	129
10.7. Page relative aux critères environnementaux.....	131
10.7.1. Critères pouvant être interrogés.....	131
10.7.2. Données pouvant être affichées dans le tableau de sortie.....	131
10.8. Page concernant la définition des classes de sélection.....	133
10.8.1. Critères pouvant être interrogés.....	133
10.8.2. Données pouvant être affichées dans le tableau de sortie.....	133
10.9. Page relative aux études et actions.....	135
10.9.1. Critères pouvant être interrogés.....	135
10.9.2. Données pouvant être affichées dans le tableau de sortie.....	135
10.10. Page concernant la bibliographie.....	137
10.10.1. Critères pouvant être interrogés.....	137
10.10.2. Données pouvant être affichées dans le tableau de sortie.....	137

10.11. Page relative à la synthèse historique de la fiche	139
10.11.1. Critères pouvant être interrogés :.....	139
10.11.2 Données pouvant être affichées dans le tableau de sortie	139
11. Module d'administration de la base de données	141
11.1. Changer le password ou mot de passe de l'application.....	141
11.2. Consolidation régionale (Access ©).....	143
11.2.1. Consolidation régionale d'une base de données de format ACCESS 2.0 © avec une base de données de format ACCESS 97 ©	144
11.2.2. Consolidation régionale de deux bases de données de même format ACCESS 97 ©	146
11.2.3. Les ordinateurs de saisie sont reliés par un réseau informatique	148
11.2.4. Les ordinateurs de saisie ne sont pas reliés par un réseau informatique ..	148
11.2.4.1. Postes secondaires équipés de graveurs de cd-rom	148
11.2.4.2. Postes secondaires non équipés de graveurs de cd-rom	149
11.3. Consolidation nationale (Oracle ©).....	150
11.3.1. Pré - requis dans la configuration de l'ordinateur transmetteur de la base de données	151
11.3.2. Quand une base de données devient-elle une base de données régionale ?	151
11.3.3. Réalisation d'une consolidation nationale	151
11.4. Import de fichiers excel types.....	153
11.4.1 Importer un fichier de coordonnées.....	153
11.4.2. Importer un fichier des paramètres d'environnement	155
11.4.3. Importer un fichier de paramètres de zones de contraintes	157
11.4.4. Les transferts de données entre logiciels	158
11.5. Supprimer les attaches à la base nationale.....	158
12. Sauvegarde des données lors des inventaires	159
12.1. Sauvegarde des données sur support numérique pendant la réalisation de l'inventaire départemental.....	160
12.2. Sauvegarde des données sur support numérique à la fin de la réalisation de l'inventaire départemental.....	161
12.3. Sauvegarde des données sur supports numériques de l'inventaire régional, partiel ou total	161
12.4. Sauvegarde des données sur support papier pendant et après la réalisation d'un inventaire régional	162
12.5. Sauvegarde des données de la base de référence nationale BASIAS.....	162
13. Utilisation et diffusion des données de BASIAS	163

Liste des annexes

ANNEXES

Annexe 1 : Explications de chacune des propositions faites dans les lexiques.....	165
Annexe 2 : Détail du lexique des codes NAF des activités adapté à BASIAS.....	177
Annexe 3 : Détail du lexique des codes des produits	193
Annexe 4 : Liste d'activités pouvant intéresser l'ANDRA, à retenir dans le cadre de l'inventaire des anciens sites industriels.....	199
Annexe 5 : Notations recommandées pour les réaménagements ou réutilisations des anciens sites industriels et activités de service	201

Liste des illustrations

FIGURES

Figure 1 : Page de présentation de BASIAS v2.0.....	16
Figure 2 : Installation de l'application BASIAS v2.0	20
Figure 3 : Installation de l'application BASIAS v2.0	22
Figure 4 : Installation de l'application BASIAS v2.0	24
Figure 5 : Installation de l'application BASIAS v2.0 sur un seul poste de travail avec plusieurs bases de données départementales ou régionales BASIAS.....	28
Figure 6 : Un seul poste de travail peut conserver plusieurs bases de données BASIAS	29
Figure 7 : Une seule base de données sur un ordinateur serveur et N ordinateurs de travail en réseau	30
Figure 8 : Initialisation d'un "poste de travail", recherche de la base de données BASIAS v2.0 sur le "poste serveur"	32
Figure 9 : Procédure lors de la première remise en état de l'application informatique BASIAS v2.0 (à l'exclusion de la base de données Dat_v2.mdb).....	36
Figure 10 : Désinstallation de l'application BASIAS v2.0 - 1 ^{ère} partie	38
Figure 11 : Désinstallation de l'application BASIAS v2.0 - 2 ^{ème} partie	40
Figure 12 : Importation d'une base de données au format Access 2.0 © dans l'application BASIAS v2.0	42
Figure 13 : Importation d'une base de données au format Access 97 ©	44
Figure 14 : Création d'une base de données au format Access 97 © avec l'application BASIAS v2.0.....	46
Figure 15 : Création d'une base de données au format Access 97 © avec l'application BASIAS v2.0.....	48
Figure 16 - Page d'accueil de l'application BASIAS v2.0	51

Figure 17 : Saisie - Créer un site	54
Figure 18 : Saisie - Copier un site	57
Figure 19 : Saisie - Enlever un site.....	58
Figure 20 : Saisie - Voisinage d'un site : Rayon de recherche (m).....	59
Figure 21 : Saisie - Exemple de résultat de la recherche dans un rayon de 10 km autour du site affiché à l'écran.	59
Figure 22 : Saisie - Recherche impossible au voisinage d'un site non géoréférencé.....	59
Figure 23 : Exemple de transfert de la table résultat d'une requête dans le logiciel de traitement de texte Word ©	61
Figure 24 : Exemple de transfert de la table résultat d'une requête dans le logiciel tableur Excel ©	62
Figure 25 : Requête - Supprimer une requête de la liste existante (début).....	63
Figure 26 : Requête - Supprimer une requête de la liste existante (suite et fin).....	64
Figure 27 : Exemple d'affichage du tableau de sortie d'une requête, dans lequel certains sites peuvent apparaître plusieurs fois	67
Figure 28 : Exemple d'affichage d'un tableau réduit, n'affichant que des sites distincts	68
Figure 29 : Exemple d'affichage de la première page de la fiche du premier site concerné par la requête (Tri sur les numéros d'indice nationaux croissants)	69
Figure 30 : Saisie - Page "Résumé"	78
Figure 31 : Saisie - Page "Identification du site"	80
Figure 32 : Saisie - Page "Localisation du site"	84
Figure 33 : Saisie - Page "Propriété"	88
Figure 34 : Saisie - Page "Activités sur le site"	90
Figure 35 : "Produit(s) utilisé(s) ou généré(s) sur le site"	93
Figure 36 : Saisie - Page "Utilisation passée ou actuelle du site"	96
Figure 37 : Saisie - Page "Environnement"	101
Figure 38 : Saisie - Page "Classes de sélection"	104
Figure 39 : Saisie - Page "Etudes et actions" concernant le site.....	108
Figure 40 : Saisie - Page "Bibliographie"	110
Figure 41 : Saisie - Page "Synthèse historique"	112
Figure 42 : Page d'accueil de l'application informatique BASIAS v2.0 Accès au module "Requête"	114
Figure 43 : BASIAS v2.0, module "Requête" - Page d'accueil.....	116
Figure 44 : Requête - Page "Identification" du site	120
Figure 45 : Requête - Page "Localisation"	122
Figure 46 : Requête - Page "Propriété"	124
Figure 47 : Requête : Page " Activités" sur le site et "Produits" utilisés ou générés....	126
Figure 48 : Requête - Page "Utilisation"	128
Figure 49 : Requête - Page "Environnement".....	130
Figure 50 : Requête - Page "Classes de sélection"	132
Figure 51 : Requête - Page "Etudes et Actions"	134
Figure 52 : Requête - Page "Bibliographie"	136
Figure 53 : Requête - Page "Synthèse historique"	138
Figure 54 : Administration des données.....	140
Figure 55 : Changer le password de l'application.....	141
Figure 56 : Indiquez votre nouveau mot de passe	142
Figure 57 : Consolidation régionale	144

Figure 58 : Consolidation nationale.....	150
Figure 59 : Import d'un fichier EXCEL © de coordonnées.....	152
Figure 60 : Import d'un fichier EXCEL © des paramètres d'environnement.....	154
Figure 61 : Import d'un fichier EXCEL © des paramètres des zones de contraintes...	156

IMAGES

Image 1 : Installation.....	20
Image 2 : Install.exe.....	20
Image 3 : Installation, continuer.....	20
Image 4 : Changer de dossier.....	20
Image 5 : Installation, nouveau dossier de destination.....	20
Image 6 : Installation, confirmer le dossier de destination.....	20
Image 7 : Installation, valider le dossier de destination.....	22
Image 8 : Installation "Par défaut".....	22
Image 9 : Répondez à la question 1.....	22
Image 10 : Répondez à la question 2.....	22
Image 11 : Création d'un raccourci.....	22
Image 12 : Placer le raccourci sur le bureau Windows ©.....	22
Image 13 : Installation, confirmez le dossier de destination.....	24
Image 14 : Installation "Personnalisée".....	24
Image 15 : Sélection des éléments.....	24
Image 16 : Continuer l'installation.....	24
Image 17 : Répondez à la question 1.....	24
Image 18 : Répondez à la question 2.....	24
Image 19 : Installation mono-poste, multibases.....	28
Image 20 : Changement de nom de l'installation BASIAS v2 précédente.....	28
Image 21 : Changement de nom effectué.....	28
Image 22 : Nouveau dossier BASIAS v2.....	28
Image 23 : Impossible de trouver la base "Dat_v2.mdb".....	32
Image 24 : Recherche de la base "Dat_v2.mdb".....	32
Image 25 : Sélection de la base "Dat_v2.mdb".....	32
Image 26 : Dossier "Basias v2" complet.....	36
Image 27 : Exemple de dossier "Basias v2" incomplet.....	36
Image 28 : "Réinstaller" les éléments manquants.....	36
Image 29 : Validation de la réinstallation.....	36
Image 30 : Dossier "Basias v2" à nouveau complet.....	36
Image 31 : Désinstallation, sélection du panneau de configuration.....	38
Image 32 : Désinstallation, sélection de la fonction Ajout/Suppression de programme.....	38
Image 33 : Désinstallation, sélection du programme Basias v2.....	38
Image 34 : Désinstallation, supprimer tout.....	38
Image 35 : Désinstallation, confirmation.....	40
Image 36 : Désinstallation, redémarrer Windows ©.....	40
Image 37 : Désinstallation, suppression du raccourci placé sur le bureau Windows ©.....	40
Image 38 : Désinstallation, suppression du répertoire résiduel "Basias v2".....	40

Image 39 : Validation des mots de passe.....	42
Image 40 : chargement d'une base de données de Basias v1.7.x.....	42
Image 41 : Recherche de la base de données de Basias v1.7.x	42
Image 42 : Sélection de la base de données de Basias v1.7.x	42
Image 43 : Page de présentation de BASIAS v2.0.....	42
Image 44 : BASIAS v2.0, Saisie / Consultation des données	42
Image 45 : Impossible de trouver la base de données Dat_v2.mdb	44
Image 46 : Recherche de la base de données Dat_v2.mdb.....	44
Image 47 : Sélection de la base de données Dat_v2.mdb.....	44
Image 48 : Validation des mots de passe.....	46
Image 49 : Pas d'import d'une base de données au format Basias 1.7.x.....	46
Image 50 : Liste des unités gestionnaires	46
Image 51 : Sélection de l'unité gestionnaire	46
Image 52 : Confirmation de l'unité gestionnaire	46
Image 53 : Affichage de la page de présentation de BASIAS v2.0.....	46
Image 54 : Sélection de la fonction "Créer un site".....	48
Image 55 : Affichage de fenêtre "Créer un site".....	48
Image 56 : Affichage de la page "Résumé" du site précédemment créé.....	48
Image 57 : Choix de la requête à supprimer de la liste.....	63
Image 58 : Confirmer la suppression de la requête	64
Image 59 : Les formats des bases de données sont différents	145
Image 60 : La consolidation régionale ne s'est pas effectuée correctement	145
Image 61 : Voulez-vous ajouter des sites provenant d'une autre base ?.....	146
Image 62 : Emplacement de la base de données à ajouter.....	146
Image 63 : Début de la réalisation de la consolidation régionale.....	147
Image 64 : Nombre de lignes à ajouter dans une table.....	147
Image 65 : La consolidation s'est effectuée correctement	148
Image 66 : Import de fichiers EXCEL types	152
Image 67 : Import d'un fichier de coordonnées	152
Image 68 : Recherche du fichier de coordonnées.....	152
Image 69 : Sélection du fichier de coordonnées.....	152
Image 70: Contrôle et validation du fichier de coordonnées.....	152
Image 71 : Affichage des erreurs, puis validation après correction	152
Image 72 : Exemple de fichier corrigé de coordonnées	152
Image 73 : Exemple de fichier de coordonnées.....	152
Image 74 : Import de fichiers EXCEL types	154
Image 75 : Import d'un fichier de paramètres d'environnement	154
Image 76 : Recherche du fichier de paramètres d'environnement.....	154
Image 77 : Sélection du fichier de paramètres d'environnement.....	154
Image 78: Contrôle et validation du fichier de paramètres d'environnement.....	154
Image 79 : Affichage des erreurs, puis validation après correction	154
Image 80 : Exemple de fichier corrigé de paramètres d'environnement	154
Image 81 : Exemple de fichier de paramètres d'environnement.....	154
Image 82 : Import de fichiers EXCEL types	156
Image 83 : Import d'un fichier de paramètres de zones de contraintes.....	156
Image 84 : Recherche du fichier de paramètres de zones de contraintes	156
Image 85 : Sélection du fichier de paramètres de zones de contraintes	156

Image 86: Contrôle et validation du fichier : zones de contraintes	156
Image 87 : Affichage des erreurs, puis validation après correction	156
Image 88 : Exemple de fichier corrigé de zones de contraintes	156
Image 89 : Exemple de fichier de paramètres de zones de contraintes	156

TABLEAUX

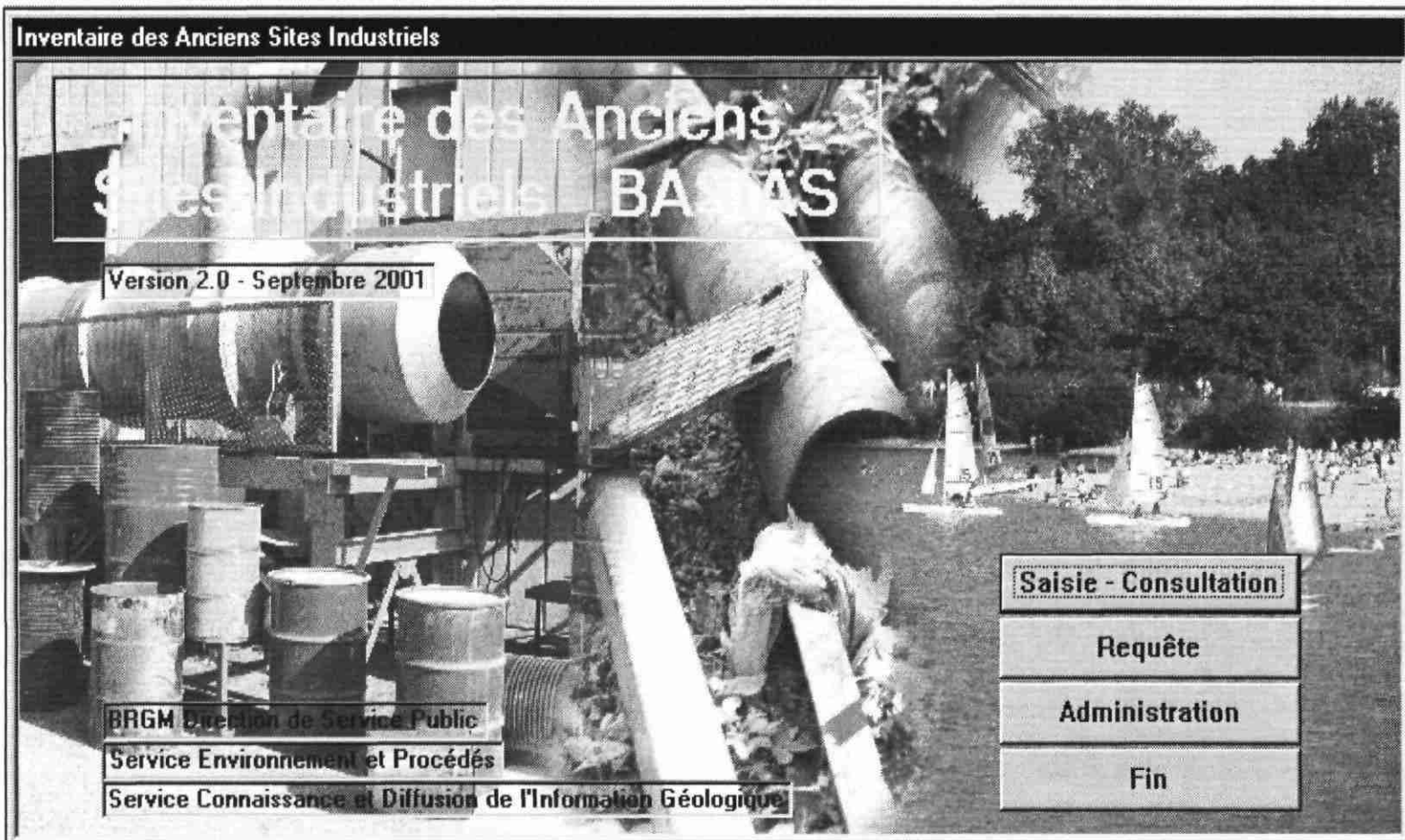
Tableau 1 : Exemple de répartition des numéros d'indices de sites par poste de saisie .	34
Tableau 2 : Rappel concernant la sauvegarde des données	52
Tableau 3 : Transcription des adresses des sites dans la base de données BASIAS	74
Tableau 4 : Notation des noms des raisons sociales des sociétés dans la base de données BASIAS	81
Tableau 5 : Récapitulatif des classes possibles à attribuer	104
Tableau 6 : Différence entre "valeurs distinctes" et "valeurs uniques"	118
Tableau 7 : Responsabilités relatives à la conservation des copies de sauvegarde des bases de données départementales, régionales ou nationale BASIAS	159
Tableau 8 : Recommandation sur la fréquence des sauvegardes des bases de données départementales ou régionales.....	160
Tableau 9 : Sauvegarde des bases de données départementales.....	161
Tableau 10 : Sauvegarde des bases de données régionales	161

LEXIQUES

Lexique 1 : Créer un site - Etat des connaissances.....	54
Lexique 2 : Créer un site - Commune principale du site	55
Lexique 3 : Créer un site - Numéro INSEE de la commune principale du site.....	55
Lexique 4 : Créer un site - "Zone" Lambert	55
Lexique 5 : Sous surveillance.....	80
Lexique 6 : Visite rapide de terrain	80
Lexique 7 : Consultation de la Mairie	80
Lexique 8 : Précision de l'altitude du site.....	84
Lexique 9: Lexique 9a nom de la Carte géologique.....	86
Lexique 10 : Huitième de la carte géologique.....	86
Lexique 11 : "Arrondissement" de la commune principale du site	86
Lexique 12 : Nombre de propriétaire(s) actuel(s)	88
Lexique 13 : Type de propriétaire	88
Lexique 14 : Le propriétaire est-il l'exploitant du site ?	88
Lexique 15 : Origine de la date de la première activité sur le site	90
Lexique 16 : Etat d'occupation actuel du site	90
Lexique 17 : Extrait des codes et libellés de l'activité "n" décrite (code NAF modifié)	92
Lexique 18 : Importance de l'activité "n" décrite	92
Lexique 19 : Groupe selon le SEI auquel est rattachée chacune des activités décrites..	93
Lexique 20 : Extrait du code et libellé du produit décrit, utilisé ou généré sur le site ...	94

Lexique 21 : Milieu touché lors d'une pollution ou un accident sur le site	95
Lexique 22 : Impact sur les cibles	95
Lexique 23 : Nombre d'utilisateur(s) actuel(s) du site.....	96
Lexique 24 : Type (24a) et statut (24b) de l'utilisateur du site	96
Lexique 25 : Le site est-il réaménagé (25a) ou en friche ? (25b).....	97
Lexique 26 : Le réaménagement (26a), ou bien le projet de réaménagement est-il de type sensible ? (26b).....	98
Lexique 27 : Milieu d'implantation du site.....	99
Lexique 28 : Support géologique - formation superficielle.....	101
Lexique 29 : Support géologique - substratum lithologique	101
Lexique 30 : Captage AEP, présence (30a), position (30b), périmètre de protection (30c)	101
Lexique 31 : Type de nappe (31a) et type d'aquifère (31b).....	102
Lexique 32 : Code du système aquifère.....	102
Lexique 33 : Zones de contraintes.....	103
Lexique 34 : Accident(s) et/ou pollution(s) connu(s).....	104
Lexique 35 : Nature de la décision à l'origine de l'étude ou/et du traitement concernant le site.....	108
Lexique 36 : Extrait du lexique des noms de champ servant au tri	119
Lexique 37 : Sens du tri.....	119

Figure 1 : Page de présentation de BASIAS v2.0



1. Introduction

1.1. HISTORIQUE DE LA CREATION DE BASIAS

La politique nationale en matière de gestion et de réhabilitation des sites et sols pollués est menée dans le cadre du **"Titre 1^{er} du Livre V du Code de l'Environnement relatif aux installations classées"**(Loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001). Trois axes d'action sont précisés dans la **circulaire ministérielle du 3 décembre 1993** : Recenser, Sélectionner, Traiter.

Cette circulaire pose les principes d'une gestion qui doit conduire au traitement des sites reconnus pollués présentant des dangers pour l'homme et/ou son environnement. Un de ces principes consiste en la **"recherche systématique et organisée des sites concernés, permettant une définition concertée des priorités d'intervention"**, d'où la réalisation des inventaires historiques régionaux (IHR) des sites industriels et activités de service, lesquels s'effectuent selon la méthodologie explicitée dans le guide de l'ADEME (Inventaire historique d'anciens sites industriels - version 1996).

L'inventaire historique régional est censé recenser les sites, en activité ou non, qui ont été le lieu d'au moins une activité à caractère industriel, à savoir les activités soumises au cours du temps aux législations relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Dans la majorité des régions, les inventaires sont effectués par département.

Le nombre très important des sites susceptibles d'être recensés au cours de ce type d'inventaire, plusieurs centaines, voire plusieurs milliers par département, a nécessité la création d'une base de données informatisée, à laquelle est adjointe une application informatique de saisie et d'interrogation des données et une fiche signalétique de saisie homogène et identique pour toutes les régions. Le contenu de cette fiche de saisie a été élaboré à partir de fiches régionales préexistantes (anté 1996) proposées par les comités de pilotage régionaux des régions Rhône-Alpes, Bourgogne et Languedoc Roussillon, elles-mêmes inspirées de la fiche du Bureau d'Analyse des Risques et des Pollutions Industrielles (BARPI), relative aux sites pollués connus (inventaire 1994), et de la fiche utilisée par le CNRS/CRESAL pour le dépouillement des archives départementales.

A la demande du Ministère en charge de l'Environnement (MATE), la structure de cette base de données, appelée BASIAS, a été élaborée par le BRGM dans le cadre de sa mission de service public. Initialement développée sous le logiciel Microsoft Access 2 © en 1996, cette application informatique a été régulièrement aménagée en fonction des besoins exprimés par les utilisateurs et des orientations prises par le Ministère. Elle a été transférée sous environnement Microsoft Access 97 © au cours de l'année 2001 (programme 01POL138).

BASIAS a été déclarée à la CNIL en septembre 1998, puis a été officiellement créée par l'arrêté ministériel du 10 décembre 1998 paru au Journal Officiel (JO) le 16 avril 1999.

Les recommandations relatives à la diffusion des données de BASIAS ont fait l'objet de deux circulaires ministérielles destinées aux Préfectures et aux DRIRE (Direction régionale de l'industrie de la recherche et de l'environnement), en date du 26 avril 1999.

1.2. OBJECTIFS ET ORGANISATION DE BASIAS

L'application informatique BASIAS v2.0 a été adaptée afin de satisfaire les objectifs assignés à BASIAS, lesquels sont de trois ordres :

- 1 - archiver et conserver les données récoltées, lors des inventaires historiques régionaux (IHR), sur les sites industriels ;
- 2 - pouvoir utiliser les données, relatives aux sites recensés, dans un système d'information géographique (SIG) ;
- 3 - fournir des informations utiles à la planification urbanistique et à la protection de l'environnement.

Cette notice aborde successivement selon un ordre chronologique les différentes étapes de l'utilisation de l'application informatique BASIAS v2.0 et des données associées.

Elle commence par présenter les divers types d'installations possibles de l'outil informatique (**chapitre 2**), de sa restauration en cas d'incident (**chapitre 3**), voire de sa désinstallation (**chapitre 4**), et de son initialisation lors de l'importation ou de la création d'une base de données au format ACCESS 97 © (**chapitre 5**).

Elle présente ensuite la page d'accueil de l'application informatique (**chapitre 6**) ainsi que les différents boutons, raccourcis clavier et fonctions (**chapitre 7**) pouvant servir dans les modules de saisie et/ou de requête, y compris pour les impressions.





Elle se poursuit par des recommandations relatives à la "philosophie" de l'instruction de BASIAS (**chapitre 8**) avant de passer au module de saisie des données (**chapitre 9**) qui explique la nature des divers champs de BASIAS, puis au module de requêtes (**chapitre 10**) permettant d'interroger les données contenues dans la base.

La notice présente aussi un module d'administration de la base de données (**chapitre 11**) permettant de changer le mot de passe, de consolider, c'est à dire de rassembler des données de différentes bases et d'importer des fichiers au format EXCEL © de coordonnées ou de critères environnementaux élaborés sous EXCEL © avec l'aide possible de MAPINFO ©.

Elle se termine en présentant la façon de procéder à la sauvegarde des données (**chapitre 12**) et en rappelant les conditions d'utilisation et de diffusion des données de BASIAS (**chapitre 13**).

1.3. ICONES UTILISEES PAR CONVENTION DANS CETTE NOTICE AFIN D'ATTIRER L'ATTENTION SUR UN POINT PARTICULIER

Un certain nombre restreint de petits signes sont affichés en début de ligne. Ce sont les suivants :

-  Ce pictogramme indique une information importante,
-  Attention ! Soyez particulièrement attentif, car cette image indique qu'une opération peut, lors de sa réalisation, avoir des conséquences importantes sur la base de données départementale ou régionale utilisée.
-  Cette icône signale qu'il est important de réaliser une copie de sauvegarde des données de la base départementale ou régionale utilisée avant de poursuivre les actions en cours ou projetées.
-  Cette icône indique qu'un problème de "sécurité" se pose, comme par exemple un risque de perte de données, lequel nécessite impérativement de conserver de façon appropriée les données de la base départementale ou régionale à ce stade d'avancement de l'inventaire. La copie de sauvegarde doit être à l'abri de toute destruction ou dégradation ; elle doit pouvoir être rapidement accessible (son lieu de stockage doit être clairement identifié).

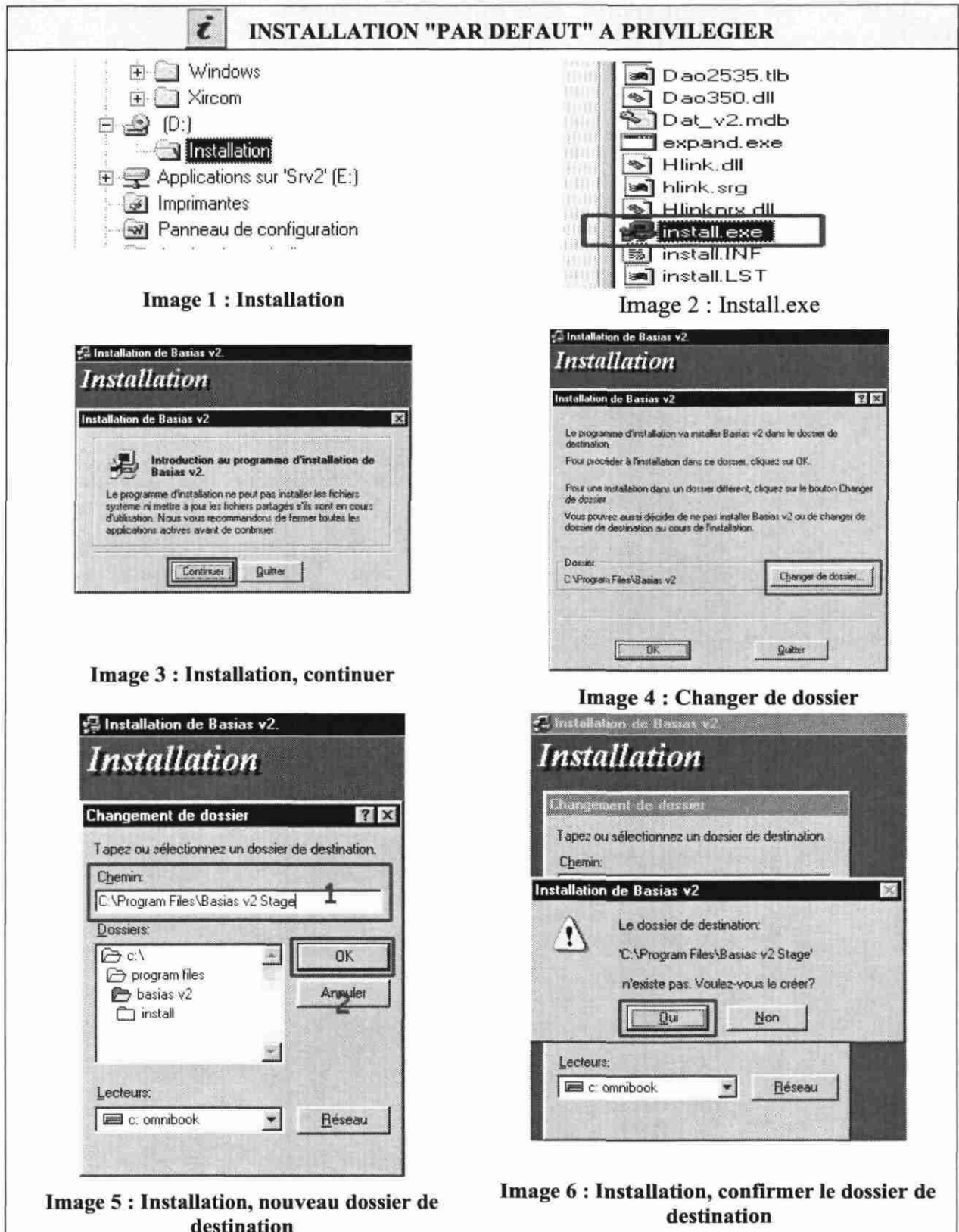



Figure 2 : Installation de l'application BASIAS v2.0
Configuration "Par défaut" - 1^{ère} partie

2. Installations de l'application informatique BASIAS v2.0

Ce chapitre aborde successivement :

- l'installation de l'application BASIAS v2.0 (cf. 2.1),
- l'utilisation en multibases de données sur un seul poste de travail (cf. 2.2),
- l'utilisation d'une seule base de données avec plusieurs postes de travail (cf. 2.3),
- l'utilisation de plusieurs bases de données avec plusieurs postes de travail (cf. 2.4).

2.1. INSTALLATION DE L'APPLICATION BASIAS V2.0

 Trois procédures d'installation sont proposées :

- l'installation "**Par défaut**" (à **privilégier**, cf. 2.1.1),
- l'installation "Personnalisée" (cf. 2.1.2),
- l'installation "Compacte" (cf. 2.1.3).


Par ailleurs, un couple "Nom" / "Mot de passe" est nécessaire pour ouvrir l'application informatique BASIAS v2.0 après son installation (cf. 2.1.4).

2.1.1. Installation - configuration "par défaut"


L'installation de l'application BASIAS v2.0 peut comporter deux étapes :

- Le chargement du programme (cf. 2.1.1.1),
- La création d'un raccourci (facultatif, cf. 2.1.1.2).


2.1.1.1. Chargement du programme


Insérez le disque cd-rom dans le lecteur approprié de l'ordinateur que vous utilisez. Avec l'explorateur - navigateur Windows © **recherchez, sur le cd-rom, le dossier "  installation**" de l'application informatique BASIAS v2.0.

(Cf. image 1)

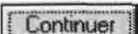
Cliquez deux fois sur l'icône du répertoire " **installation**" afin d'afficher le contenu de ce dernier.

(Cf. image 2)

Recherchez parmi les fichiers qui sont affichés le programme " **install.exe**".

Cliquez deux fois sur l'icône du fichier " **install.exe**" de manière à démarrer la procédure d'installation de l'application informatique.

(Cf. image 3)

Une fenêtre d'introduction à l'installation de BASIAS v2.0 s'affiche à l'écran. **Cliquez** sur le bouton .

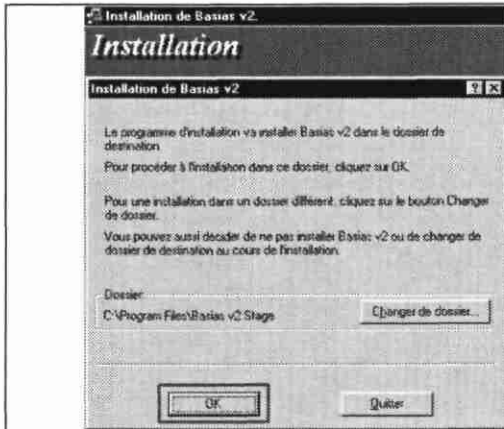


Image 7 : Installation, valider le dossier de destination

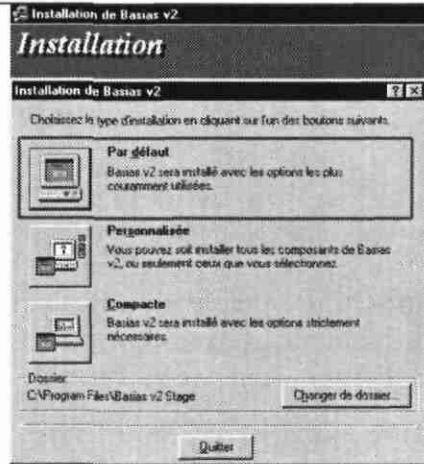


Image 8 : Installation "Par défaut"



Image 9 : Répondez à la question 1

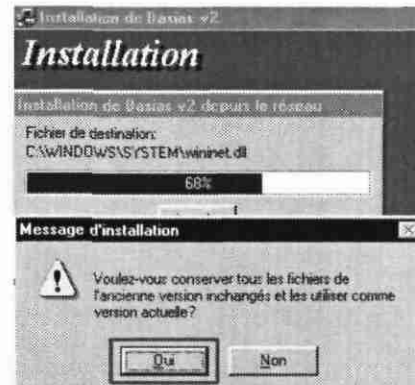


Image 10 : Répondez à la question 2

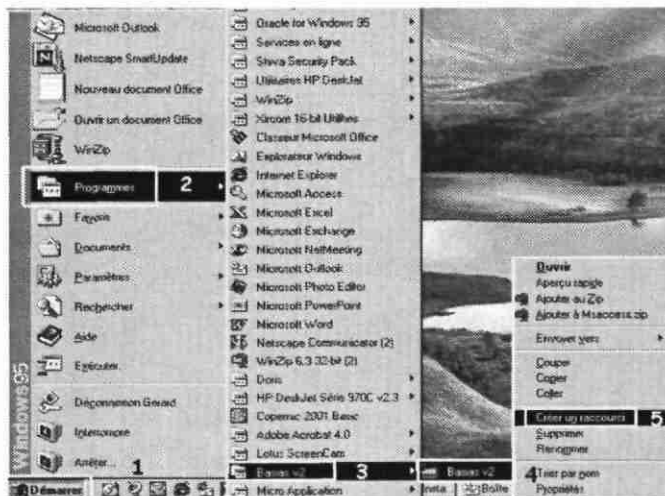


Image 11 : Création d'un raccourci



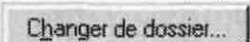
Image 12 : Placer le raccourci sur le bureau Windows ©

Figure 3 : Installation de l'application BASIAS v2.0 Configuration "Par défaut" - 2^{ème} partie

(Cf. image 4)


Le programme d'installation demande si vous désirez **changer le nom du répertoire** et l'emplacement prévu par défaut dans le programme d'installation :

Si "**Non**", si vous souhaitez conserver le répertoire d'installation proposé par défaut, passez à l'opération correspondante à **l'image 7**

Si "**Oui**" : cliquez sur le bouton  .

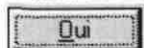
(Cf. image 5)

① **Tapez** ou sélectionnez un **dossier de destination**.


② **Cliquez** sur le bouton  .

(Cf. image 6)

Validez le répertoire de destination que vous avez choisi en cliquant sur le bouton

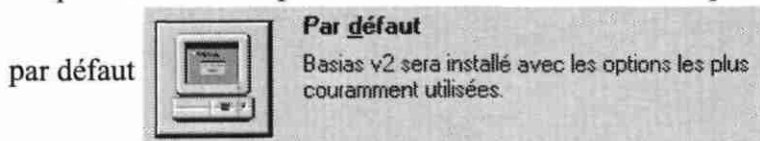


(Cf. image 7)

Confirmez votre choix de dossier de destination de l'installation de l'application informatique BASIAS v2.0 en cliquant sur  .

(Cf. image 8)

Cliquez sur l'icône représentant un ordinateur et correspondant à l'option de l'installation

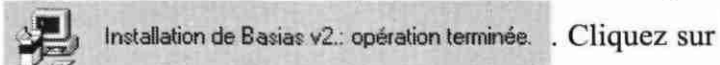



(Cf. images 9 et 10)

L'installation de l'application informatique BASIAS v2.0 © est en cours de réalisation.

En fonction de la version du logiciel l'installation résidente d'Access 97 © que vous avez sur l'ordinateur en cours d'utilisation, (**consultez votre service informatique ou son correspondant**), un certain nombre de messages différents pourront éventuellement s'afficher. Le déroulement de l'installation sera suspendu tant que vous n'aurez pas répondu aux questions qui vous seront posées.

L'installation se terminera alors et vous serez averti de sa réussite par l'affichage du

message suivant :  . Cliquez sur 

pour valider la fin de l'installation de l'application informatique BASIAS v2.0.

2.1.1.2. Création d'un raccourci

(Cf. image 11)

Création d'une icône de raccourci à placer sur l'écran d'accueil de Windows ©, dit bureau de Windows ©.

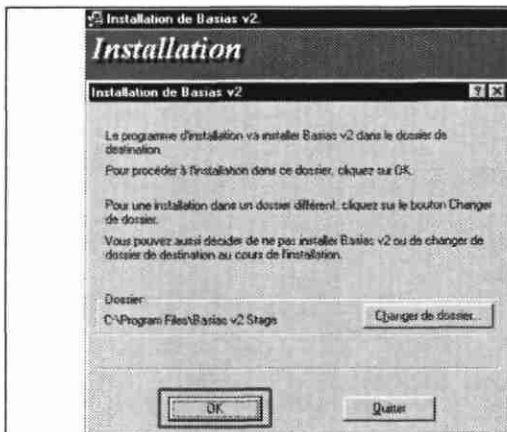


Image 13 : Installation, confirmez le dossier de destination

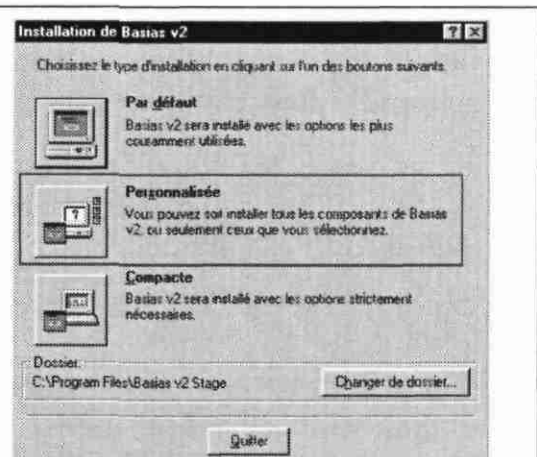


Image 14 : Installation "Personnalisée"

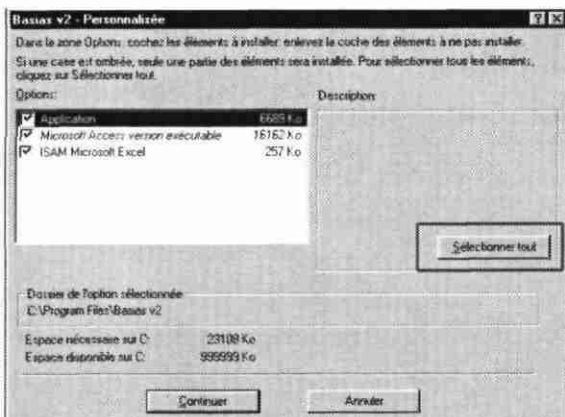


Image 15 : Sélection des éléments

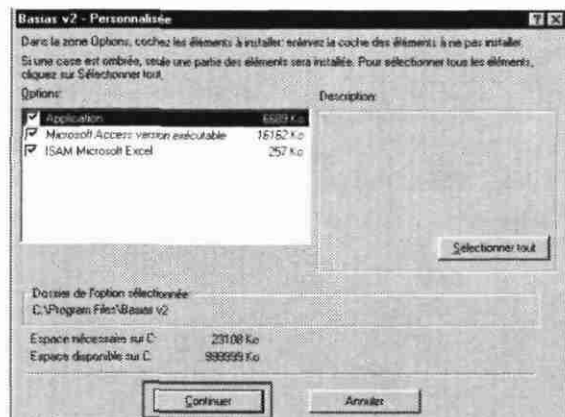


Image 16 : Continuer l'installation


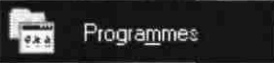
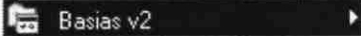






Image 17 : Répondez à la question 1


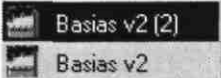


Image 18 : Répondez à la question 2

Figure 4 : Installation de l'application BASIAS v2.0 configuration "Personnalisée"

Cliquez sur le bouton , puis remontez le marqueur de votre souris sur l'onglet "Programme". . La liste des répertoires des programmes installés sur votre ordinateur s'affiche. Recherchez parmi ces derniers le répertoire .

Placez le curseur sur le raccourci  associé au répertoire . Le raccourci d'accès au programme, composé de l'icône de BASIAS v2.0 , représente une petite usine au côté de laquelle est inscrit son nom BASIAS v2.0. Avec le bouton droit de votre souris cliquez sur .

Cliquez ensuite sur la fonction , un nouveau raccourci va s'afficher de la façon suivante : . Le raccourci dénommé BASIAS v2.(2) doit être sélectionné à l'aide de la souris, puis en maintenant enfoncé le bouton gauche de la souris, doit être glissé sur le bureau de Windows © de votre ordinateur. Il

se présentera sous la forme suivante :



(Cf. image 12)

Placez le raccourci où vous le désirez sur le l'écran d'accueil de Windows ©.

Vous pouvez le renommer de façon à l'individualiser, par exemple de la façon suivante

si la base traitée est celle de la région Centre :

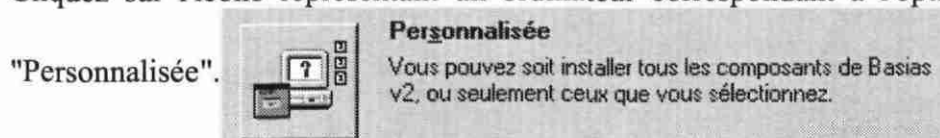


2.1.2. Installation - configuration "personnalisée"

Pour le chargement du programme réalisez la première partie de l'installation, en vous reportant au chapitre 2.1.1.1 et aux textes illustrés par les images 1 à 7, cette dernière est reprise dans la figure 4 ci-contre sous l'image 13.

(Cf. image 14)

Cliquez sur l'icône représentant un ordinateur correspondant à l'option d'installation



(Cf. image 15)

Cliquez sur , afin d'obtenir une installation de l'application BASIAS v2.0 qui soit en état de fonctionner. Si vous oubliez un des composants, il vous faudra procéder à une nouvelle installation en n'oubliant pas cette fois de tout sélectionner.

(Cf. image 16)

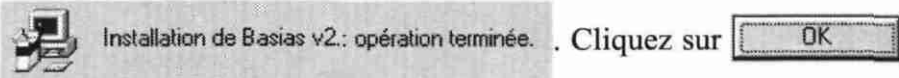
Cliquez sur

(Cf. images 17 et 18)

L'installation de l'application informatique BASIAS v2.0 © est en cours de réalisation.

En fonction de la version du logiciel l'installation résidente d'Access 97 © que vous avez sur l'ordinateur en cours d'utilisation, (*consultez votre service informatique ou son correspondant*), un certain nombre de messages différents pourront éventuellement s'afficher. Le déroulement de l'installation sera suspendu tant que vous n'aurez pas répondu aux questions qui vous seront posées.

L'installation se terminera alors et vous serez averti de sa réussite par l'affichage du

message suivant :  Cliquez sur pour valider la fin de l'installation de l'application informatique BASIAS v2.0.


2.1.3. Installation - configuration "compacte"


L'installation de l'application BASIAS v2.0 sous la configuration "Compacte" est totalement équivalente à l'installation sous la configuration "Par défaut".

Configuration "Compacte" = Configuration "Par défaut"
--

Pour veiller au bon déroulement de l'installation reportez-vous au **chapitre 2.1.1.** et aux **figures 2 et 3.**

2.1.4. Demande du couple "Nom" / "Mot de passe" de l'application.

 Le couple "Nom" / "Mot de passe" suivant "**lecteur**" / "**lire**" permet de **consulter**, à l'aide de l'application informatique BASIAS v2.0, la base de données associée, mais aucune modification des données contenues dans la base n'est possible.

 Le couple "Nom" / "Mot de passe" spécifique permettant d'accéder à toutes les fonctions de l'application informatique BASIAS v2.0, est à demander par mail aux adresses suivantes : jp.gerard@brgm.fr ou l.callier@brgm.fr . La modification des données (ajout, correction, suppression) est alors possible.


 Pour le modifier et le rendre personnel, reportez-vous au **chapitre 11.1** intitulé "**Changer le password de l'application**".



Image 19 : Installation mono-poste, multibases

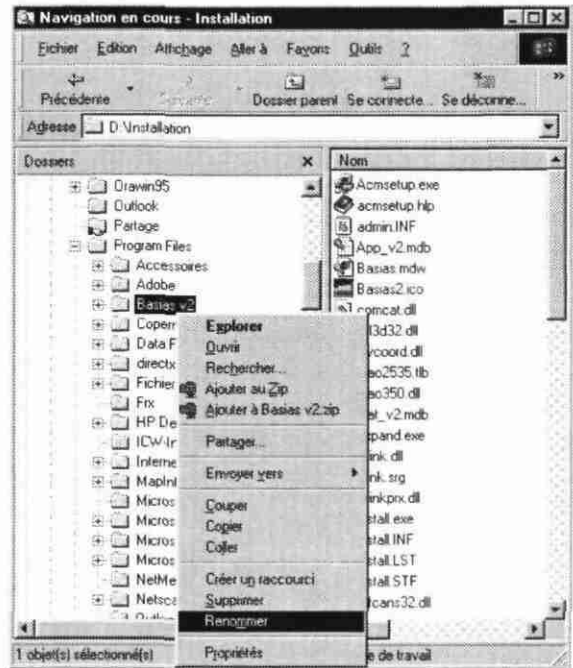


Image 20 : Changement de nom de l'installation BASIAS v2 précédente

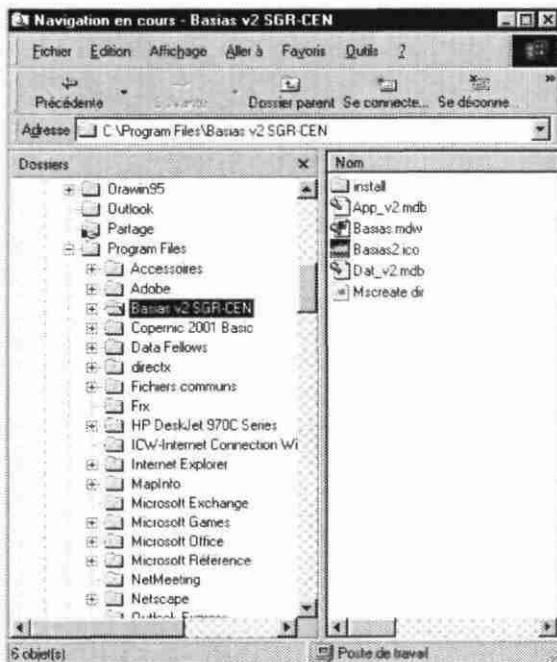


Image 21 : Changement de nom effectué

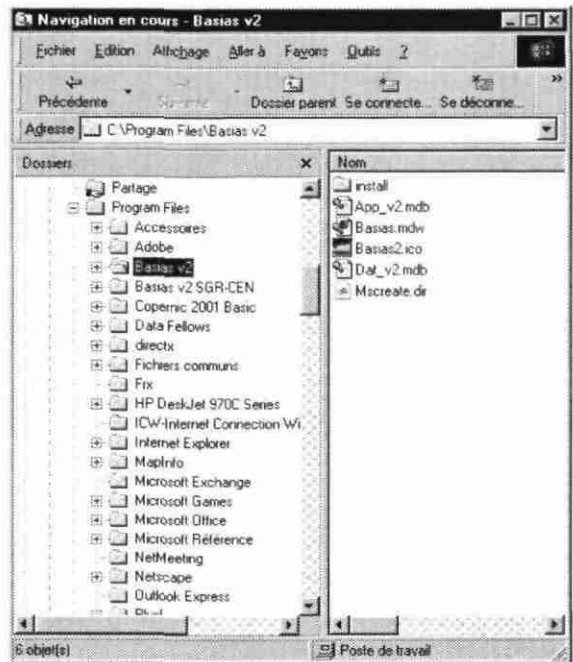


Image 22 : Nouveau dossier BASIAS v2

Figure 5 : Installation de l'application BASIAS v2.0 sur un seul poste de travail avec plusieurs bases de données départementales ou régionales BASIAS

2.2. UTILISATION EN MULTIBASES DE DONNEES SUR UN SEUL POSTE DE TRAVAIL

Dans ce cas, il s'agit de pouvoir accéder, à partir d'un poste de travail, à différentes bases de données départementales ou régionales BASIAS conservées sur ce même poste de travail.

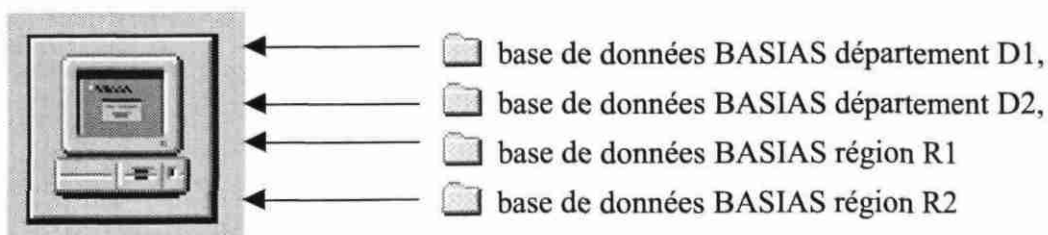


Figure 6 : Un seul poste de travail peut conserver plusieurs bases de données BASIAS

Pour pouvoir réaliser cette configuration il est nécessaire de procéder plusieurs fois à l'installation de l'application informatique BASIAS. Pour N bases de données il faudra avoir N installations de BASIAS v2.0, en les distinguant.

2.2.1. Installation de la première application BASIAS v2.0

Procédez comme indiqué au **chapitre 2.1.** de ce document, puis renommez cette première installation du nom qui vous semble le plus approprié. Il est conseillé d'utiliser une notation du type BASIAS v2.0 XX où XX représente le numéro du département. Pour les régions utilisez BASIAS v2.0 NNN où NNN est l'abréviation BRGM de la région (cf. images 17 à 22).



Ne pas oublier de renommer aussi avec le même nom le raccourci que vous avez créé et placé dans votre bureau Windows ©.

2.2.2. Installation de la n^{ième} application BASIAS v2.0

Procédez à nouveau comme indiqué au **chapitre 2.1.** de ce document, puis renommez cette première installation du nom qui vous semble le plus approprié. Il est conseillé d'utiliser une notation du type par exemple BASIAS v2.0 XX où XX représente le numéro du département. Pour les régions, utilisez BASIAS v2.0 NNN où NNN est l'abréviation BRGM de la région (cf. figures 17 à 22).



Ne pas oublier de renommer aussi avec le même nom le raccourci que vous avez créé et placé dans votre bureau Windows ©.

Plusieurs options de travail peuvent se présenter :

- a) Importer une base existante sous Access 2.0 ©, en se référant au **chapitre 5.1.** dénommé "Importation d'une base de donnée Access 2.0 ©" ;
- b) Importer une base existante sous Access 97 ©, en se référant au **chapitre 5.2.** appelé "Importation d'une base de donnée Access 97 ©" ;
- c) Créer une nouvelle base de données, en se référant au **chapitre 5.3.** intitulé "Création d'une base de données Access 97 ©".

2.3. UTILISATION D'UNE SEULE BASE DE DONNEES AVEC PLUSIEURS POSTES DE TRAVAIL

Dans ce cas, il s'agit de pouvoir accéder, à partir de différents postes de travail, à une seule base de données regroupant toutes les données départementales ou régionales BASIAS conservées sur un seul ordinateur "Serveur".

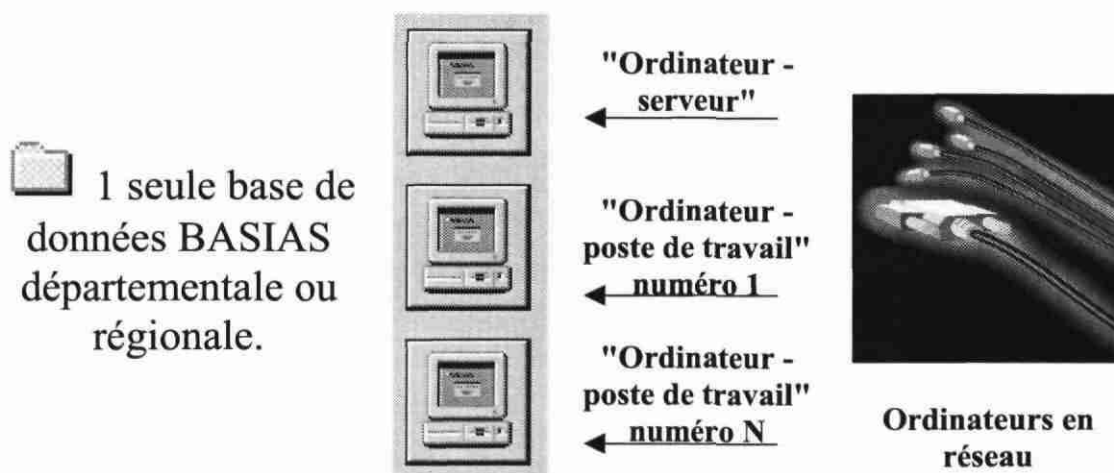



Figure 7 : Une seule base de données sur un ordinateur serveur et N ordinateurs de travail en réseau

 Pour pouvoir réaliser cette configuration, il est absolument nécessaire que les différents ordinateurs soient en réseau et sous tension au moment de l'utilisation.

Sur chacun des ordinateurs, il va falloir procéder à l'installation de l'application informatique BASIAS.

2.3.1. Installation de l'application BASIAS v2.0 sur chaque ordinateur

Procédez comme indiqué au chapitre 2.1. de ce document pour chacune des installations à effectuer sur chaque ordinateur. Parmi les ordinateurs ainsi configurés il faut déterminer lequel sera "l'ordinateur - serveur" et quels seront le(s) "ordinateur(s) - poste de travail".

"L'ordinateur - serveur" est équipé de l'application informatique BASIAS v2.0 et il abrite l'unique base de données.

Le(s) "ordinateur(s) - poste de travail" sont équipés de l'application informatique BASIAS v2.0, mais ils n'abritent aucune base de données. Il est, dans ce cas, absolument nécessaire soit de procéder à la suppression du fichier "Dat_v2.mdb" des répertoires d'installation de BASIAS v2.0 sur le(s) "ordinateur(s) - poste de travail", soit de renommer, par exemple, le fichier "Dat_v2.mdb" en "Dat_v2BAK.mdb" afin que ce dernier ne puisse être identifié par l'application informatique BASIAS v2.0.



Ne pas oublier de renommer le raccourci que vous avez créé et placé dans votre bureau Windows © et de mettre à jour le chemin d'accès à l'application en tenant compte du nouveau nom du répertoire d'accueil.

2.3.2. Configuration de l'application informatique BASIAS v2.0 sur "l'ordinateur - serveur"

Plusieurs options de travail peuvent se présenter :

- a) - Importer une base existante sous Access 2.0 ©, en se référant au **chapitre 5.1.** dénommé "Importation d'une base de donnée Access 2.0 ©";
- b) Importer une base existante sous Access 97 ©, en se référant au **chapitre 5.2.** appelé "Importation d'une base de donnée Access 97 ©" ;
- c) Créer une nouvelle base de données, en se référant au **chapitre 5.3.** intitulé "Création d'une base de données Access 97 ©".



Il est nécessaire de mettre en partage avec la configuration "accès complet" la base de données, dénommée "Dat_v2.mdb" en place dans le répertoire choisi pour l'installation de l'application informatique sur "l'ordinateur - serveur".



Il est très fortement conseillé, lors de la mise en partage du répertoire "Dat_v2.mdb", d'utiliser l'option "accès par mot de passe" afin de minimiser "les risques d'interventions extérieures" car le partage doit être en accès complet.

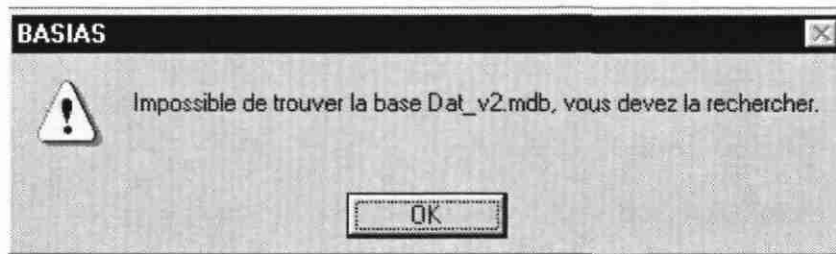


Image 23 : Impossible de trouver la base "Dat_v2.mdb"

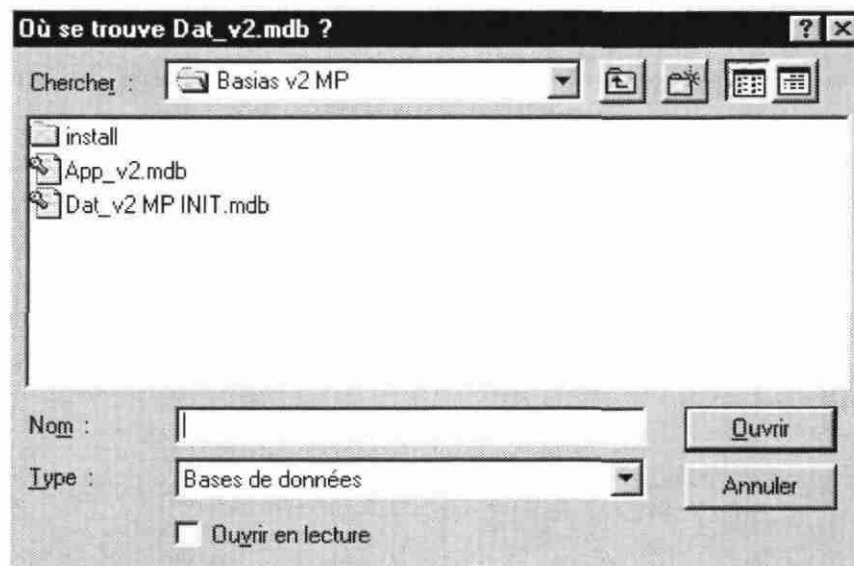


Image 24 : Recherche de la base "Dat_v2.mdb"

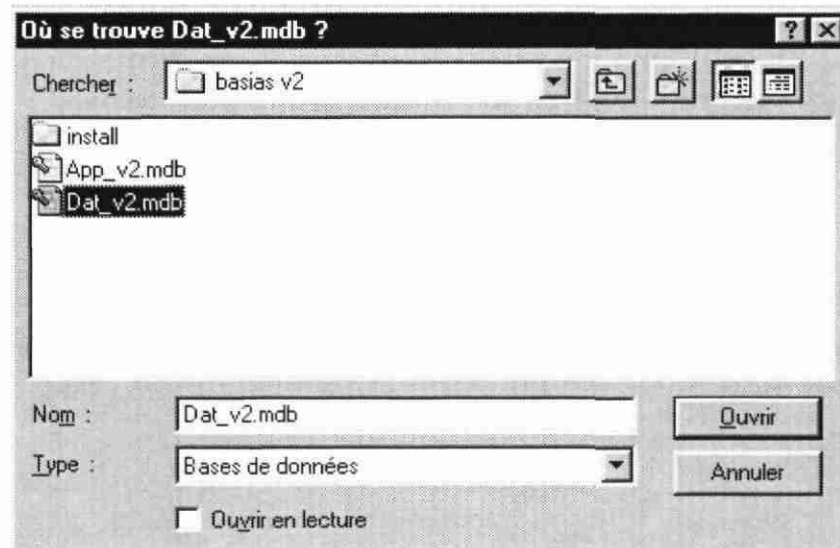

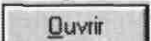


Image 25 : Sélection de la base "Dat_v2.mdb"

Figure 8 : Initialisation d'un "poste de travail", recherche de la base de données BASIAS v2.0 sur le "poste serveur"

2.3.3. Configuration de l'application informatique BASIAS v2.0 sur les ordinateurs "poste de travail"

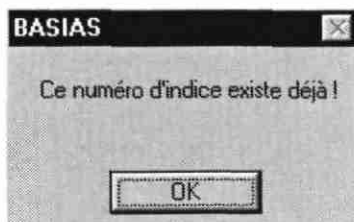
Après l'installation de l'application informatique BASIAS v2.0 sur les différents postes de travail, il faut procéder à l'opération suivante dans le répertoire de BASIAS v2.0 :

- a) Après l'ouverture du répertoire résident de l'application informatique BASIAS v2.0 sur l'ordinateur "poste de travail", il faut renommer le fichier "Dat_v2.mdb" en "Dat_v2bak.mdb" afin que l'application ne puisse plus l'identifier ;
- b) Il faut ensuite ouvrir l'application BASIAS v2.0, qui va rechercher, en vain, la base de données et vous demander alors le chemin pour y accéder. Après un certain temps de recherche, le logiciel va donc indiquer dans un message qu'il ne trouve pas de base de données "Dat_v2.mdb", (cf. **image 23**), cliquez alors sur le bouton  ;
- c) Indiquer enfin le chemin d'accès à la base de données "Dat_v2.mdb" en place sur l'ordinateur "serveur", (cf. **images 24 et 25**), puis cliquez sur le bouton .

Vous avez alors accès à la base de données de l'ordinateur "serveur" et il vous est possible de réaliser les opérations suivantes :

- saisir une nouvelle fiche de site,
- consulter les fiches déjà présentes dans la base de données,
- réaliser des requêtes.

L'installation en multipostes de travail avec utilisation d'une seule base de données sur un ordinateur serveur permet de contrôler en temps réel qu'il n'y a pas création de doublon dans les numéros d'indice de site. Si un numéro est commun, le message suivant s'affiche à l'écran :



2.4. UTILISATION DE PLUSIEURS BASES DE DONNEES AVEC PLUSIEURS POSTES DE TRAVAIL

Après avoir réalisé l'installation de l'application informatique BASIAS v2.0 sur chacun des ordinateurs concernés, puis l'initialisation de cette dernière sur la région de travail concernée, il est **absolument nécessaire de définir des séquences de numéros d'indice de site**, à attribuer à chacun des postes de travail, avant de procéder à la saisie.




Ordinateur numéro	Séquences attribuées de numéro d'indices de sites
 ← 1	← [De 00001 à 03000
 ← 2	← [De 03001 à 06000
 ← N	← [De 06001 à 09000

Tableau 1 : Exemple de répartition des numéros d'indices de sites par poste de saisie

Le regroupement des données saisies en une seule base de données pourra être obtenu en réalisant une consolidation régionale selon la procédure présentée au **chapitre 11.2**. Un poste de travail sera désigné comme étant le poste de travail principal et deviendra le poste de stockage de la base départementale ou régionale consolidée par les enregistrements effectués sur les postes de travail secondaires.



Dans le cas où des consolidations régionales seraient réalisées de façon répétée, il convient, après chaque consolidation régionale, de vider les bases de données des saisies antérieures effectuées sur les postes secondaires afin d'éviter les doublons lors des consolidations régionales à venir.



La procédure de consolidation régionale procède systématiquement au contrôle des numéros d'indice des sites et si l'un de ces derniers est commun aux deux bases de données concernées, la procédure de consolidation est immédiatement interrompue. Cette interruption n'est pas sans effet sur les structures des deux bases de données et génère des risques forts de perte de données. Il est important de consulter le **chapitre 11.2** avant de réaliser une consolidation régionale.

Inventaire des Anciens Sites Industriels

Inventaire des Anciens Sites Industriels BASIAS

Version 2.0 - Septembre 2001

Saisie - Consultation

Requête

Administration

Fin

BRGM Direction de Service Public
Service Environnement et Procédés
Service Connaissance et Diffusion de l'Information Géologique

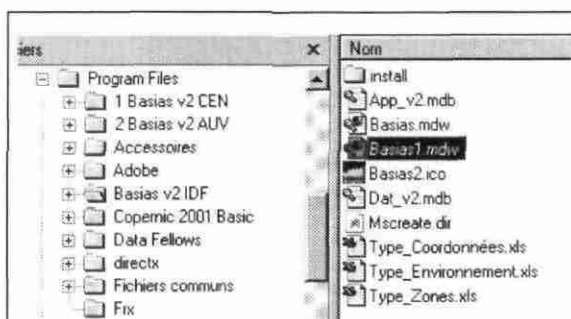


Image 26 : Dossier "Basias v2" complet

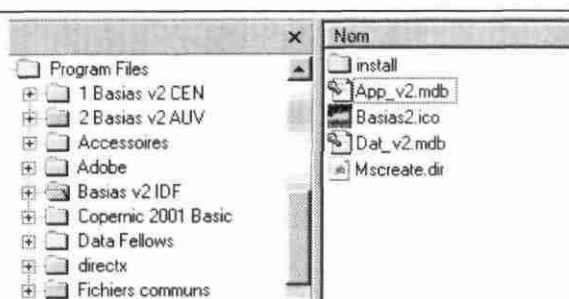


Image 27 : Exemple de dossier "Basias v2" incomplet

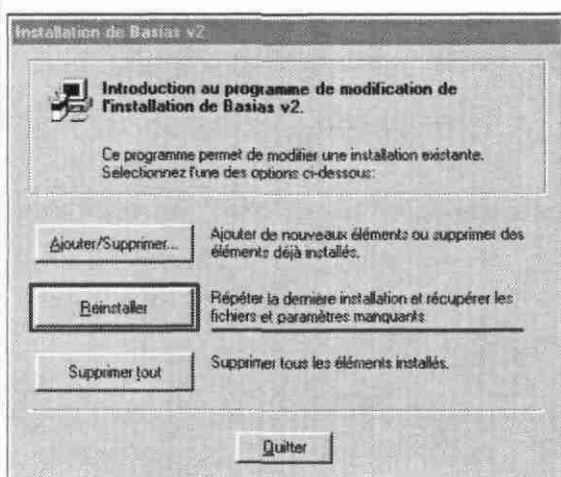


Image 28 : "Réinstaller" les éléments manquants

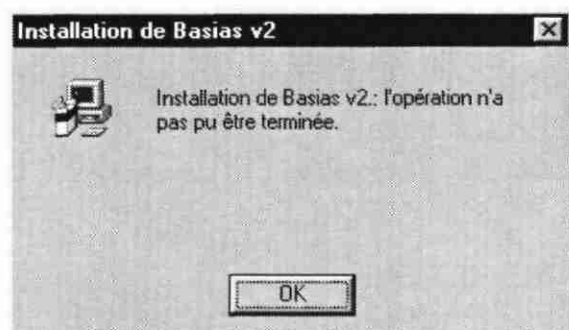


Image 29 : Validation de la réinstallation

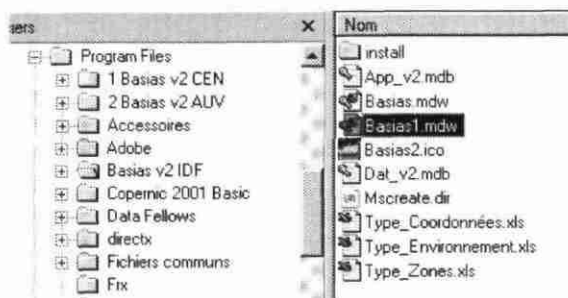


Image 30 : Dossier "Basias v2" à nouveau complet

Figure 9 : Procédure lors de la première remise en état de l'application informatique BASIAS v2.0 (à l'exclusion de la base de données Dat_v2.mdb).


3. Restaurations de l'application informatique BASIAS v2.0 après sa détérioration (à l'exclusion du fichier de la base de données Dat_v2.mdb)

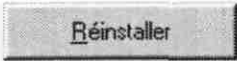
3.1. Restauration lors du premier incident sur l'application informatique BASIAS v2.0 (à l'exclusion du fichier de la base de données Dat_v2.mdb)


Si, au cours d'un travail sous BASIAS v2.0, il se produit, par exemple, une coupure inopinée du courant électrique alimentant l'unité centrale de votre ordinateur, ou un effacement accidentel et partiel des fonctions de l'application BASIAS v2.0, aboutissant au blocage de l'application, il faut évidemment procéder à sa restauration.

(cf. images 26 et 27)

La comparaison entre ces deux images permet d'illustrer un exemple de dossier incomplet.

Si le fichier "Dat_v2.mdb" n'a pas subi de détérioration il est possible de remplacer les modules atteints ou supprimés, en procédant à une réinstallation de BASIAS v2.0 à partir du cd-rom qui contient les fichiers d'installation. Pour cela, il faut démarrer la procédure d'installation de l'application informatique en **cliquant deux fois** sur l'icône du fichier " **install.exe**" présente dans le répertoire "Installation" de l'application BASIAS v2.0 ; l'écran représenté dans **l'image 28** va s'afficher.

Cliquez ensuite sur le bouton . Le processus de réinstallation va se dérouler jusqu'à l'affichage de l'avertissement "**Installation BASIAS v2.0 : l'opération n'a pas pu être terminée**" (cf. image 29), car un certain nombre de composants étant encore en place et en état de fonctionner normalement, il n'a pas été nécessaire de procéder à une installation complète.

Cliquez alors sur  pour valider la fin de la réinstallation ; **l'image 30** permet de constater que les éléments manquants ont bien été remplacés. Il suffit alors de cliquer sur le raccourci affiché sur le bureau Windows © pour relancer l'application.

3.2. Restauration lors du deuxième incident sur l'application informatique BASIAS v2.0 (à l'exclusion du fichier de la base de données Dat_v2.mdb)

Dans ce cas, pour réparer l'application informatique, il est possible de remplacer les modules atteints ou supprimés en procédant à une réinstallation complète de BASIAS à partir du cd-rom qui contient les fichiers d'installation. Reportez-vous à la procédure décrite dans le **paragraphe 2.1.1. Installation - configuration "Par défaut"**.

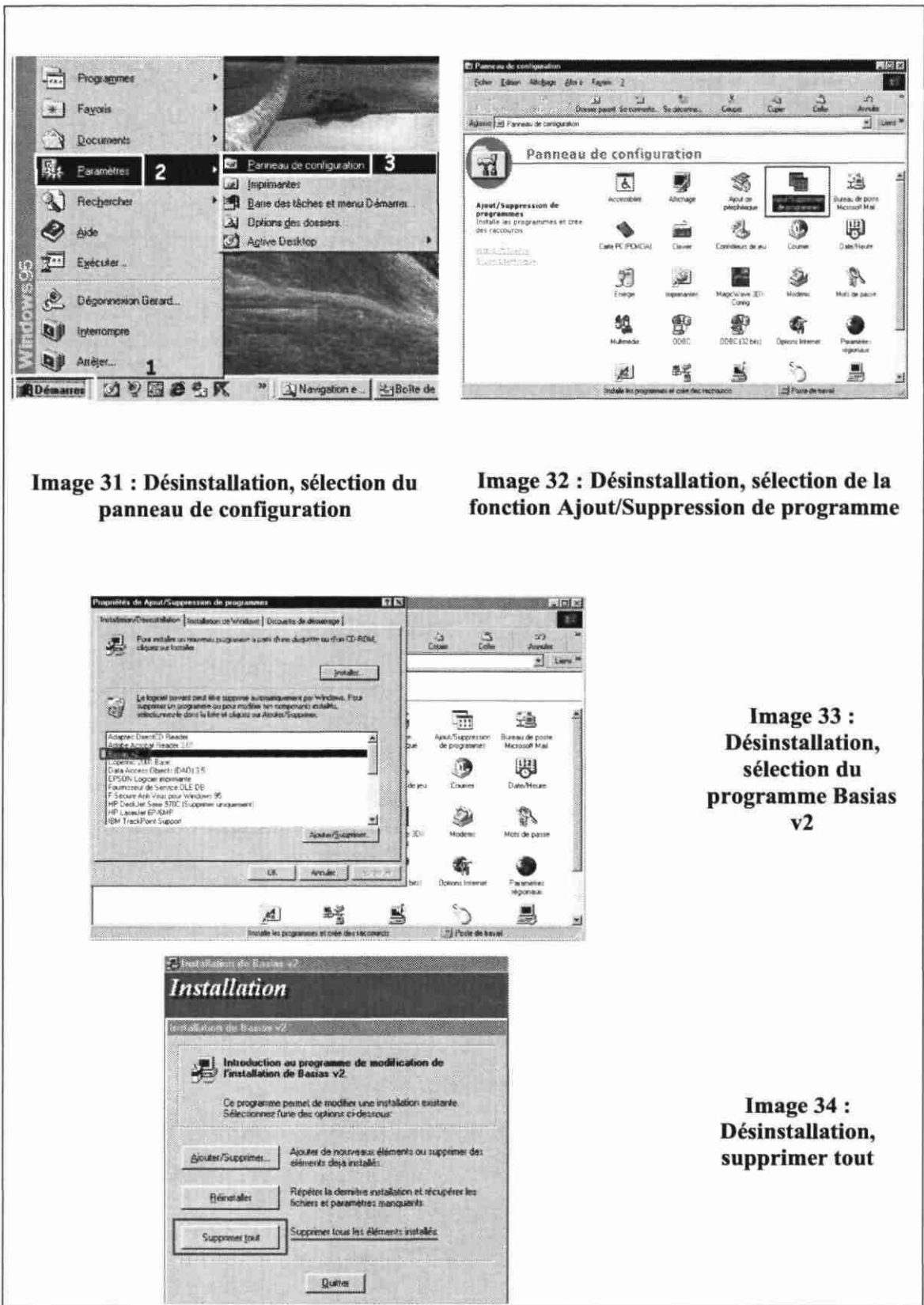


Image 31 : Désinstallation, sélection du panneau de configuration

Image 32 : Désinstallation, sélection de la fonction Ajout/Suppression de programme



Image 33 : Désinstallation, sélection du programme Basias v2

Image 34 : Désinstallation, supprimer tout


Figure 10 : Désinstallation de l'application BASIAS v2.0 - 1^{ère} partie

4. Désinstallation de l'application BASIAS v2.0

Ce chapitre explique comment désinstaller complètement l'application informatique BASIAS v2.0 d'un ordinateur.

	<p>Avant toute désinstallation de l'application informatique BASIAS v2.0 d'un ordinateur, il est impératif de procéder à la sauvegarde de la base de données "Dat_v2.mdb" qui se trouve placée dans le répertoire "Program Files \ BASIAS v2.0", si vous avez installé l'application dans le répertoire de destination proposé par défaut.</p>
	<p>Dans le cas contraire, ce fichier "Dat_v2.mdb" se trouve dans le répertoire de destination que vous avez choisi lors de l'installation, et dans le répertoire de l'application informatique sous le nom que vous lui avez attribué.</p>

(Cf. image 31)

① Cliquez sur le bouton  ;

② Ensuite sélectionnez l'onglet  ;

③ Puis cliquez sur l'onglet .

La fenêtre "Panneau de configuration" s'affiche alors à l'écran.


(Cf. image 32)

Cliquez deux fois sur l'icône



La fenêtre "Propriétés de Ajout / Suppression de Programmes" apparaît à l'écran.

(Cf. image 33)

Sélectionnez la ligne dénommée  ;

Puis cliquez sur le bouton .

Une page intitulée "Installation" est maintenant ouverte à l'écran.

(Cf. image 34)

Cliquez sur le bouton .

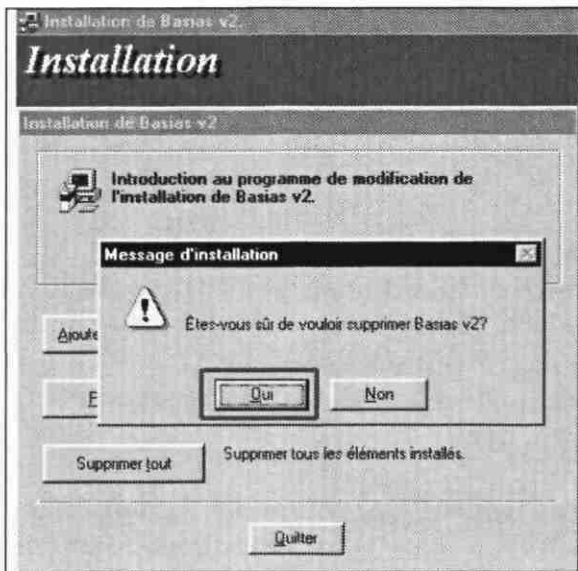


Image 35 : Désinstallation, confirmation



Image 36 : Désinstallation, redémarrer Windows ©



Image 37 : Désinstallation, suppression du raccourci placé sur le bureau Windows ©

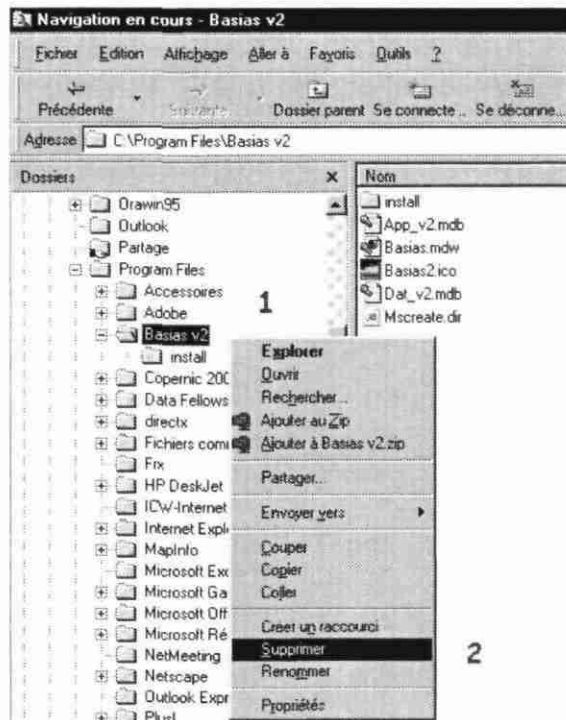
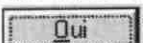


Image 38 : Désinstallation, suppression du répertoire résiduel "Basias v2"

Figure 11 : Désinstallation de l'application BASIAS v2.0 - 2^{ème} partie

(Cf. image 35)

Confirmez votre volonté de désinstaller le programme BASIAS v2.0 en cliquant sur le bouton .

(Cf. image 36)

Cliquez sur le bouton "Redémarrer Windows" .

Votre ordinateur va se réinitialiser.

	<p>A ce stade de l'opération, la désinstallation de l'application BASIAS v2.0 n'est pas encore complète.</p>
	<p>Si par mégarde vous aviez oublié de procéder à la sauvegarde de la base de données portant le nom suivant "Dat_v2.mdb" telle qu'elle a été vivement recommandée précédemment, vous avez encore la possibilité de la réaliser. <u>Après l'exécution des phases suivantes les données seront définitivement perdues.</u></p>
	<p>Rappel : La base de données "Dat_v2.mdb" se trouve placée dans le répertoire "Program Files \ BASIAS v2.0", si vous avez installé l'application dans le répertoire de destination proposé par défaut. Dans le cas contraire, ce fichier se trouve dans le répertoire de destination que vous avez choisi lors de l'installation, et dans le sous - répertoire de l'application informatique sous le nom que vous lui avez attribué.</p>



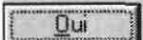
Pour poursuivre la désinstallation procédez de la façon suivante :

(Cf. image 37)

Suppression du raccourci "BASIAS v2.0" placé sur le bureau de votre ordinateur.

(Cf. image 38)

Suppression du répertoire résiduel BASIAS v2.0 :

- ① Cliquez une fois sur le répertoire  avec le bouton droit de votre souris;
- ② Sélectionnez dans la liste affichée la fonction , puis confirmez la suppression en cliquant sur le bouton .

L'application informatique BASIAS v2.0 est, à ce stade, totalement désinstallée de l'ordinateur concerné.

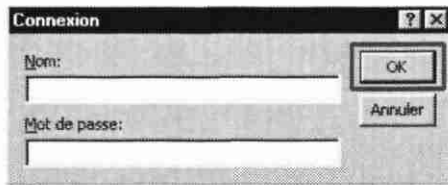


Image 39 : Validation des mots de passe

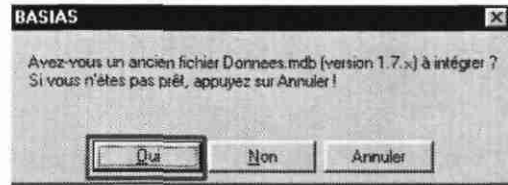


Image 40 : chargement d'une base de données de

Image 41 : Recherche de la base de données de Basias v1.7.x

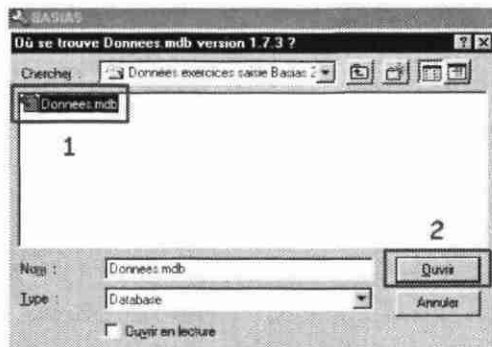
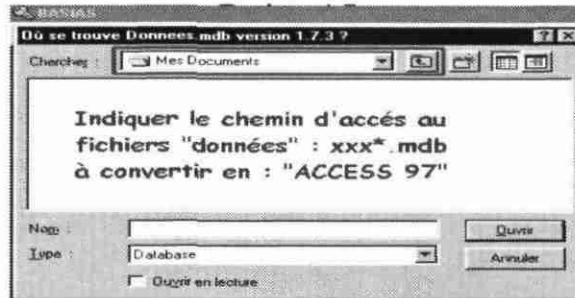


Image 42 : Sélection de la base de données de Basias v1.7.x

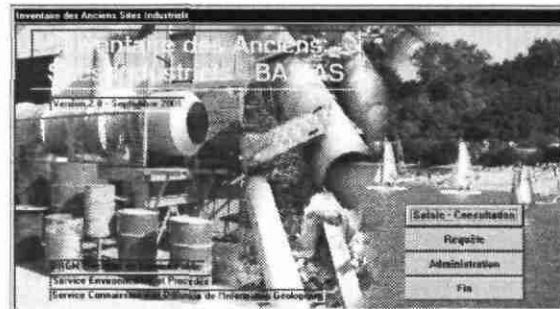


Image 43 : Page de présentation de BASIAS v2.0

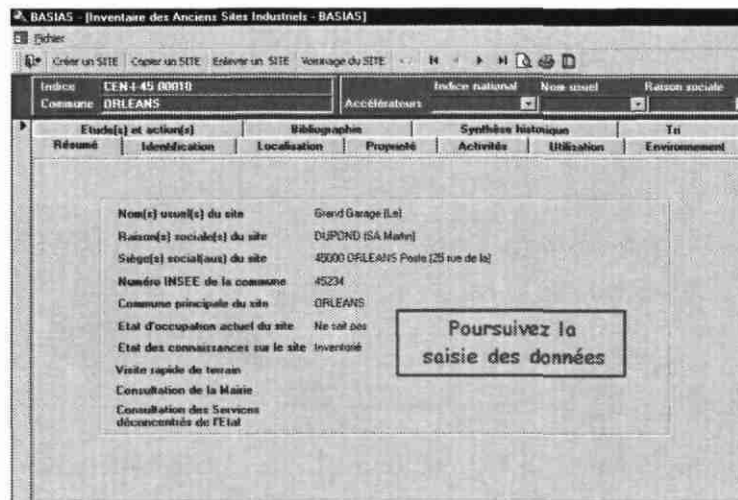


Image 44 : BASIAS v2.0, Saisie / Consultation des données

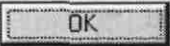
Figure 12 : Importation d'une base de données au format Access 2.0 © dans l'application BASIAS v2.0


5. Initialisations de l'application BASIAS v2.0

La façon d'initialiser l'application informatique BASIAS v2.0 est différente selon qu'il existe déjà, ou non, une base de données à importer. Ce chapitre présente donc successivement les cas suivants :

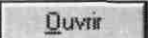
- importation d'une base de données au format ACCESS 2 © (cf. 5.1) ;
- importation d'une base de données au format ACCESS 97 © (cf. 5.2) ;
- création d'une base de données au format ACCESS 97 © (cf. 5.3).

5.1. IMPORTATION DANS L'APPLICATION BASIAS V2.0 D'UNE BASE DE DONNEES AU FORMAT ACCESS 2 ©


Lors de la première utilisation de l'application informatique BASIAS v2.0, après que vous ayez indiqué, dans la fenêtre "Connexion" le "Nom" et le "Mot de passe" (cf. **image 39**) et validé ces derniers en cliquant sur le bouton , la fenêtre suivante va s'afficher à l'écran (cf. **image 40**).

Après avoir cliqué sur le bouton , il vous est demandé d'indiquer l'emplacement de la base de données à prendre en compte (cf. **image 41**).

Après avoir affiché le nom du répertoire dans lequel est stockée la base de données recherchée au standard ACCESS 2.0 © (cf. **image 42**) dont le nom est "Donnees.mdb", vous devez :

- ① sélectionner la base de données à prendre en compte par l'application BASIAS v2.0,
- ② Cliquer sur le bouton .

Lors de cette dernière action vous avez validé l'importation de la base de données "Donnees.mdb" au standard ACCESS 2.0 ©, son adaptation au standard ACCESS 97 © et son changement de nom en "Dat_v2.mdb".

Une fois ces opérations terminées, l'écran d'accueil de BASIAS v2.0 s'affiche (cf. **image 43**) et il suffit de cliquer sur le bouton  pour que l'application soit active. Vous pouvez alors poursuivre la saisie des données (cf. **image 44**)

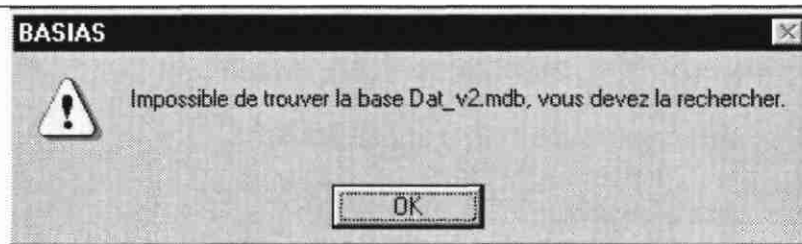


Image 45 : Impossible de trouver la base de données Dat_v2.mdb

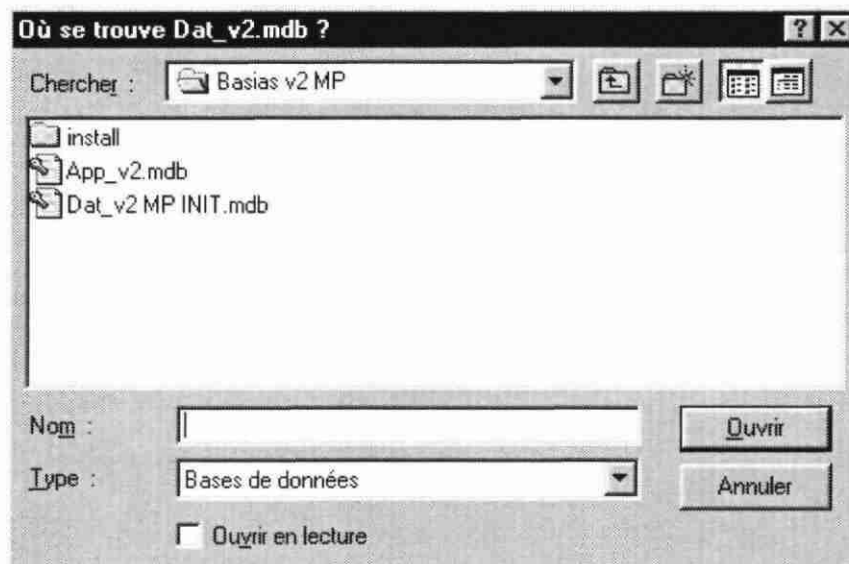


Image 46 : Recherche de la base de données Dat_v2.mdb

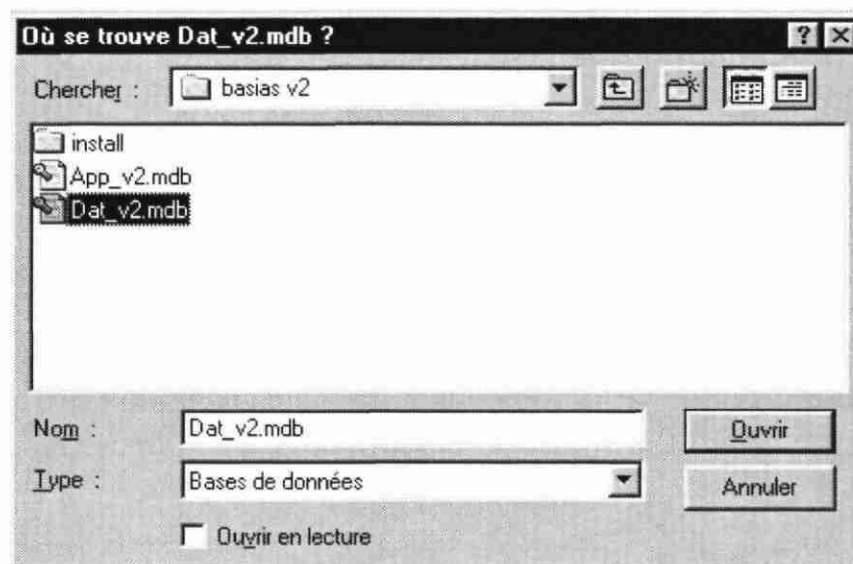


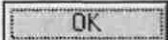
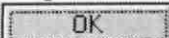
Image 47 : Sélection de la base de données Dat_v2.mdb

Figure 13 : Importation d'une base de données au format Access 97 ©

5.2. IMPORTATION D'UNE BASE DE DONNEES AU FORMAT ACCESS 97 ©

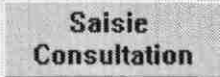
Après avoir effectué à l'installation de l'application informatique BASIAS v2.0 il est absolument nécessaire de procéder :

- soit à la suppression du fichier "**Dat_v2.mdb**", créé automatiquement au cours de l'installation de BASIAS v2.0, du répertoire dans lequel vous venez d'installer cette application sur votre ordinateur,
- soit de renommer ce fichier "**Dat_v2.mdb**", par exemple en "**Dat_v2BAK.mdb**" afin que ce dernier ne puisse pas être identifié par l'application informatique BASIAS v2.0.

Après que vous ayez indiqué, dans la fenêtre "**Connexion**", le "**Nom**" et le "**Mot de passe**" (cf. image 39) et validé ces derniers en cliquant sur le bouton , la fenêtre suivante va s'afficher à l'écran (cf. image 45). Elle indique que l'application BASIAS v2.0 ne trouve pas de fichier "**Dat_v2.mdb**" ; validez cette information en cliquant sur le bouton .

Une fenêtre dénommée "**Où se trouve Dat_v2.mdb**" va alors s'afficher à l'écran. En utilisant les fonctions classiques (ascenseur) de Windows © (cf. image 46), indiquez l'emplacement de la base de données "**Dat_v2.mdb**" à prendre en compte.

Sélectionnez la base de données "**Dat_v2.mdb**" à prendre en compte en cliquant une fois dessus, puis cliquez sur le bouton  (cf. image 47).

Une fois cette opération terminée, l'écran d'accueil de BASIAS v2.0 s'affiche (cf. image 43) et il suffit de cliquer sur le bouton  pour que l'application soit active. Vous pouvez alors poursuivre la saisie des données (cf. image 44).

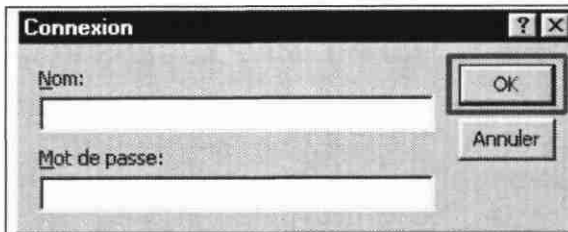


Image 48 : Validation des mots de passe

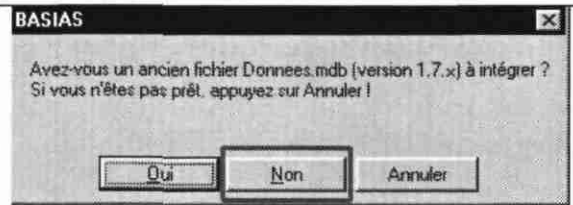


Image 49 : Pas d'import d'une base de données au format Basias 1.7.x

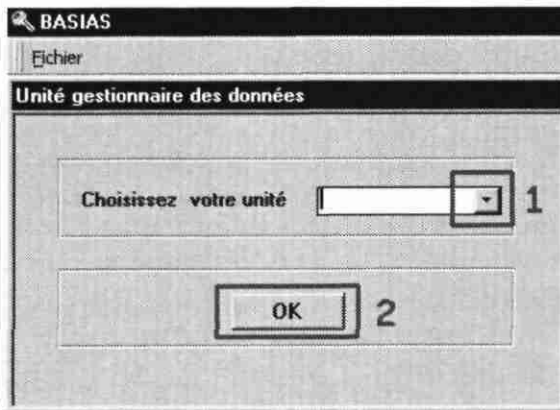


Image 50 : Liste des unités gestionnaires

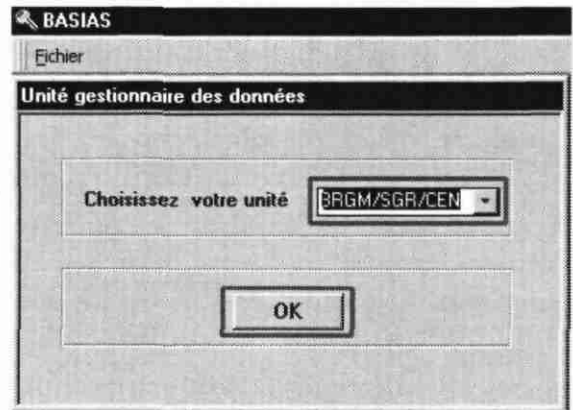


Image 51 : Sélection de l'unité gestionnaire

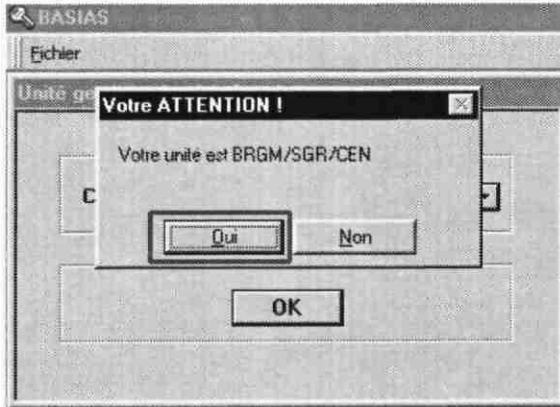


Image 52 : Confirmation de l'unité gestionnaire





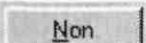
Image 53 : Affichage de la page de présentation de BASIAS v2.0

Figure 14 : Création d'une base de données au format Access 97 © avec l'application BASIAS v2.0

(Partie 1)


5.3. CREATION D'UNE BASE DE DONNEES AU FORMAT ACCESS 97 © AVEC L'APPLICATION BASIAS V2.0

 Cette opération ne peut s'effectuer qu'après l'installation de l'application BASIAS v2.0 et lors de son initialisation.


Après que vous ayez indiqué, dans la fenêtre "**Connexion**" le "**Nom**" et le "**Mot de passe**" (cf. **image 48**) et validé ces derniers en cliquant sur le bouton , la fenêtre suivante va s'afficher à l'écran (cf. **image 49**). Dans cette fenêtre qui demande "**Avez-vous un ancien fichier Données.mdb (version 1.7.x) à intégrer ?**" répondez en cliquant sur le bouton .

Deux nouvelles fenêtres vont successivement s'afficher (cf. **images 50 et 51**) où il vous sera demandé de :

- ① Choisir l'unité gestionnaire des données,
- ② Valider une première fois votre choix.

 Il faut toujours **indiquer le nom de la région administrative concernée par l'inventaire** à débiter ou en cours, mais en aucun cas la région de rattachement du responsable de l'opération d'inventaire.

Vous devrez confirmer une seconde fois le choix de la région concernée par l'opération d'inventaire des anciens sites industriels et activités de service que vous venez d'effectuer (cf. **image 52**).

La page d'accueil de BASIAS v2.0 va ainsi s'afficher (cf. **image 53**), puis en cliquant sur le bouton , vous accéderez au module de saisie de l'application informatique BASIAS v2.0.

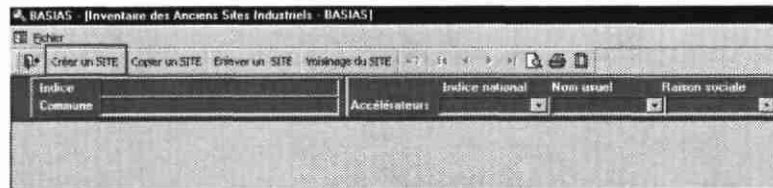


Image 54 : Sélection de la fonction "Créer un site"

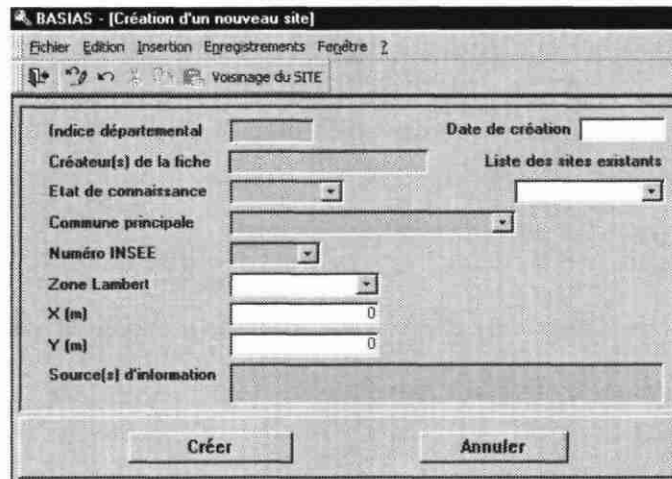


Image 55 : Affichage de fenêtre "Créer un site"

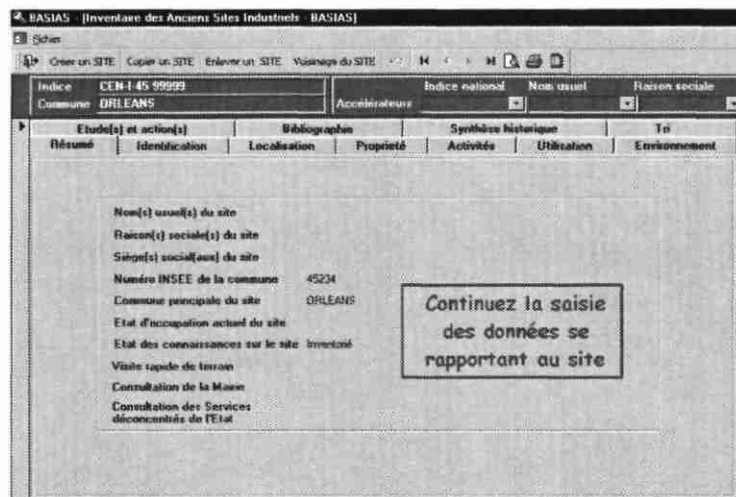
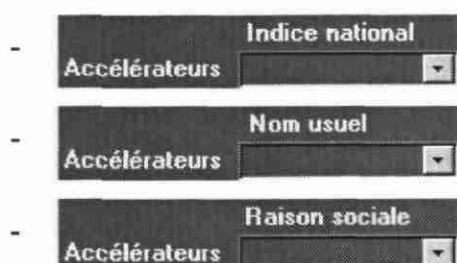


Image 56 : Affichage de la page "Résumé" du site précédemment créé

Figure 15 : Création d'une base de données au format Access 97 © avec l'application BASIAS v2.0

(Partie 2)

La page "résumé" de l'application BASIAS v2.0 va alors s'afficher sous une forme particulière, c'est à dire vide (cf. **image 54**), car aucun site n'est encore recensé dans la base de donnée. L'absence de numéro d'indice de site, de nom et d'adresse ne permet pas aux accélérateurs prévus pour permettre une recherche rapide à partir des critères suivants, d'être opérant (cf. ci-dessous) :



The image shows three vertically stacked dropdown menus. Each menu has a title at the top and a label 'Accélérateurs' on the left side of the selection box. The titles are 'Indice national', 'Nom usuel', and 'Raison sociale'. The selection boxes are currently empty, indicating no data is available for selection.

Seule la barre d'outils, où se trouve la fonction "créer un site", s'affiche en haut de cette fenêtre "résumé".

Après que vous ayez cliqué sur le bouton **Créer un SITE**, la fenêtre "**Création d'un nouveau site**" s'affiche à l'écran (cf. **image 55**).

Pour instruire correctement les champs qui sont alors présentés sur cette page, reportez-vous au chapitre 7.1.1.1. de ce document.

Une fois l'opération de saisie du premier site terminée, la "**page résumé**" va à nouveau s'afficher à l'écran ; elle présentera alors les premières informations que vous avez engrangées lors de la création du site (cf. **image 56**). Vous pouvez maintenant poursuivre la saisie des données se rapportant aux différents sites recensés au cours de l'inventaire concerné.

6. Page d'accueil de l'application informatique BASIAS v2.0

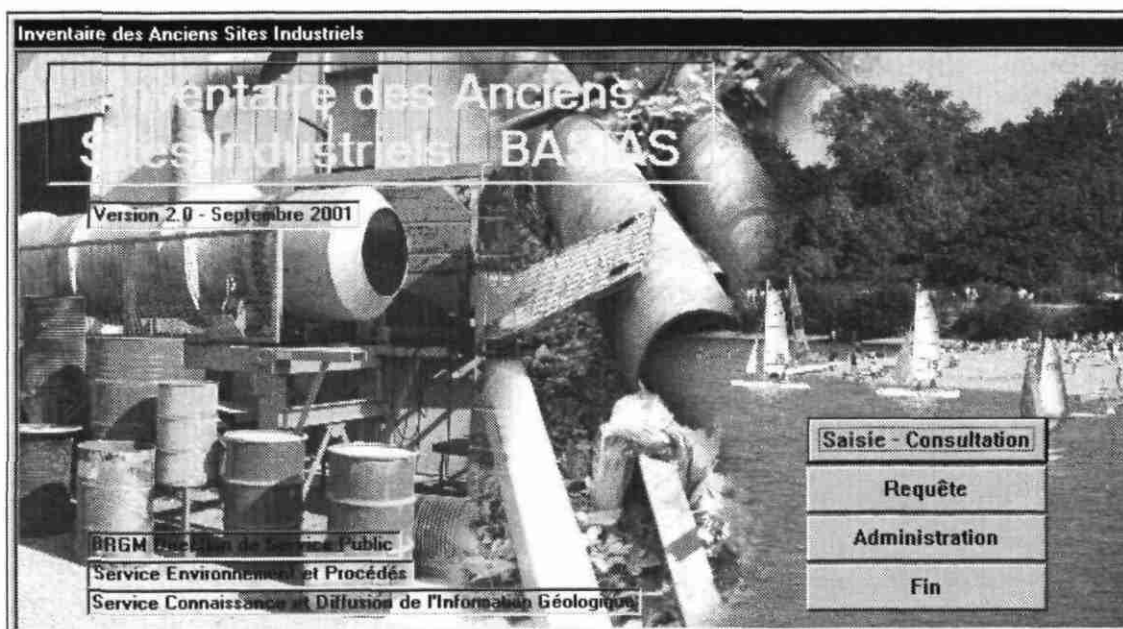


Figure 16 - Page d'accueil de l'application BASIAS v2.0

→ Sur la page d'accueil de BASIAS v2.0 (cf. figure 16) sont disposés quatre boutons :



Le bouton "**Saisie et consultation**" permet d'accéder aux fonctions autorisant la saisie ou la consultation des données de la base départementale ou régionale attachée à l'application.



Le bouton "**Requête**" permet de réaliser des requêtes, c'est à dire de procéder à des interrogations des données de la base départementale ou régionale attachée à l'application, afin d'interroger les données saisies ou de répondre à des questions en combinant plusieurs critères.





Le bouton "**Administration**" permet d'accéder à différentes fonctions suivantes :


- Changer le password de l'application ;
- Consolidation régionale (ACCESS) ;
- Consolidation nationale (ORACLE) ;
- Import de fichiers EXCEL types fournis avec l'application;
- Supprimer les attaches à la base nationale.





Le bouton "**Fin**" permet de fermer l'application informatique BASIAS v2.0. L'enregistrement des données saisies se fait automatiquement.

 Il est rappelé qu'un enregistrement automatique, des données nouvellement saisies, est réalisé à chaque changement de page.

 **Par souci de sécurité**, il est impératif de revenir à la page d'accueil de l'application informatique BASIAS v2.0 lors d'une suspension de la saisie, même de courte durée, et avant la cessation complète de la saisie.

 A chaque champ est associé un court texte explicatif à lire au bas de l'écran. Il indique la nature de ce qu'il faut saisir dans le champ courant, en conformité avec la présente notice (cf. **chapitres 8 et 9**).

 Les champs dont le fond est de couleur bleue sont à informer obligatoirement pour accéder aux champs suivants permettant de saisir des données relatives au même chapitre.

 Au sein de chaque écran, la navigation pour passer d'un champ à un autre se fait :

- soit à l'aide de la souris en cliquant avec le bouton droit ou gauche pour sélectionner le nouveau champ à instruire,
- soit par des raccourcis claviers (cf. **chapitre 7.3**).





		<u>TRES IMPORTANT</u>
		Rappel : le fonctionnement actuel de BASIAS implique que les Services Géologiques Régionaux (SGR) sont dépositaires de la partie de la base de référence nationale se rapportant à leur région. Ils doivent donc en assurer la sauvegarde ; pour cela il est conseillé de conserver chaque base départementale en plus de la base régionale consolidée.
SAUVEGARDE		La base gérée par les Services "Environnement, Procédés Industriels" (EPI) et "Connaissance et Diffusion de l'information Géologique" (CDG), au BRGM d'Orléans, n'est que la consolidation nationale des parties de base dont les SGR sont dépositaires.

Tableau 2 : Rappel concernant la sauvegarde des données

7. Fonctions, boutons et raccourcis clavier mis à disposition

Dans cette notice, les "**fonctions**" sont associées au fait qu'elles génèrent une action **spécifique à l'application**, ce qui les distingue des "**boutons et onglets**", lesquels génèrent une action **classique commune à différents logiciels**.

7.1. FONCTIONS

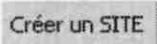
Elles sont associées au module de saisie (cf. 7.1.1), au module des requêtes (cf. 7.1.2), ou peuvent concerner plusieurs modules (cf. 7.1.3).

7.1.1. Fonctions associées à la gestion de la saisie des données

Au cours de la saisie l'opérateur peut utiliser les fonctions suivantes :

- créer un site (cf. 7.1.1.1), correspondant à créer une fiche de site,
- copier un site (cf. 7.1.1.2), correspondant à copier une fiche de site,
- enlever un site (cf. 7.1.1.3), correspondant à supprimer une fiche de site,
- voisinage du site (cf. 7.1.1.4), correspondant à rechercher les sites voisins,
- affichage des différentes lignes d'un tableau d'une page thématique (cf. 7.1.1.5).

7.1.1.1. Saisie - Créer un site

 Pour pouvoir commencer la saisie d'une fiche vierge, il faut activer cette fonction se trouvant dans la barre d'outil.

La première page de saisie s'affiche alors à l'écran (cf. **figure 17** ci-après) en présentant les informations indispensables à la création d'une fiche de site. Certaines de ces informations se retrouveront automatiquement et successivement dans le bandeau de têtes des autres pages de saisie, sur la page du menu principal et dans les chapitres "**Identification**" du site, "**Localisation**" du site et "**Bibliographie**".

Les informations concernées par cette première page de saisie sont les suivantes.

l'"**Indice départemental**" : c'est le numéro d'identification du site. Il doit être entré manuellement ; s'il existe déjà, le doublon sera refusé automatiquement. Après le transfert de la base de données régionale dans la base de données nationale, ce même indice sera le *numéro d'identification nationale* du site.

Il est composé des trois lettres définissant la région dans laquelle se trouve le site concerné par la saisie, de la lettre I (comme Industrie et Inventaire), du numéro du département concerné, suivi d'un numéro séquentiel dans le département (1 à n) composé de cinq chiffres. La lettre I permet de différencier ce numéro d'identification de celui des sites pollués connus inventoriés par le BARPI (Bureau d'Analyse des Risques et des Pollutions Industrielles). :

Exemple : NPC-I-59 00001 --> taper seulement 59 00001.

La date de création de la fiche : elle s'inscrit automatiquement, il s'agit de la date système de l'ordinateur.

Figure 17 : Saisie - Créer un site

Le(s) créateur(s) de la fiche : c'est le nom de la personne (créateur) qui saisit les données, précédé du nom de la personne (auteur), qui a dépouillé les dossiers des archives et établit les fiches manuscrites relatives au site concerné, si ces personnes sont différentes.

L'état des connaissances : le **lexique 1** (cliquez sur la flèche) propose trois cas possibles.

Etat des connaissances
Inventorié
Pollué connu
Traité

Lexique 1 : Créer un site - Etat des connaissances

La commune principale : c'est celle qui figure dans l'adresse du site. Le **lexique 2** (cliquez sur la flèche) propose les noms des communes dont la liste est désormais donnée par région / SGR.

Commune principale du site
Liste des communes situées sur le territoire de la région concernée par le site définie lors de l'initialisation de l'application informatique BASIAS v2.0.

Lexique 2 : Créer un site - Commune principale du site

Le numéro INSEE de la commune principale du site : le **lexique 3** (cliquez sur la flèche) propose automatiquement le n° INSEE de la commune retenue. Il faut vérifier qu'il commence bien par le n° du département concerné (ne pas confondre le n° INSEE de la commune et le code postal).

Numéro INSEE de la commune principale du site
Liste des numéros INSEE correspondant aux communes situées sur le territoire de la région concernée par le site définie lors de l'initialisation de l'application informatique BASIAS v2.0

Lexique 3 : Créer un site - Numéro INSEE de la commune principale du site

La zone Lambert : le **lexique 4** (cliquez sur la flèche) propose les quatre zones Lambert couvrant la France ainsi que la zone Lambert II étendue.

"Zone" Lambert
Lambert I Lambert II Lambert II étendu Lambert III Lambert IV

Lexique 4 : Créer un site - "Zone" Lambert

Les coordonnées X et Y : elles doivent être inscrites en mètre, par rapport à la zone Lambert choisie, sans insérer de séparateur entre les chiffres. La transformation en

Lambert II étendue se fait automatiquement. Lors de la saisie de l'ordonnée (Y), il ne faut pas taper le premier chiffre qui correspond à la zone Lambert dans laquelle se trouve le site, sauf pour ceux qui saisissent directement en Lambert II étendu.

Lorsque tous les sites localisables sur carte seront bien délimités sur une carte à 1/25 000 actuelle, la question concernant le choix du point à numériser sera alors posée.

Il apparaît à l'expérience des sorties cartographiques qu'un point seul n'est pas représentatif de la surface du site, surtout si celle-ci est supérieure à cinq hectares. Dans ce cas, la digitalisation d'un polygone (les limites du site) serait préférable, mais la base BASIAS (en l'état) ne permet pas d'enregistrer un polygone. Pour faire figurer des surfaces sur une sortie cartographique, par le biais d'un S.I.G., il faudrait créer un fichier parallèle permettant d'associer un polygone numérisé à chacun des points géoréférencés matérialisant un site localisé sur carte, lui-même défini par le numéro d'identification de ce site.

Le choix du point à géoréférencer qui servira à localiser le site devra être un point (centroïde ou non) dans le site, en prenant soin qu'il soit dans la commune correspondant à l'adresse. Les coordonnées de ce point seront enregistrées dans BASIAS et dans l'éventuel fichier parallèle s'il a été créé au moment de la digitalisation des coordonnées.

Pour les installations linéaires (pipeline, chimioduc, ...), il ne sera pas possible d'attribuer des coordonnées x et y à l'installation complète. Il faut retenir, dans ce cas, uniquement les installations de pompage et/ou de stockage tampon, chacune d'entre elles étant alors caractérisée par ses coordonnées x et y. Une installation linéaire devra cependant être représentée par son tracé sur les cartes obtenues par un SIG.

Les sources d'information : ce sont les références détaillées des dossiers exploités dans chacune des sources d'informations consultées.

La rubrique "**Liste des sites existants**" n'est pas à remplir. Elle affiche, à la demande en cliquant sur la flèche, les numéros d'identification des fiches déjà créées.

Lorsque la première page de saisie est instruite, cliquer sur le bouton "**Créer**" de façon à activer la fonction "**Créer un site**".

7.1.1.2. Saisie - Copier un site

Cette fonction **Copier un SITE** (cf. **figure 18**), permet de dupliquer tout ou partie d'un site déjà existant dans la base de données BASIAS v2.0, afin de s'en servir pour instruire un nouveau site. Cette fonction offre donc une seconde façon de créer un site.

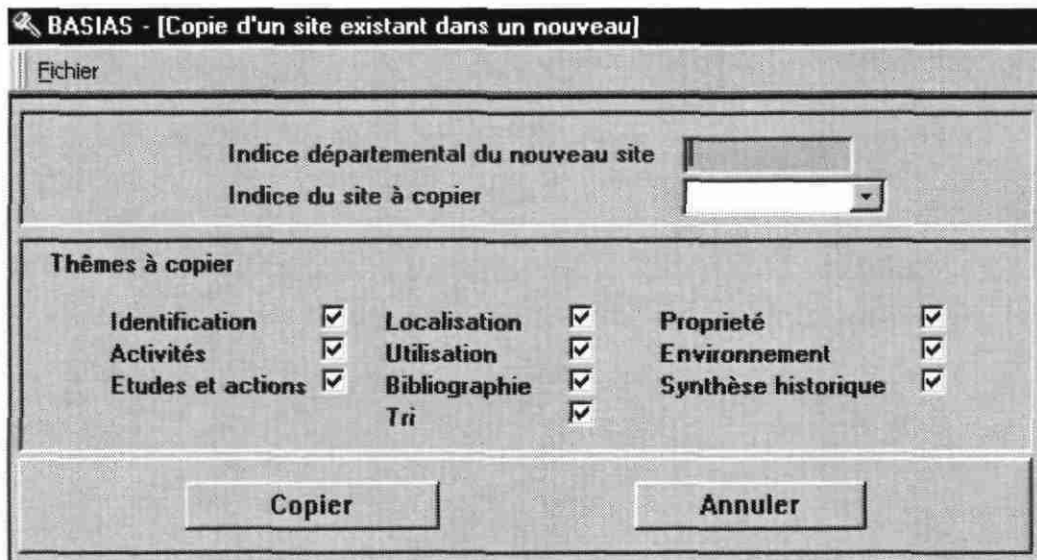


Figure 18 : Saisie - Copier un site


Dans un premier temps il faut indiquer le numéro de "**l'indice départemental du nouveau site**" à créer, puis dans un second temps inscrire "**l'indice du site à copier**". Il suffit de cocher les noms des pages que vous voulez copier du site initial vers le nouveau site.

i Son utilisation judicieuse peut permettre de réduire, dans certains cas, le temps de saisie des nouveaux sites. Par exemple, si vous avez à saisir un nombre important de sites correspondant à des stations services sur la commune d'Orléans, vous allez, pour cela, construire un site générique : -I-45 9999, commune Orléans, code NAF G50.5, puis utiliser la fonction "**Copier un SITE**" pour le dupliquer autant de fois que nécessaire.

i Cette fonction peut aussi être utilisée pour changer le numéro d'un site (exemple : changer le numéro du site CEN-I-45 1234 par CEN-I-45 4882. Cette modification s'opère en deux étapes:

- a) utilisez la fonction "**Copier un SITE**" pour copier le site CEN-I-45 1234 dans le site CEN-I-45 4882,
- b) utilisez la fonction "**Enlever un SITE**" pour détruire le site CEN-I-45 1234.

7.1.1.3. Saisie - Enlever un site

 En utilisant cette fonction, **Enlever un SITE** (cf. **figure 19**), vous enlevez de la base de données l'enregistrement affiché dans la fenêtre active de l'application informatique ; vous allez donc procéder à la destruction de l'enregistrement. Une fois que vous avez validé cette suppression d'enregistrement, il n'est plus possible de récupérer les données correspondantes.

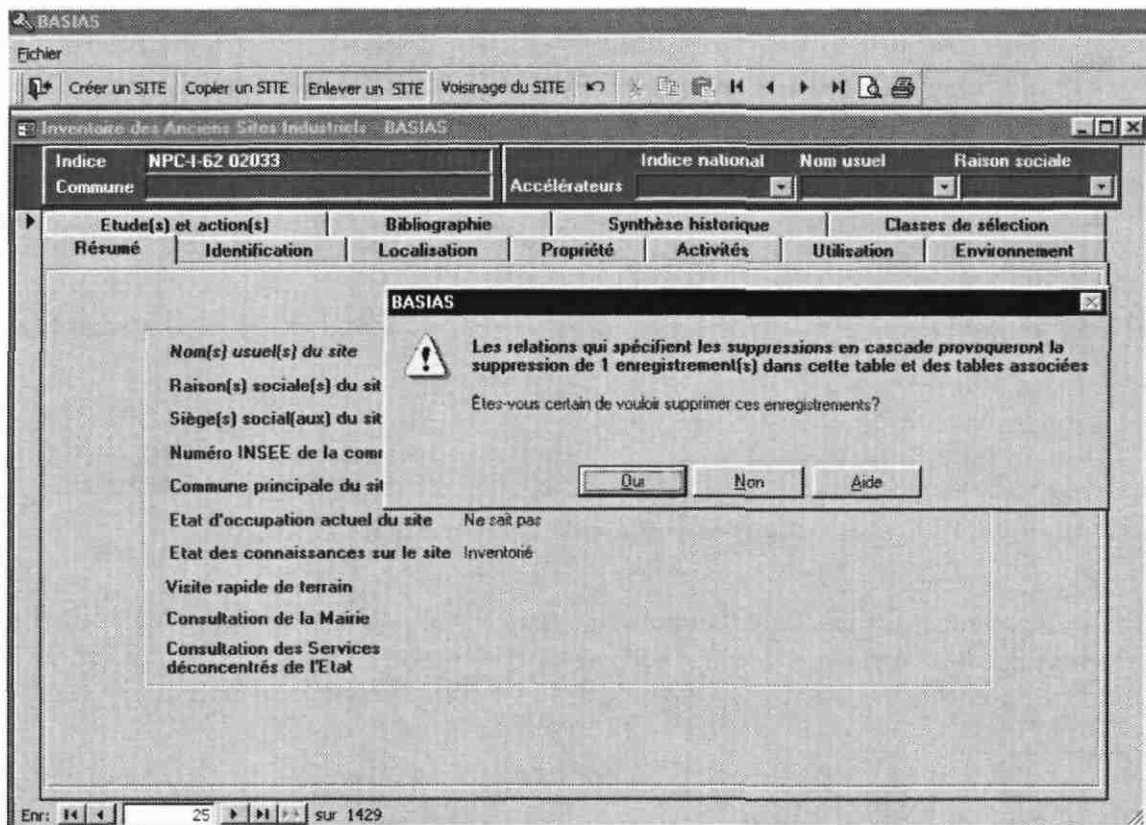



Figure 19 : Saisie - Enlever un site

7.1.1.4. Saisie - Voisinage du site

Voisinage du SITE ce bouton permet de rechercher les sites se trouvant dans un cercle de rayon de 100 m, ou 500 m, ou 1000 m, ou 5000 m, ou 10000 m (cf. **figure 20**) autour du site affiché à l'écran (cf. **figure 21**)

 Pour que cette fonction puisse être opérationnelle, il faut que les coordonnées x et y des sites engrangés dans la base de données aient été calculées et saisies. Un site proche mais dont les coordonnées ne sont pas connues n'apparaîtra pas dans la liste obtenue après réalisation de la recherche. Si le site affiché à l'écran n'est pas géoréférencé, il sera impossible d'effectuer une recherche car la localisation du centre du cercle de recherche n'est pas connue (cf. **figure 22**).

Rayons de recherche (m) possibles :

100	▼
500	▲
1000	▲
5000	▲
10000	▼

Figure 20 : Saisie - Voisinage d'un site : Rayon de recherche (m)

Contrôle du voisinage

Rayon de recherche (m) 10000

Effectuer la recherche

Site(s) trouvé(s) :

Indice national	Nom usuel	Raison sociale
IDF-I-78 0002		KOSSA TRANSPORTS (SOCIETE)
IDF-I-78 0003		SOC ?
IDF-I-78 0012	A.O	CORROY (S.A. ETABLISSEMENTS)

Figure 21 : Saisie - Exemple de résultat de la recherche dans un rayon de 10 km autour du site affiché à l'écran.

Contrôle du voisinage

Rayon de recherche

recherche

Site(s) trouvé(s) :

BASIAS

Recherche impossible à réaliser, le site n'est pas géoréférencé

OK

Figure 22 : Saisie - Recherche impossible au voisinage d'un site non géoréférencé

7.1.1.5. Affichage des lignes successives existantes dans un tableau

Afin que toutes les rubriques à saisir dans une page thématique puissent apparaître sur un seul écran, certains tableaux n'affichent qu'une ou deux lignes. Le nombre de lignes effectivement enregistrées est cependant indiqué sous le tableau.

Carte(s) et plan(s) consulté(s)					
Nom de la carte consultée	Echelle	Année d'édition	Présence du site ?	Référence du dossier	
GN 2216 D - ST-AR	1/25000	1987	<input type="checkbox"/>		
IGN 2216 ET - ETAF	1/25000	1992	<input type="checkbox"/>		


Enr: 3 sur 4

Dans cet exemple où la ligne 3 est sélectionnée, le tableau comporte quatre lignes.


7.1.2. Fonctions associées à la gestion des requêtes sur les données

Ces fonctions concernent l'impression d'une requête (cf. 7.1.2.1 à 7.1.2.4), l'export de la table résultat d'une requête, sous format Word © ou sous format Excel © (cf. 7.1.2.5 à 7.1.2.6) et la suppression d'une requête (cf. 7.1.2.7).

7.1.2.1. Requête - Imprimer la table résultat


 Ce bouton permet d'effectuer l'impression de la table résultat d'une requête affichée dans la fenêtre active.

7.1.2.2. Requête - Mise en page du tableau résultat d'une requête en vue de son impression


 Le bouton permet de fixer les paramètres de la mise en page de l'impression de la table résultat d'une requête affichée dans la fenêtre active, comme :

- la taille de la marge haute,
- la taille de la marge basse,
- la taille de la marge gauche,
- la taille de la marge droite,
- l'orientation de la page, portrait ou paysage,
- le format de la page,
- l'imprimante, par défaut ou spécifique (à choisir).


7.1.2.3. Requête - Aperçu avant impression de la table résultat

 Le bouton permet d'afficher à l'écran l'image de la page présentant la table résultat d'une requête, telle qu'elle sera imprimée.

7.1.2.4. Requête - Agrandir la vue sur aperçu avant impression

 Le bouton permet de faire un agrandissement de l'image de l'aperçu avant impression de la table résultat d'une requête affichée dans la fenêtre active à l'écran.

7.1.2.5. Requête - Export de la table résultat sous format Word ©

 Ce bouton permet l'export de la table résultat d'une requête affichée dans la fenêtre active à l'écran vers le logiciel Word © (cf. figure 23).

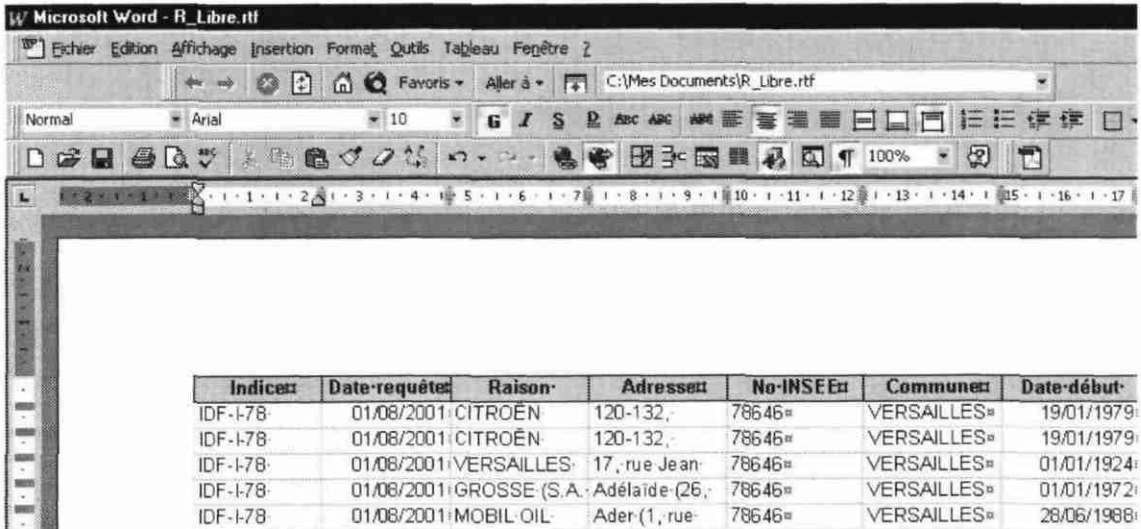
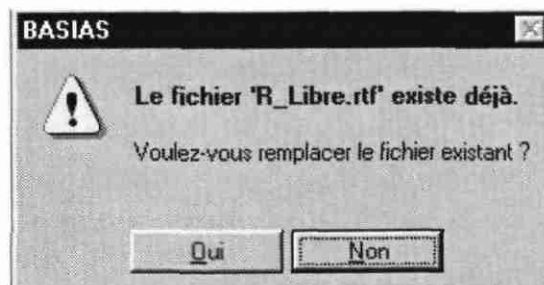


Figure 23 : Exemple de transfert de la table résultat d'une requête dans le logiciel de traitement de texte Word ©


Lors de la réalisation de cette opération de transfert, l'écran suivant va peut-être s'afficher :

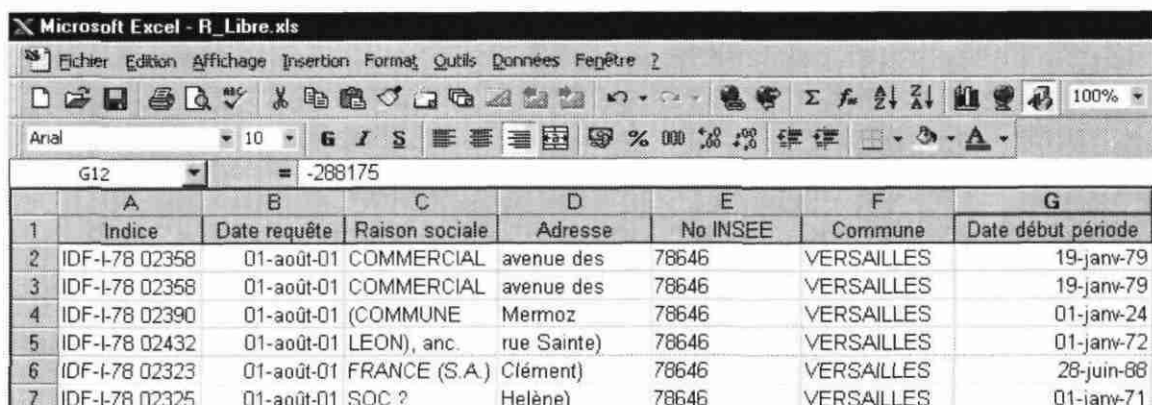


Si vous répondez en cliquant sur la touche , vous annulez l'opération de transfert.

Si vous répondez en cliquant sur la touche , l'opération va se poursuivre avec l'ouverture automatique du logiciel Word © et ensuite par l'affichage dans un tableau de la table résultat de la requête précédemment réalisée (cf. figure 23). Il vous appartient alors de sauvegarder ou non le résultat sous le format Word © en utilisant les fonctions propres à ce logiciel.

7.1.2.6. Requête - Export de la table résultat sous format Excel ©

 Ce bouton permet l'export de la table résultat d'une requête affichée dans la fenêtre active à l'écran vers le logiciel Excel © (cf. figure 24).

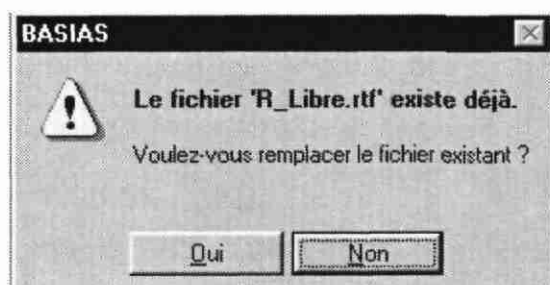


The screenshot shows a Microsoft Excel window titled 'Microsoft Excel - R_Libre.xls'. The menu bar includes 'Fichier', 'Edition', 'Affichage', 'Insertion', 'Format', 'Outils', 'Données', and 'Fenêtre'. The toolbar contains various icons for file operations and editing. The formula bar shows 'G12 = -288175'. The spreadsheet contains the following data:


	A	B	C	D	E	F	G
1	Indice	Date requête	Raison sociale	Adresse	No INSEE	Commune	Date début période
2	IDF-I-78 02358	01-août-01	COMMERCIAL	avenue des	78646	VERSAILLES	19-janv-79
3	IDF-I-78 02358	01-août-01	COMMERCIAL	avenue des	78646	VERSAILLES	19-janv-79
4	IDF-I-78 02390	01-août-01	(COMMUNE	Mermoz	78646	VERSAILLES	01-janv-24
5	IDF-I-78 02432	01-août-01	LEON), anc.	rue Sainte)	78646	VERSAILLES	01-janv-72
6	IDF-I-78 02323	01-août-01	FRANCE (S.A.)	Clément)	78646	VERSAILLES	28-juin-88
7	IDF-I-78 02325	01-août-01	SOC ?	Helène)	78646	VERSAILLES	01-janv-71

Figure 24 : Exemple de transfert de la table résultat d'une requête dans le logiciel tableur Excel ©


Lors de la réalisation de cette opération de transfert, l'écran suivant va peut-être s'afficher :



Si vous répondez en cliquant sur la touche , vous annulez l'opération de transfert.

Si vous répondez en cliquant sur la touche , l'opération va se poursuivre avec l'ouverture automatique du logiciel Excel © et ensuite par l'affichage dans un tableau de la table résultat de la requête précédemment réalisée (cf. figure 24). Il vous appartient alors de sauvegarder ou non le résultat sous le format Excel © en utilisant les fonctions propres à ce logiciel.

7.1.2.7. Requête - Supprimer une requête

 Cette fonction vous permet de **supprimer définitivement** une requête de la liste des requêtes que vous avez constitué au cours des différentes interrogations de la base de données.

Il faut dans un premier temps procéder au choix de la requête à éliminer. Pour cela, utilisez l'accélérateur de recherche mis à votre disposition et sélectionnez la requête par son nom dans la liste (cf. paragraphe 7.2.2.1).

Une fois la requête affichée dans la fenêtre active, sélectionnez la requête en cliquant sur la barre située à la gauche de celle-ci (cf. figure 25, image 57). Cliquez sur le bouton **Supprimer**, puis confirmer votre demande de suppression en cliquant sur **Oui** (cf. figure 26, image 58). En cliquant sur la touche **Non**, vous annulez l'opération en cours de réalisation.

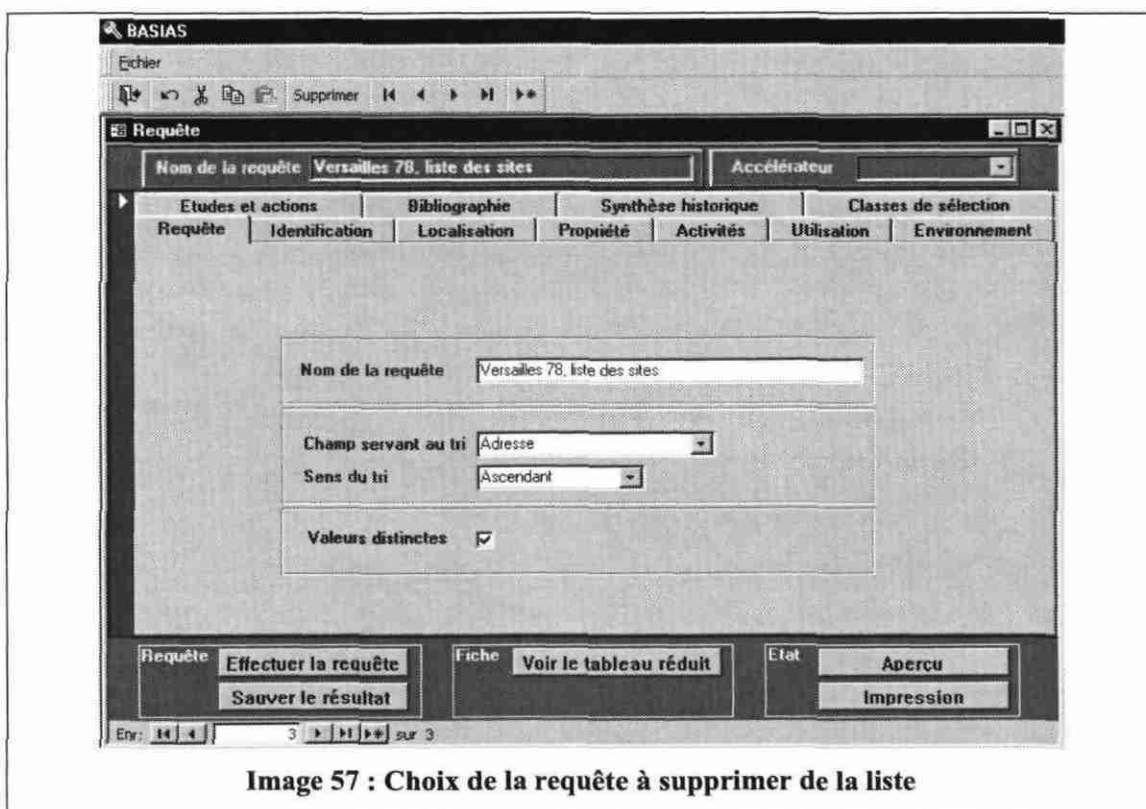


Image 57 : Choix de la requête à supprimer de la liste

Figure 25 : Requête - Supprimer une requête de la liste existante (début)

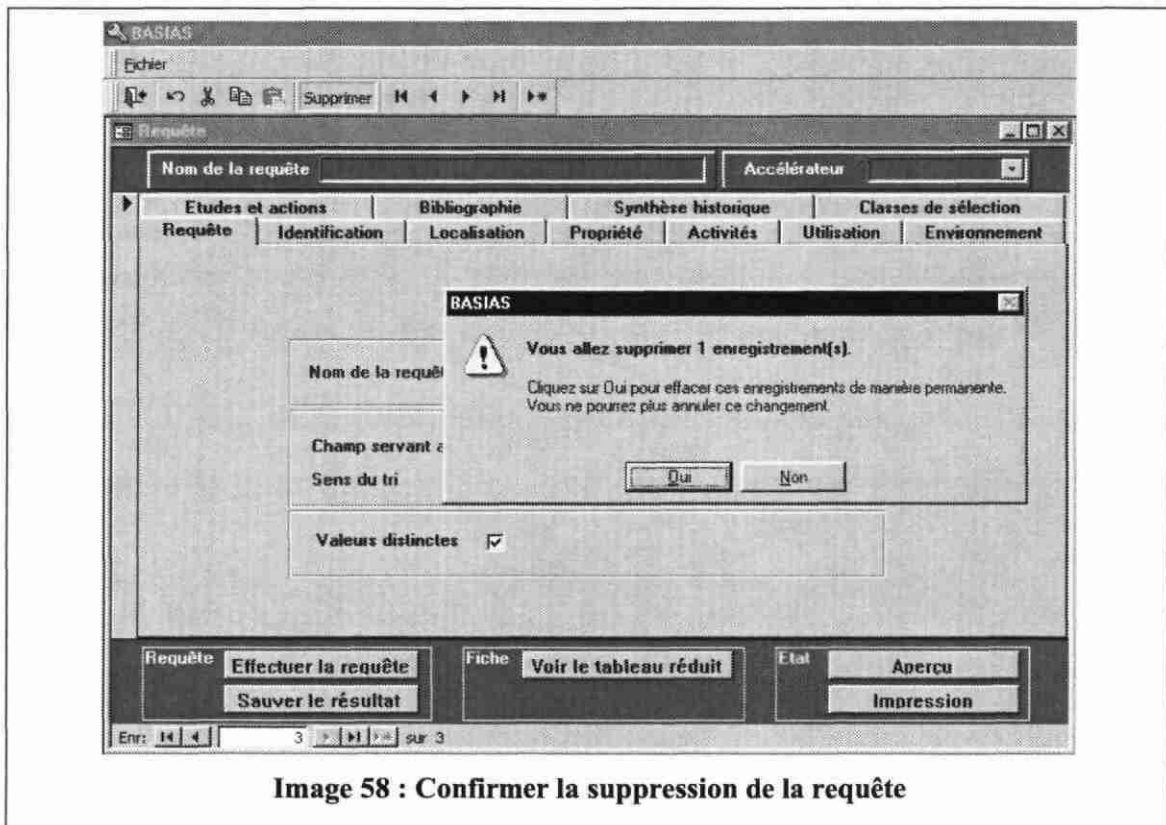




Image 58 : Confirmer la suppression de la requête

Figure 26 : Requête - Supprimer une requête de la liste existante (suite et fin)

7.1.3. Fonction associée à plusieurs modules

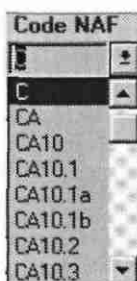
Il s'agit essentiellement de la fonction "ascenseur" associée aux listes ou lexiques.

Pour afficher le contenu d'une liste ou lexique , cliquez sur sa flèche, ou appuyez sur , ou utilisez la combinaison suivante des





touches  + .

Pour sélectionner une valeur proposée dans une liste cliquez sur la valeur de votre choix.

Pour trouver une valeur dans une liste, vous pouvez vous limiter à taper les premiers caractères de la valeur souhaitée ; au fur et à mesure que vous tapez, Access 97 © fait défiler la liste et sélectionne la valeur choisie. Par exemple, dans la liste ci-dessous, le fait d'avoir tapé le caractère C a fait défiler la liste jusqu'à ce caractère et a sélectionné ce code.



Vous pouvez aussi naviguer à l'intérieur de la liste, soit en utilisant la barre de défilement, soit en utilisant les touches suivantes :

Appuyez sur	Pour
	Sélectionner la valeur suivante dans la liste
	Sélectionner la valeur précédente dans la liste
	Vous déplacer d'une série de valeurs vers le bas
	Vous déplacer d'une série de valeurs vers le haut

7.2. BOUTONS

7.2.1. Boutons associés à la gestion de la saisie des données

7.2.1.1. Saisie - Aperçu avant impression de la fiche de site



Le bouton permet d'avoir un aperçu avant impression de la fiche du site affiché dans la fenêtre active.

7.2.1.2.. Saisie - Imprimer la fiche de site à l'écran



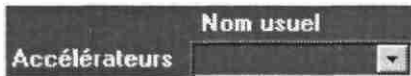
Le bouton permet d'imprimer la fiche du site affiché dans la fenêtre active.

7.2.1.3. Saisie - Accélérateur : Indice national



Cette fonction permet de rechercher un site à l'aide de son numéro d'indice national. Cliquez sur l'ascenseur placé à droite du champ pour faire apparaître la liste des numéros d'indice des sites saisis dans la base de données. Sélectionnez le numéro d'indice recherché en cliquant dessus, la fiche du site concerné va s'afficher à l'écran.

7.2.1.4. Saisie - Accélérateur : Nom usuel



Cette fonction permet de rechercher un site à l'aide de son nom usuel. Cliquez sur l'ascenseur placé à droite du champ pour faire apparaître la liste des noms usuels et des numéros d'indice des sites saisis dans la base de données. Sélectionnez le nom usuel recherché en cliquant dessus, la fiche du site concerné va s'afficher à l'écran.

7.2.1.5. Saisie - Accélérateur : Raison sociale




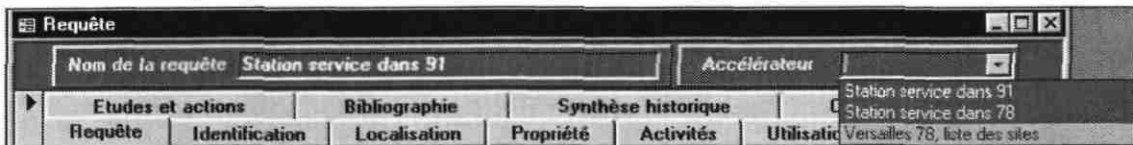
Cette fonction permet de rechercher un site à l'aide de la raison sociale indiquée dans la base de données. Cliquez sur l'ascenseur placé à droite du champ pour faire apparaître la liste des raisons sociales et des numéros d'indice des sites saisis dans la base de données. Sélectionnez la raison sociale recherchée en cliquant dessus, la fiche du site concerné va s'afficher à l'écran.

7.2.2. Boutons associés à la gestion des requêtes sur les données

7.2.2.1. Requête - Accélérateur : Nom de la requête

Cette fonction vous permet de choisir dans la liste des requêtes, que vous avez constitué au cours de vos différentes interrogations de la base de données, celle que vous voulez à nouveau réaliser ou modifier avant une nouvelle exécution. Pour cela, il faut cliquer sur

l'ascenseur  permettant d'afficher la liste des requêtes. Sélectionnez ensuite celle que vous désirez en cliquant sur son nom qui apparaîtra en sur-brillance.




7.2.2.2. Requête - Effectuer la requête

Après avoir sélectionné les critères constituant les conditions auxquelles doivent répondre les sites recherchés par la requête et que les données que vous souhaitez voir affichées dans le tableau de sortie ont été choisies, cliquez sur **Effectuer la requête** pour que celle-ci se réalise et que le résultat s'affiche sous la forme d'un tableau (voir ci-dessous).

Indice	Date requête	Raison sociale	Adresse	No INSEE	Commune
DF-I-78 02388	08/08/2001	POMPES FUNI	Mermoz (2-6, r.	78646	VERSAILLES
IDF-I-78 02388	08/08/2001	POMPES FUNI	Mermoz (2-6, r.	78646	VERSAILLES
IDF-I-78 02405	08/08/2001	TRUFFAUT (SC	Paris (108, aver	78646	VERSAILLES
IDF-I-78 02406	08/08/2001	SAGIR (S.A. DI	Paris (154, aver	78646	VERSAILLES
IDF-I-78 02401	08/08/2001	GUTENBERG (Paris (18, avent	78646	VERSAILLES
IDF-I-78 02402	08/08/2001	VERSAILLES (Paris (19, avent	78646	VERSAILLES
IDF-I-78 02403	08/08/2001	VERSAILLES (Paris (22, avent	78646	VERSAILLES
IDF-I-78 02400	08/08/2001	VERSAILLES (Paris (4, avenue	78646	VERSAILLES
IDF-I-78 02400	08/08/2001	VERSAILLES (Paris (4, avenue	78646	VERSAILLES
IDF-I-78 02404	08/08/2001	SINEL (SOC. I	Paris (82, avent	78646	VERSAILLES
IDF-I-78 02404	08/08/2001	SINEL (SOC. I	Paris (82, avent	78646	VERSAILLES

Figure 27 : Exemple d'affichage du tableau de sortie d'une requête, dans lequel certains sites peuvent apparaître plusieurs fois

 L'affichage des sites répondant aux conditions de la requête se fera dans l'ordre que vous aurez déterminé en utilisant les fonctions "Champ servant au tri" et "Sens du tri" de la page "Requête".

7.2.2.3. Requête - Sauver le résultat

Le bouton **Sauver le résultat** permet de conserver le tableau de sortie d'une requête après sa réalisation. Le résultat sera conservé sous la forme d'une table ACCESS 97 © dans un répertoire que vous aurez choisi et sous le nom que vous lui aurez donné au moment de son enregistrement.

7.2.2.4. Requête - Voir le tableau réduit

En cliquant sur **Voir le tableau réduit**, il est possible d'afficher un tableau de sortie restreint dans lequel les champs qu'il présente ont été prédéfinis et intégrés au module "Requête" lors de sa conception. Ce tableau de sortie restreint affiche les données suivantes :


- "Indice" : numéro d'indice national du site,
- "Connaissance" : Etat des connaissances sur le site,
- "Raison sociale" : la(les) raison(s) sociale(s) du site,
- "Nom usuel" du site,
- "Localisation" : la localisation du site,
- "Adresse" : l'adresse du site,
- "Commune" : le nom de la commune principale du site, c'est à dire la commune de son adresse,
- "Classe" : la classe de sélection à laquelle est rattaché le site si cette dernière a été établie.

Les éléments qui composent ce tableau réduit ont été choisis de telle façon qu'aucun site ne puisse être pris en compte plusieurs fois lors de l'affichage. Il permet donc de connaître rapidement le nombre exact de sites répondant à la requête composée. Dans l'exemple ci-dessous (cf. **figure 28**), on peut constater que les huit sites sont tous différents, alors que dans le tableau de la requête précédente (cf. **figure 27**) dix lignes sont affichées mais font apparaître plusieurs fois certains sites.

BASIAS - [Tableau réduit: en sélectionnant un Site vous pouvez voir sa fiche complète]

Indice	Connaissance	Raison sociale	Nom usuel	Localisation	Adresse	Commune	Classe
IDF-78 02388	Inventorié	POMPES FUNEBRI		rue Jean Mermo	Mermoz (2-6, rue Jean) + F	VERSAILLES	
IDF-78 02405	Inventorié	TRUFFAUT (SOCIE			Paris (108, avenue de)	VERSAILLES	
IDF-78 02406	Inventorié	SAGIR (S.A. DE GE			Paris (154, avenue de)	VERSAILLES	
IDF-78 02401	Inventorié	GUTENBERG (S.A.			Paris (18, avenue de)	VERSAILLES	
IDF-78 02402	Inventorié	VERSAILLES (ADM		Hôtel de police	Paris (19, avenue de)	VERSAILLES	
IDF-78 02403	Inventorié	VERSAILLES (COM		Hôtel des Meni	Paris (22, avenue de)	VERSAILLES	
IDF-78 02400	Inventorié	VERSAILLES (COM		Caserne des poi	Paris (4, avenue de)	VERSAILLES	
IDF-78 02404	Inventorié	SINEL (SOC. IND. I			Paris (82, avenue de)	VERSAILLES	

Figure 28 : Exemple d'affichage d'un tableau réduit, n'affichant que des sites distincts

 L'affichage des sites dans le tableau réduit se fera dans l'ordre que vous aurez déterminé en utilisant les fonctions "Champ servant au tri" et "Sens du tri" de la page "Requête". Ce tableau ne peut être imprimé que si vous créez une requête pour laquelle le tableau de sortie est le même que celui restreint proposé.

7.2.2.5. Requête - Aperçu

Aperçu Ce bouton permet d'afficher l'aperçu avant impression des fiches de sites répondant à la requête que vous venez de réaliser. Dans l'exemple présenté précédemment (cf. **figure 28**), huit fiches de site pourront être successivement visualisées.



Figure 29 : Exemple d'affichage de la première page de la fiche du premier site concerné par la requête (Tri sur les numéros d'indice nationaux croissants)

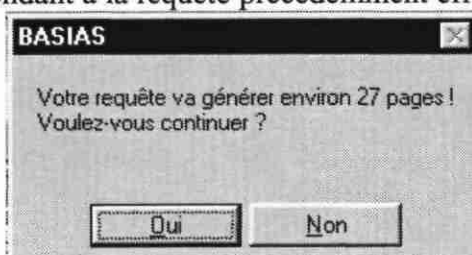


L'affichage de l'aperçu avant impression des fiches de sites se fera dans l'ordre que vous aurez déterminé en utilisant les fonctions "**Champ servant au tri**" et "**Sens du tri**" de la page "**Requête**".

7.2.2.6. Requête - Impression


Impression En cliquant sur ce bouton vous engagez l'impression de toutes les fiches des sites répondant à la requête précédemment effectuée. Une nouvelle fenêtre va

s'ouvrir à l'écran




pour vous avertir et vous

indiquer le nombre de pages composant l'édition que vous voulez réaliser.


 L'impression des fiches de sites se fera dans l'ordre que vous aurez déterminé en utilisant les fonctions "**Champ servant au tri**" et "**Sens du tri**" de la page "**Requête**".

7.2.3. Boutons associés à plusieurs modules


7.2.3.1. Fermer

 En cliquant sur cette icône vous fermez la fenêtre active à l'écran de votre ordinateur.

7.2.3.2. Annuler la dernière action

 Ce bouton permet d'annuler la dernière action.

7.2.3.3. Annuler les dernières modifications

 Ce bouton permet d'annuler toutes les modifications apportées à un champ ou à un enregistrement dans l'action en cours.

7.2.3.4. Couper

 Ce bouton permet de réaliser le "**couper**" de Windows ©.


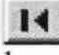
7.2.3.5. Copier

 Ce bouton permet d'exécuter le "**copier**" de Windows ©.



7.2.3.6. Coller

 Ce bouton permet d'effectuer le "**coller**" de Windows ©.



7.2.3.7. Atteindre le premier enregistrement

 ou  Ce bouton permet d'atteindre le premier enregistrement contenu dans la base de données ; il s'agit de l'enregistrement ayant le plus petit numéro d'indice de site parmi ceux stockés dans la base de données.



7.2.3.8. Aller à l'enregistrement suivant

 ou  Ce bouton permet d'atteindre l'enregistrement suivant à celui affiché dans la fenêtre active ; il s'agit de l'enregistrement ayant le premier numéro d'indice de site supérieur parmi ceux stockés dans la base de données.



7.2.3.9. Revenir à l'enregistrement précédent

 ou  Ce bouton permet d'atteindre l'enregistrement précédent à celui affiché dans la fenêtre active ; il s'agit de l'enregistrement ayant le premier numéro d'indice de site inférieur parmi ceux stockés dans la base de données.

7.2.3.10. Afficher le dernier enregistrement



 ou  Ce bouton permet d'atteindre le dernier enregistrement contenu dans la base de données ; il s'agit de l'enregistrement ayant le plus grand numéro d'indice de site parmi ceux stockés dans la base de données.

7.2.3.11. Créer un nouvel enregistrement

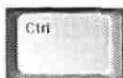

 ou  Ce bouton permet de créer une nouvelle ligne dans un tableau lors de la saisie des données. Dans le module requête ce bouton permet d'afficher une requête vierge.

7.3 LES RACCOURCIS CLAVIER



7.3.1. Couper

 +  Ce raccourci clavier permet de réaliser le "couper" de Windows ©.

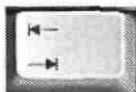
7.3.2. Copier

 +  Ce raccourci clavier permet de réaliser le "copier" de Windows ©.

7.3.3. Coller

 +  Ce raccourci clavier permet de réaliser le "copier" de Windows ©.

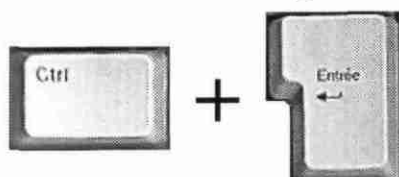
7.3.4. Passage au champ suivant

 Passage au champ suivant

7.3.5. Retour au champ précédent

 +  Retour au champ précédent

7.3.6. Retour à la ligne dans les champs "Commentaire(s)"

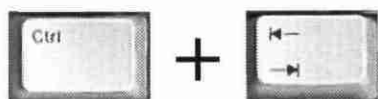


A n'utiliser que dans les champs "Commentaire(s)" et dans le champ "Synthèse historique"

7.3.7. Passage à la page suivante

Lorsqu'on passe d'une fenêtre à l'autre, c'est à dire d'un chapitre à un autre, il n'est pas nécessaire de fermer la fenêtre courante avant d'en ouvrir une autre, cela se fait automatiquement, ainsi que l'enregistrement des données saisies, dès qu'on a cliqué sur l'onglet d'une autre page à ouvrir.

Il est possible de passer d'une page à la page suivante en cliquant sur l'onglet de la page suivante avec le bouton droit ou gauche de la souris, ou en utilisant le raccourci clavier correspondant suivant :



Passage à la page de saisie suivante

7.3.8. Retour à la page précédente

Il est possible de revenir à la page précédente en cliquant sur l'onglet de la page précédente avec le bouton droit ou gauche de la souris, ou en utilisant le raccourci clavier correspondant suivant :



Retour à la page de saisie précédente

7.3.9. Cocher une case

Pour cocher une case, il faut se placer sur cette dernière et appuyer une fois sur la touche espace.



Cocher une case

7.3.10. Effacer une coche dans une case

Pour effacer la coche dans une case il faut se placer sur cette dernière et appuyer une fois sur la touche espace.



Supprimer la coche dans une case

8. Recommandations préliminaires

8.1. LES "CHAMPS" DE BASIAS V2.0

La saisie et la consultation des données sont organisées de façon à être réalisée par page, chacune traitant d'un des aspects thématiques retenus pour satisfaire les besoins des maîtres d'ouvrage lors de l'élaboration de la méthodologie des Inventaires Historiques Régionaux (IHR) des anciens sites industriels.

Devant le nombre très important de champs à instruire au cours de la saisie, il est utopique de vouloir tous les renseigner pour la totalité des sites susceptibles d'être retenus au cours de l'inventaire, car les dossiers d'archives consultés ou les renseignements récoltés au cours de la méthodologie ne le permettent pas forcément.

Le nombre important de ces champs est cependant nécessaire pour permettre d'engranger l'information, dans la mesure où elle est trouvée au cours de la réalisation de l'inventaire (IHR). Dans ce cas, il faut évidemment la retenir et la consigner, ainsi que la référence du dossier la contenant ; mais à défaut il est exclu, au cours de cette étape, de la rechercher spécifiquement si elle ne figure pas dans les dossiers consultés. L'instruction de toutes les rubriques d'une fiche ne peut s'envisager qu'au fil du temps, au cours de la gestion des sites industriels.

Il faut toutefois souligner que pour satisfaire aux objectifs assignés à la base de données BASIAS, un certain nombre d'informations est absolument nécessaire.

Ces rubriques indispensables sont listées et commentées ci-après. Elles sont accompagnées des rubriques très utiles, notées "si possible", à ne pas laisser passer lorsqu'elles apparaissent dans un dossier.

→ Dans la page "**Identification**" du site :

- le **n° d'identification**,
- le(s) autre(s) identifiant(s) si le site est inventorié dans un, ou des, autre(s) recensement(s), s'il(s) existe(nt),
- la **raison sociale** (si possible) : ce champ est à instruire en respectant la convention présentée au **tableau 4**.

→ Dans la page "**Localisation**" du site :

- l'**adresse précise** (commune et numéro de rue) qui permettra de localiser le site sur une carte à 1/25 000 par l'intermédiaire d'un plan communal (PTT, Blay, Ravet-Anceau, etc.). Afin de faciliter les recherches lors des requêtes, l'adresse du site sera notée, par convention, de la façon suivante :

Ex 1	Nom	Prénom	Titre ou fonction	(Type de voie)	N°	Commune	Code postal
Ex 2	Événement						
Ex 3	nom du lieu-dit						

Pour les exemples suivants cela donnera :

Ex 1	<i>15 avenue du Gal de Gaulle Charles à Orléans</i>						
Ex 1	de Gaulle	Charles	Gal	(avenue du)	15	Orléans	45000

Ex 2	<i>1256 rue du 11 Novembre à Olivet</i>						
Ex 2	11 Novembre			(rue du)	1256	Olivet	45160

Ex 3	<i>Chemin des grandes vignes à Rouen</i>						
Ex 3	Grandes vignes			(chemin des)		Rouen	76000

Tableau 3 : Transcription des adresses des sites dans la base de données BASIAS

- les **cartes et plans** anciens (si possible) avec leurs références pour permettre de localiser rapidement le site sur une carte IGN actuelle à 1/25 000. Ils doivent être accompagnés de la référence du dossier ou du document qui le contenait.
- les **coordonnées** (x et y) qui **seront calculées dans le réseau Lambert local**, après avoir situé le site sur une carte IGN à 1/25 000. Ces coordonnées, après transformation automatique dans le réseau Lambert II étendu, permettront l'exploitation des données par un système d'information géographique (SIG) sur la totalité du territoire métropolitain français.

Pour les installations linéaires (pipeline, chimioduc, ...), il ne sera pas possible d'attribuer des coordonnées (x et y) à l'installation complète. Il faut retenir, dans ce cas, uniquement les installations de pompage et/ou de stockage tampon, chacune étant alors caractérisée par ses coordonnées (x et y). Une installation linéaire sera cependant représentée par son tracé sur les cartes obtenues par un SIG.

- la **carte géologique** concernée qui devra être consultée lors de la recherche des critères environnementaux.

→ Dans la page "Propriété" :

- les **cadastres** (si possible) et leurs références, ces documents pourront donner des indications sur les adresses, sur les surfaces bâties ou non, et sur les propriétaires (à la date du cadastre).

→ Dans la rubrique "**historique de(s) activité(s) sur le site**" de la page "**Activités**" :

- l'**activité industrielle** pratiquée sur le site, selon le code NAF modifié à préciser dans le détail (exemple : DG28.a, qui est du 1^{er} groupe, et pas seulement DG28, qui peut être du 1^{er} ou du 2^{me} groupe) ;
- le **groupe** (défini par la DPPR/SEI/BPSPR) dans lequel se place cette activité ;
- les **produits et quantités** utilisés ou générés (s'ils sont mentionnés dans les dossiers consultés) ;
- les éventuels **accidents ou pollutions** (si possible) ;
- l'**importance de l'activité** (si possible) en terme de statut réglementaire actuel (déclaration, autorisation, ?) ou ancienne (1^{ère}, 2^{me} ou 3^{me} classe) ou en terme de taille et du nombre d'employés à consigner dans le champ "autres informations" ;
- le site est-il **en activité ou non** ? (si possible).

→ Dans la page "**Utilisation**" :

- **type de réaménagement** pour les sites sur lesquels une réutilisation de l'espace a été constatée (cas des sites déjà réaménagés par des activités autres qu'industrielles) ;
- **projet de réaménagement et maître d'ouvrage** (si possible) pour les sites en friche. Définition : Un site industriel devient une friche industrielle, dès lors que l'installation industrielle qui l'occupait a cessé son activité et que le site n'a pas été remplacé par une activité, quelle qu'elle soit.

Ce chapitre, tout comme le chapitre "Environnement", sert d'argumentaire destiné à justifier les notes données dans le chapitre concernant les "Classes de sélection".

→ Dans la page "**Environnement**" :

Les expériences acquises au cours des saisies ont montré la nécessité de clarifier "l'esprit" de ce chapitre. Il ne s'agit pas ici de transférer dans BASIAS toutes les données des bases de données relatives aux informations sur le sous-sol (BSS, ONQES, ...) archivées et consultables au BRGM. Ces données pourront, à l'aide d'un système d'information géographique (SIG, par exemple MAPINFO ©), être croisées avec les données de BASIAS sur les sites industriels ; il est donc exclu d'envisager la saisie exhaustive de ces détails dans BASIAS. Il ne s'agit pas non plus de faire une étude détaillée de la vulnérabilité des eaux à une pollution éventuellement imputable à chacun de ces sites.

Au cours de cette étape d'inventaire régional, il n'est donc pas concevable de vouloir instruire absolument chacun des champs existants dans ce chapitre de la fiche de saisie. Cela sera fait ultérieurement dans une deuxième phase post IHR et uniquement pour les sites sélectionnés qui pourraient faire l'objet d'un diagnostic initial.

Les documents consultables pour instruire ce chapitre sont les SDAGE, SAGE et autres documents à caractère synthétique, s'ils existent, notamment les cartes de vulnérabilité, les cartes piézométriques, les cartes de situation des captages AEP et des périmètres de protection ainsi que les cartes géologiques.

Pour pouvoir mettre en œuvre la sélection des sites permettant de distinguer les sites qui pourraient faire l'objet d'un diagnostic initial, il faut surtout veiller dans ce chapitre à :

- vérifier si les eaux superficielles en aval du site sont localement utilisées pour la baignade, par des piscicultures et conchylicultures, ou pour une alimentation en eau potable ; il s'agit ici de retenir la notion de cible, sensible ou assimilée (cf. DIREN (Direction régionale de l'environnement), AE (Agence de l'eau), Office du tourisme) ;
- vérifier si les eaux souterraines sont utilisées pour l'alimentation en eau potable à la faveur d'un captage avec ou sans périmètre de protection. Il s'agit ici aussi de retenir la notion de cible, sensible ou assimilée (cf. DDASS (Direction départementale des actions sanitaires et sociales), DDAF (Direction départementale de l'agriculture et de la forêt)) ;
- et à défaut de cible potentielle, apprécier sommairement la vulnérabilité des formations géologiques sous le site (terrains superficiels et substratum) en terme de perméabilité et du caractère aquifère ou non de ces formations.

En résumé ce chapitre, tout comme le chapitre "Utilisation", sert d'argumentaire destiné à justifier les notes obtenues dans le chapitre "Classes de sélection".

→ Dans la page "Classes de sélection" :

Les rubriques "Sensibilité/Vulnérabilité des eaux" et "Type de réaménagement" doivent être notées selon les critères proposés dans l'annexe 8 du guide méthodologique de l'ADEME, version 1996.

Il faut souligner aussi que cette sélection des sites, proposée à l'issue de l'inventaire afin de classer les sites de façon sommaire à ce stade, constitue un des outils possibles parmi d'autres qui pourraient être mis au point par les utilisateurs afin de répondre à des besoins spécifiques. Elle permet de répartir les sites, n'ayant plus d'activité industrielle, dans les classes 2, 3, 4, 5a, 5b(e), 5a(r), 6, 7, et 8, chacune définissant un ordre de priorité croissant, afin de distinguer ceux des sites sur lesquels un diagnostic initial pourrait être prioritairement envisagé. Il faut retenir que ce classement est réputé valide sur la base des informations connues à la date de mise en œuvre de cette grille ; tout complément de données, notamment sur un projet de réaménagement, peut donc faire changer le site de classe.

→ Dans la page "Etude(s) et action(s)" :

Lorsque des études ont été réalisées, rappeler (si possible) les références des rapports pour les retrouver plus facilement lors des phases ultérieures. Un résumé et les principaux résultats peuvent être consignés dans les champs correspondants.


→ Dans la page "Bibliographie" :

Les **références de tous les dossiers exploités** dans chaque source d'information consultée sont indispensables pour pouvoir établir la traçabilité des documents exploités (lieu d'archivage, série, numéro de dossier et/ou référence).

Une remarque toute particulière doit être soulignée concernant les dates. Il s'agit d'un inventaire historique régional : les dates sont donc importantes et nécessaires. Elles apparaissent à plusieurs reprises au cours des diverses pages de la saisie et il faut veiller à les noter.

Pour l'instruction de ces champs "date", hors ceux qui s'affichent automatiquement, la notation suivante sera retenue par convention :

- si la date n'est pas connue, le champ date sera 01/01/1111 ; il s'affiche par défaut ;
- si les dates ne sont pas connues mais qu'une chronologie relative peut cependant être établie dans une succession d'activité, d'exploitants, de propriétaires, etc., le champ date sera instruit successivement de la façon suivante : 01/01/1111,
01/01/1112,
01/01/1113,
etc.
- si l'année seule est connue, elle sera saisie par convention : 01/01/année précise ;
- si le mois et l'année sont connus précisément, elle sera alors saisie par convention de la façon suivante : 01/ mois précis/année précise ;
- si la date est connue précisément, elle sera alors saisie avec précision sous le format suivant : jour précis/ mois précis/année précise.

 **ACCESS 97 ne fait pas de coupure au siècle, il faut donc taper les quatre chiffres de l'année (par exemples 1932 ou 2001).**

Dans chacune des pages thématiques, un champ libre intitulé "**Commentaire(s)**" est disponible pour consigner toute information particulière pour laquelle un champ spécifique n'existerait pas dans la dite page.

8.2. RAPPEL RELATIF A LA SAUVEGARDE DES DONNEES DURANT LA SAISIE

La sauvegarde des données au cours de la saisie est une des actions importantes à réaliser régulièrement. Elle permet lors de la survenue de problèmes non maîtrisables par l'opérateur, par exemples : coupure d'alimentation secteur, destruction physique partielle ou complète de l'unité de disque servant au stockage des données, de limiter les pertes de d'information et par voie de conséquence de temps. Les sauvegardes sont développées dans le **chapitre 12** de ce document.

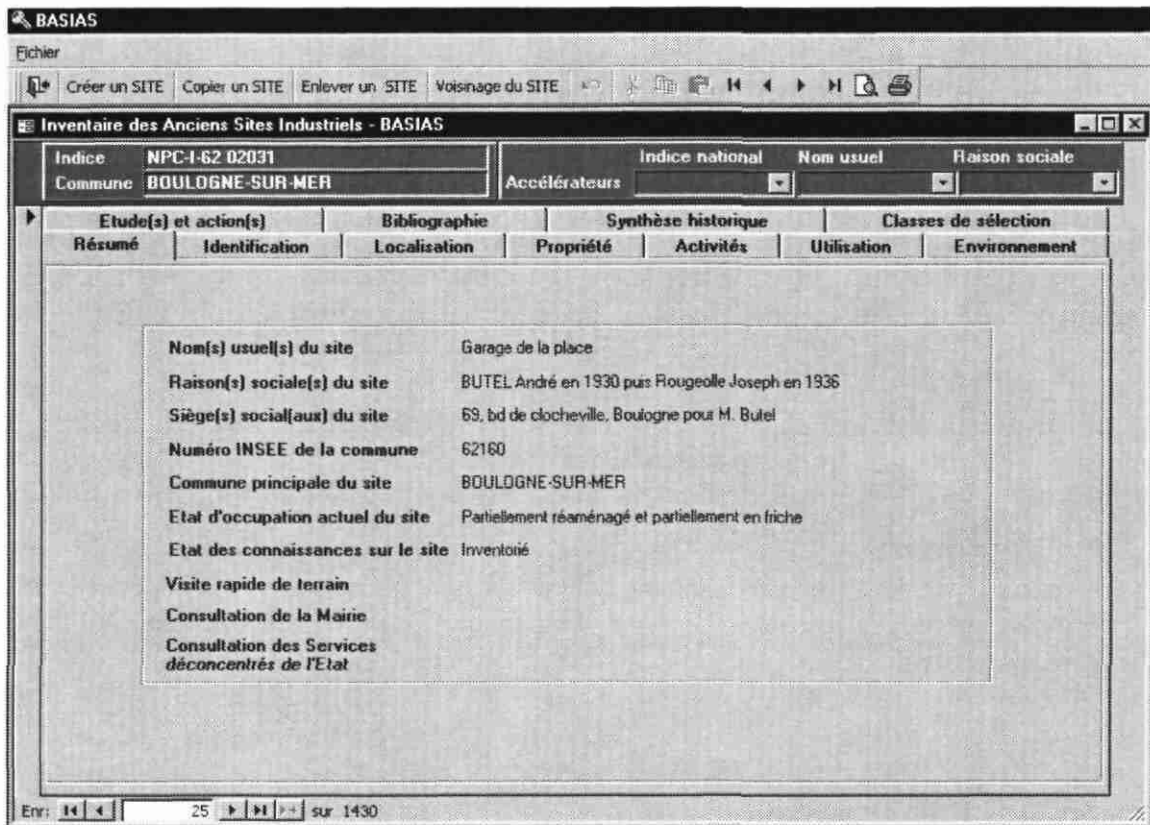


Figure 30 : Saisie - Page "Résumé"

9. Module de saisie et de consultation des données de BASIAS v2.0

Il est rappelé que la saisie commence par la création d'une fiche (cf. chapitre 7.1.1.1 et figure 17).



Si vous utilisez des abréviations faites en sorte de les lister dans un lexique, de les mémoriser et d'utiliser les mêmes dans votre base de données afin que cela soit homogène et facilement interrogeable.

9.1. PAGE RESUME

Aucune donnée ne peut-être saisie sur cette page (cf. figure 30).

Elle indique les informations ci-dessous, si elles ont été instruites dans les diverses pages de saisie :

- **Nom(s) usuel(s) du site** : s'il(s) est(sont) connu(s), ;
- **Raison(s) sociale(s) du site** : de la plus récente à la plus ancienne si elle(s) est (sont) connues ;
- **Sièges(s) social(aux) du site** : l'adresse du(des) siège(s) social(aux), du plus récent au plus ancien ;
- **Numéro INSEE de la commune** : Numéro INSSE de la commune principale du site ;
- **Commune principale du site** : Commune de l'adresse du site ;
- **Etat d'occupation actuel du site** : Indique l'état d'occupation actuel du site, c'est à dire si le site est encore en activité de type industriel, ou d'une autre activité, ou en friche, ou réaménagé, ou partiellement dans un des états précédents ;
- **Etat des connaissances sur le site** : Indique si le site a seulement été recensé au cours de cet inventaire IHR (inventorié), ou s'il est aussi inscrit dans la base de données BASOL (pollué connu), ou s'il a déjà fait l'objet d'une dépollution (traité) ;
- **Visite de terrain** : Il y est indiqué si une visite rapide du site a été effectuée au cours de la phase IHR ;
- **Consultation de la Mairie** : Il y est indiqué si une consultation de la Mairie de la commune principale du site a été effectuée au cours de la phase IHR;
- **Consultation des Services déconcentrés de l'Etat** : Il y est indiqué si une consultation des Services déconcentrés de l'Etat, pour contrôler les données acquises sur le site, a été effectuée au cours de la phase IHR.

BASIAS

Fichier

Créer un SITE Copier un SITE Enlever un SITE Voisinage du SITE

Inventaire des Anciens Sites Industriels - BASIAS

Indice NPC-1-62-02031
Commune BOULOGNE-SUR-MER

Indice national
Nom usuel
Raison sociale

Accélérateurs

Etude(s) et action(s) Bibliographie Synthèse historique Classes de sélection

Résumé Identification Localisation Propriété Activités Utilisation Environnement

Unité gestionnaire BRGM/SGR/NPC Créateur(s) de la fiche Jaouen

Nom(s) usuel(s) du site Garage de la place

Etat des connaissances Inventorié Sous surveillance ? ?

Raison(s) sociale(s) BUTEL Andre en 1930 puis Rougeolle Joseph en 1936

Siège(s) social(aux) 69. bd de clocheville, Boulogne pour M. Butel

Visite rapide de terrain Date de la visite

Consultation de la Mairie Date de consultation

Consultation des Services déconcentrés de l'Etat Date de consultation des Services

Commentaire(s) en 1960 le site était recensé au nom de M. Mercier

Autre(s) identification(s) Modificateur(s) de la fiche

Numéro d'identification	Organisme

Enr: 14 sur 1

Nom du modificateur	Date de la mise à jour
ABDU AKAR	15/11/1998
*	02/06/2001

Enr: 1 sur 1

Enr: 14 sur 1430

Figure 31 : Saisie - Page "Identification du site"

Sous surveillance
?
Non
Oui

Lexique 5 : Sous surveillance

Visite rapide de terrain
Non
Oui, site localisé
Oui, site non retrouvé

Lexique 6 : Visite rapide de terrain

Consultation de la Mairie Consultation des Services déconcentrés de l'Etat
Non
Oui

Lexique 7 : Consultation de la Mairie
Consultation des Services déconcentrés de l'Etat

9.2. PAGE DE SAISIE RELATIVE A L'IDENTIFICATION DU SITE

Cette page (cf. figure 31) comporte des rubriques qui ont déjà été renseignées sur la première page saisie lors de la création de la fiche (cf. chapitre 7.1.1.1 et figure 17).

Les autres informations sont :

- "l'Unité gestionnaire" : c'est le service géologique régional du BRGM. *Exemple : BRGM/SGR/NPC ;*
- "le(s) Nom(s) usuel(s) du site" : c'est celui le plus connu dans la commune.
 - Il peut ne pas y en avoir : dans ce cas, ne rien noter ;
 - Il peut y en avoir plusieurs : dans ce cas, les noter sur la même ligne en les séparant d'un point virgule ;
 - On peut y mettre aussi le nom de l'activité générale du site;
- la "Raison(s) sociale(s)" : c'est le nom de l'entreprise connue sur le site, sans qu'on puisse savoir s'il s'agit de la dernière en place sur le site. S'il y en a eu plusieurs, noter les plus importantes, de la plus jeune vers la plus ancienne, sur une ligne si possible. S'il s'agit du nom d'une personne physique, faire suivre ce nom par "Entreprise" (cf. tableau 4).

Nom de société correspondant à des abréviations, ou bien inspiré d'un mode de fabrication, ...	
Nom de la société	Type de la société
<i>Les 3 Vallées</i>	<i>Etablissement</i>

Nom de société correspondant au nom d'une personne physique		
Nom	Prénom	Type de société
<i>Paul</i>		<i>Entreprise</i>

Tableau 4 : Notation des noms des raisons sociales des sociétés dans la base de données BASIAS

- le "**Siège(s) social(aux)**" : l'adresse du siège social est souhaitable si celui-ci est ailleurs que sur le site industriel inventorié ; s'il y en a plusieurs, les écrire les uns après les autres. Les adresses doivent être écrites sur le même format que celle du site (cf. **tableau 3 au chapitre 8.1**). Dans le cas où le siège social correspondrait au nom d'une personne physique, faire suivre ce nom par "Entreprise" (cf. **tableau 4**).

- la rubrique "**Sous surveillance ?**" : un site, qu'il soit en activité ou non, peut au moment du recensement, ou au moment d'une modification de la fiche, se trouver soumis à une certaine surveillance, comme par exemple de la qualité des eaux souterraines. Le **lexique 5** (cliquez sur la flèche) associé à ce champ propose trois réponses possibles, oui, non ou ? (je ne sais pas).

- la "**Visite rapide de terrain**" a-t-elle été effectuée et si oui, à quelle date ? Le **lexique 6** associé (cliquez sur la flèche) propose trois réponses.

- la "**Consultation de la Mairie**" a-t-elle été effectuée et si oui, à quelle date ? Le **lexique 7** associé (cliquez sur la flèche) propose deux réponses.

- la "**Consultation des Services déconcentrés de l'Etat**" a-t-elle été effectuée et si oui, à quelle date ? Le **lexique 7** associé (cliquez sur la flèche) propose deux réponses.

- un champ "**Commentaire(s)**" : ce champ mémo, non limité en caractères, peut servir à consigner toute information complémentaire ne pouvant pas entrer dans les champs précédents faute de place (par exemple succession de raison sociale à des dates différentes ; changement d'adresse des sièges sociaux au fil du temps, ...).

9.2.1. Autres Identifiants

Le site recensé peut déjà faire partie d'un autre inventaire préexistant, comme par exemple l'inventaire de la DRAC, celui du BARPI (base BASOL concernant les sites pollués connus ayant appelé une action de l'Administration), celui d'une communauté urbaine ou d'un établissement public foncier, ... etc. Dans ce cas, il est utile de conserver cette information spécifique afin d'avoir un numéro de correspondance avec l'inventaire particulier, régional ou non. Pour les sites dans BASOL notez le numéro du département DDD et le numéro du site NNNN (par exemple 045-0015), et indiquez BASOL (BARPI/MATE) dans le champ "**Organisme**"

Un numéro de type BSS peut aussi être consigné dans cette rubrique comme par exemple : *0014-3X-S005 (N° de carte à 1/50 000 - Huitième de cette carte où se trouve le site - N° séquentiel dans le huitième de cette carte, précédé de S, comme site et sol,*

afin qu'il n'y ait pas de confusion avec un numéro de la BSS identifiant un ouvrage du sous-sol).

Le numéro de(s) la fiche(s) manuscrite(s) de dépouillement et le numéro du site reporté sur les plans communaux et sur la carte IGN de localisation doivent aussi être consignés dans cette rubrique, lorsqu'ils sont différents du numéro identifiant le site dans la base de données BASIAS.

9.2.3. Modificateur(s) de la fiche

Cette rubrique ne sera pas sollicitée lors de la création de la fiche, mais seulement à l'occasion de chaque correction ou rajout d'information une fois que la base de données régionale aura été transférée dans la base nationale de données, c'est à dire après la fin de l'IHR.

BASIAS

Fichier

Créer un SITE Copier un SITE Enlever un SITE Voisinage du SITE

Inventaire des Anciens Sites Industriels - BASIAS

Indice **NPC-I-62 02031** Indice national Nom usuel Raison sociale
 Commune **BOULOGNE-SUR-MER** Accélérateurs

Etude(s) et action(s) Bibliographie Synthèse historique Classes de sélection
 Résumé Identification Localisation Propriété Activités Utilisation Environnement

Adresse **127 (anc. 103) rue de Bréquerocque**

Localisation

Commentaire(s) le site s'étend jusqu'au sentier Belle-Isle (dev. rue G. DOCQUOIS), il longe sans toucher la rue Wallet sur laquelle il a une entrée face à la rue de Samer dev. rue Blanzly Pourne

Zone Lambert I X (m) **549100** X Lambert II E **548990** Altitude (m)
 Y (m) **335520** Y Lambert II E **2636030** Précision z

Nom de la carte géologique du site Numéro Xième Commune principale du site Numéro INSEE Arrondissement
BOULOGNE-SUR-MER **0010** **2** **BOULOGNE-SUR-MER** **62160**

Autre(s) commune(s) concernée(s) par le site Carte(s) et plan(s) consulté(s)

Commune(s)	Numéro(s) INSEE	Arrondissement	Nom de la carte consultée	Echelle	Année d'édition	Présence du site ?	Référence du dossier
			plan de situation	1/2000	1930	<input checked="" type="checkbox"/>	
			plan de masse 2	1/200	1930	<input checked="" type="checkbox"/>	

Enr: 14 sur 1 Enr: 1 sur 4

Enr: 25 sur 1430

Figure 32 : Saisie - Page "Localisation du site"

Précision de l'altitude du site
EPD NGF Point coté

Lexique 8 : Précision de l'altitude du site

9.3. PAGE DE SAISIE RELATIVE A LA LOCALISATION DU SITE

Cette page (cf. figure 32) comporte les rubriques suivantes :

- **l'adresse disponible** : c'est l'adresse du site où a eu lieu l'activité industrielle (ICPE) et non pas celle du siège social si celui-ci est différent.

Dans les cas où l'ancienne(s) adresse(s) était différente(s), elle peut être notée entre parenthèses en respectant la transcription des adresses préconisée dans la base de données BASIAS (cf. tableau 3, chapitre 8.1) : *Par exemple : 5 avenue du Général Leclerc (anc. 11, rue du Moulin, anc. C.V. n° 12) devient : Leclerc Gal (avenue du) 5 (anc. Moulin (rue du) 11, anc. (C.V.) n° 12)*. Par soucis d'homogénéité, il convient de noter l'adresse la plus récente en premier, généralement la mieux connue, puis celles de plus en plus anciennes.

Il faut absolument noter les modifications d'adresse dues à des changements de noms de rue, à des changements de types de numérotation, ou à des déménagements. Si l'entreprise a déménagé, vérifier, que des fiches de sites qui correspondent aux autres adresses ont bien été créées. A défaut, prière de les créer.

- **la localisation** : il s'agit ici de donner une information permettant de situer le site par rapport au plan d'ensemble d'une commune. *Exemples : lieu-dit ; hameau Dupont ; 300 m au sud-est de la gare ; 500 m au nord du clocher ... ;*
- **la zone Lambert et les coordonnées x et y** ont déjà pu être notées précédemment lors de la création de la fiche du site (cf. chapitre 7.1.1.1, figure 17 et lexique 4). Pour les installations linéaires, tel que pipelines, il ne sera pas possible d'attribuer des coordonnées x et y à l'installation complète. Il faudra retenir, dans ce cas, uniquement les installations de pompage et/ou de stockage tampon. Chacune de ces installations sera alors située par ses coordonnées x et y ;
- **l'altitude du site et sa précision** : c'est celle en mètre du point au sol le plus haut du site ; le **lexique 8** (cliquez sur la flèche) propose trois niveaux. L'ordre de précision décroissante dans l'estimation de l'altitude est le suivant : **NGF** point nivelé selon le Nivellement Général Français, **point côté** (point côté sur la carte IGN consultée), **EPD** Estimation d'altitude à partir de Plan topographique Disponible ;

Carte géologique du site (9a)	Numéro BRGM de la carte géologique (9b)
SANGATTE	0001
CALAIS	0002
DUNKERQUE	0003
...	...

**Lexique 9: Lexique 9a nom de la Carte géologique
Lexique 9b son numéro BRGM**

Huitième de la carte géologique
1
2
... / ...
8

Lexique 10 : Huitième de la carte géologique

Arrondissement
1
2
... / ...
20
Non indiqué
Sans objet

**Lexique 11 : "Arrondissement" de la commune principale du site
Arrondissement d(es) autre(s) commune(s) concernée(s) par le site**

- la carte géologique à 1/50 000, son numéro de feuille et le huitième de la carte dans lequel se trouve le site. Les lexiques respectifs 9 et 10 (cliquez sur les flèches) proposent ces informations. Si le site est situé sur plusieurs feuilles et huitièmes, retenir le numéro de feuille et le huitième de la carte correspondant à l'adresse du site, les autres numéros et huitièmes seront consignés dans le champ "Commentaire(s)";
- le nom de la commune principale et son numéro INSEE ont déjà été notés précédemment lors de la création de la fiche du site (cf. chapitre 7.1.1.1, figure 17 et lexiques 2 et 3). Pour mémoire, il s'agit de la commune de l'adresse du site ;

- le numéro de l'arrondissement est à noter, lorsqu'il est connu, via le **lexique 11** (cliquez sur les flèches) ;
- un champ "**Commentaire(s)**", non limité en nombre de caractères, est destiné à consigner toute information complémentaire ne pouvant entrer dans les champs précédents, notamment les difficultés de localisation, les éventuelles cartes géologiques à 1/80 000, la présence de photos, l'absence de plan, ...

9.3.1. Autres communes

Lorsqu'un site a une emprise sur plusieurs communes, il est nécessaire d'en faire mention. Les **lexiques 2, 3 et 11** proposent respectivement ces informations (nom, numéro INSEE et arrondissement des communes).

9.3.2. Cartes et plans

Cette rubrique propose quatre champs :

- a - "**Nom de la carte consultée**",
- b - "**Echelle de cette carte**", si l'échelle n'est pas indiquée, inscrire un point ?,
- c - "**Année d'édition**",
- d - la mention "**Présence du site ?**" : cocher la case si le site est matérialisé par un figuré spécifique sur le support consulté (carte ou plan),
- e - "**Référence du dossier**", permet de connaître le dossier d'où est issue la carte ou le plan auquel il est fait référence.

Il faut indiquer les cartes, les photocopies de carte, les plans ou les croquis présents dans les dossiers d'archives consultés, ainsi que les cartes ou plans ayant permis la localisation du site.

Lors de la saisie, si plusieurs documents cartographiques comportent le même nom à la même date, l'enregistrement ne pourra pas se faire car cela est considéré comme un doublon ; il faut dans ce cas modifier une seule lettre dans le libellé du nom du plan consulté ou faire comme dans l'exemple suivant : *plan de masse 1, plan de masse 2*.

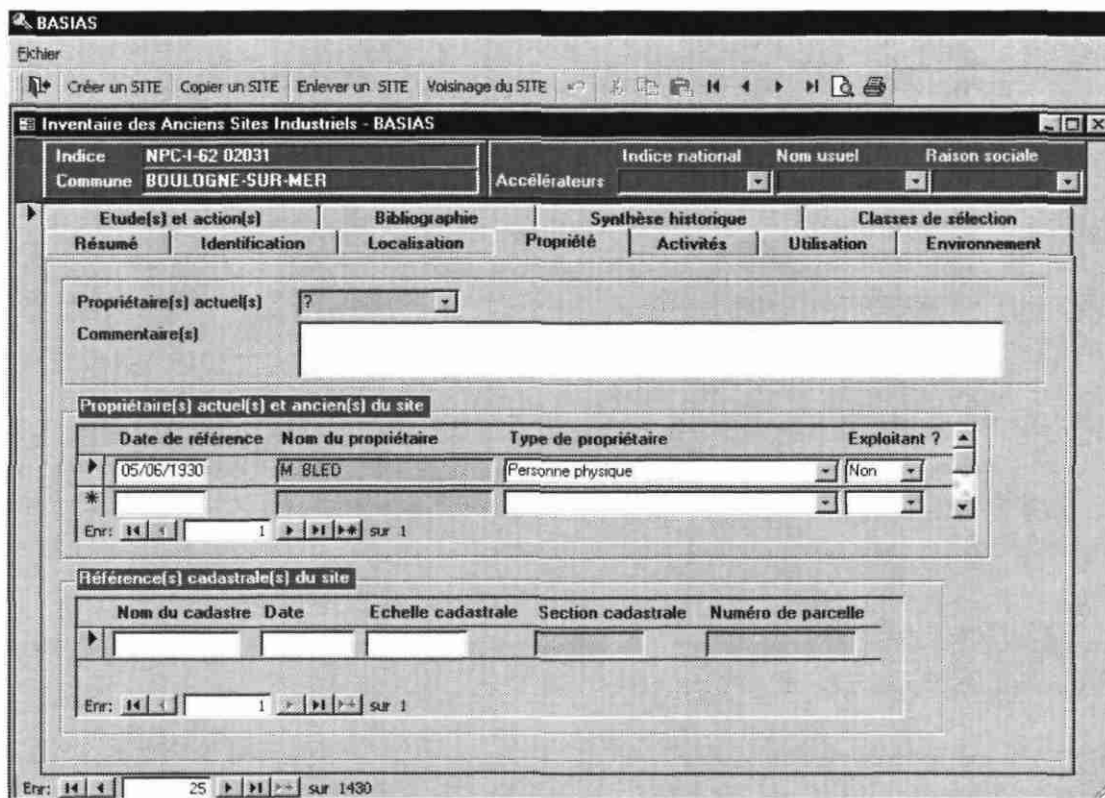


Figure 33 : Saisie - Page "Propriété"

Propriétaire(s) actuels
?
Multiple
Unique

Lexique 12 : Nombre de propriétaire(s) actuel(s)

Type de propriétaires
Association
Entreprise privée ou son représentant
Organisme national parapublic ou son représentant
Personne physique
Service et administration locale, régionale ou nationale ou son représentant

Lexique 13 : Type de propriétaire

Exploitant
?
Non
Oui

Lexique 14 : Le propriétaire est-il l'exploitant du site ?

9.4. PAGE DE SAISIE RELATIVE AUX PROPRIETAIRES DU SITE

Cette page comporte :

- la rubrique "**Propriétaire(s) actuel(s)**" : le **lexique 12** (cliquez sur la flèche) propose trois solutions possibles (unique, multiple ou ?) ;
- un champ "**Commentaire(s)**" non limité en caractère à toutes fins utiles.

9.4.1. Propriétaires

Cette rubrique permet de consigner le(s) **nom(s) ou raison(s) sociale(s)** des divers propriétaires, **actuels ou anciens**, de tout ou partie du site étudié. Les noms s'organisent automatiquement par ordre chronologique.

Le **type de chacun des propriétaires** est proposé par le **lexique 13** (cliquez sur la flèche).

Il sera utile de noter, via le **lexique 14** (cliquez sur la flèche) si ce propriétaire est aussi l'**exploitant** de l'installation, industrielle ou de service, en place sur le site à la date de référence donnée.

9.4.2. Cadastre

Cette rubrique permet de consigner les références des parcelles occupées (tout ou partie) par le site. Ces références sont constituées par le **nom du cadastre** (commune, plan de masse, plan général, ...), la **date d'édition**, l'**échelle**, la **section (ou feuille) cadastrale** et le **parcellaire**.



Attention! Pour faciliter les requêtes lors des recherches sur les parcellaires, il est recommandé de noter un seul numéro de parcelle par ligne.

Figure 34 : Saisie - Page "Activités sur le site"

Origine de la date
? = Origine de la date non connue
AP = Arrêté préfectoral
DCD = Date connue d'après le dossier
IOP = Information orale
RD = Récépissé de déclaration

Lexique 15 : Origine de la date de la première activité sur le site

Etat d'occupation actuel du site
Activité terminée
En activité
En activité et partiellement en friche
En activité et partiellement réaménagé
Ne sait pas
Partiellement réaménagé et partiellement en friche

Lexique 16 : Etat d'occupation actuel du site

9.5. PAGE DE SAISIE RELATIVE AUX ACTIVITES SUR LE SITE

Cette page (cf. figure 34) comporte les rubriques suivantes :

- la "**Date du début de la première activité connue**", est la date de la première mise en fonctionnement d'une activité industrielle sur le site, la plus ancienne connue. A défaut de date précise, celle de l'arrêté préfectoral d'autorisation ou de l'accusé de réception de la déclaration peut être utilisée ;
- "**Origine de la date**" du début de l'activité mentionnée sur le site, permet de préciser la source de l'information en utilisant le **lexique n° 15** (cliquez sur la flèche) ;
- la "**Date de fin de la dernière activité connue** , est la date de l'arrêt définitif de la dernière activité mentionnée sur le site, sachant qu'entre les deux dates évoquées ci-dessus, des activités différentes ont pu se succéder ;
- une rubrique "**Etat d'occupation actuel du site**" permet, par le biais du **lexique 16** (cliquez sur la flèche), de préciser si le site comporte ou non une activité industrielle actuelle, ou s'il est partiellement en activité et partiellement réaménagé. Cette information n'est généralement connue qu'après la consultation des membres du comité de pilotage, des services déconcentrés de l'Etat, les mairies, voire après la visite rapide des sites ;
- un champ "**Commentaire(s)**", sans limitation du nombre de caractères, permet de consigner par exemple, divers arrêtés préfectoraux relatifs au site, des détails sur des procédés industriels et leur évolution au fil du temps ou des détails sur le libellé de l'activité qui ne serait pas perceptible dans celui proposé par le code NAF modifié, des résultats d'analyses réalisées lors d'un accident ou d'un constat de pollution, ...

Trois autres rubriques sont aussi présentes. Elles concernent respectivement "**l'historique de(s) activité(s) sur le site**" (cf. chapitre 9.5.1) incluant une sous - page intitulée "**Produit(s)**" (cf. chapitre 9.5.2), les "**accident(s) connu(s) sur le site**" (cf. chapitre 9.5.3), ainsi que les "**exploitant(s) ancien(s) et actuel(s) du site**" (cf. chapitre 9.5.4).

9.5.1. Historique de l'activité

Cette page permet de lister les activités qui ont pu se succéder sur un site.

A chaque activité est associé :

- un numéro d'ordre automatique, de l'activité la plus ancienne vers la plus récente ; ce même numéro sera repris dans le tableau listant les produits de chaque activité ;
- une "**Date début**" du début de l'activité mentionnée, et une "**Date fin**", pour la fin de l'activité mentionnée ;

- un champ "**Origine de la date**" du début de l'activité mentionnée sur le site. Elle précise la source permettant de définir l'origine de cette date en utilisant le même **lexique 15** que précédemment ;
- un "**Code activité**", selon le code NAF modifié proposé dans le **lexique 17**, dès lors que le libellé existe. Il faut "Réinitialiser la liste" autant de fois que de nécessaire lorsqu'on désire modifier l'intitulé précédemment retenu, ou le compléter par une ou de(s) installation(s) particulière(s) que l'on voudrait voir apparaître lors d'une interrogation de la base, comme par exemple, une activité de fabrication de jeux et de jouets (DN 36.5 - groupe 3) peut être retenue du fait qu'elle a un dépôt de peinture (groupe 1). Les codes d'activités intéressant l'ANDRA sont en **annexe 5**.

Codes NAF (modifiés)	
A	AGRICULTURE, CHASSE, SYLVIECULTURE
A01	Agriculture, chasse, services annexes
A01.1	Culture (légumes, céréales, fruits, fleurs, pépinières)
A01.1g	Viticulture
A01.2	Elevage
... / / ...
Z5	Stockage de résidus miniers après traitement des minerais métalliques non ferreux
Z6	Boues de dragage (éventuellement chargées en métaux et/ou en produits polluants organiques)
Z7	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. DG24.1a ou E40.2)

Lexique 17 : Extrait des codes et libellés de l'activité "n" décrite (code NAF modifié)

- le libellé de cette activité correspondant à la rubrique "**Activité industrielle sur le site**", proposée par le même **lexique 17** que le code NAF modifié ;
- le champ "**Importance de l'activité**", selon la réglementation actuelle des installations classées, en terme d'autorisation ou de déclaration est à instruire en utilisant le **lexique 18** (cliquez sur la flèche) ;



Si un site a plusieurs installations dont une au moins est soumise à autorisation, le site sera considéré comme étant à autorisation.

Importance de l'activité
?
Autorisation
Autre
Déclaration

Lexique 18 : Importance de l'activité "n" décrite

- le "**Groupe selon SEI**" dans lequel se trouve l'activité concernée : Le **lexique 19** correspondant (cliquez sur la flèche) est directement corrélé avec le code des activités afin que la rubrique correspondante soit instruite automatiquement ;

Groupes des activités selon le SEI
1er groupe
2ième groupe
3ième groupe

Lexique 19 : Groupe selon le SEI auquel est rattachée chacune des activités décrites

- "**Autres informations**" en terme de n° de nomenclature des ICPE, à la date notée en référence, et/ou le classement selon la loi de 1917, et/ou le nombre d'ouvriers, et/ou un détail de l'activité générale. Autre exemple, si on a un ancien dossier, antérieur à la loi de 1976 sur les ICPE, signalant une installation à autorisation de classe 3, on retiendra "*autorisation*" dans "Importance de l'activité" et on conservera "*de classe 3*" dans "Autres informations" ;
- la "**Référence du dossier**" se rapporte à l'activité mentionnée et indique les lieux d'archives, série et le(s) numéro(s) du (des) dossier(s), qui font état de l'activité citée, afin de pouvoir établir la traçabilité des documents exploités.

9.5.2 Produits

A chaque activité peuvent aussi être associés des "**produits**" utilisés ou générés par les activités du site (cf. **figure 35** ci-après), s'ils sont précisés dans les dossiers consultés, ainsi que leurs quantités, (m3 = potentiel maximum de stockage ; tonne/semaine = production, utilisation). Il ne faut signaler que les éléments contenus dans les dossiers consultés sans préjuger ni supposer la présence éventuelle d'un produit s'il n'y est pas mentionné.

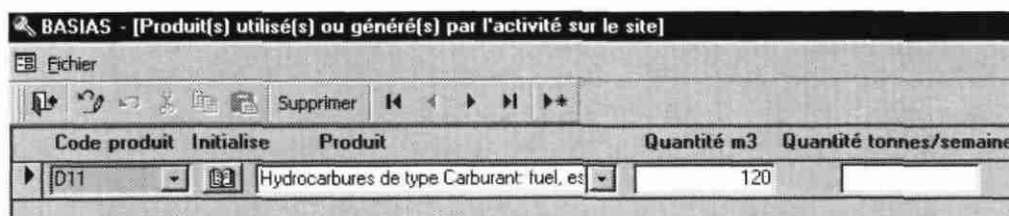


Figure 35 : "Produit(s) utilisé(s) ou généré(s) sur le site"

- Après avoir cliquer sur le bouton "Produit", les critères suivants apparaissent :
- le même n° d'ordre de l'activité à laquelle les produits listés sont associés ;
 - un "**code produit**" selon le **lexique 20** (cliquez sur la flèche) ;
 - le **libellé** de ce(s) **produit(s)** selon le même **lexique 20** ;

- les "**quantités, en m3**" pour les capacités de stockage, ou en "**tonne/semaine**" pour la production ou l'utilisation. Il faut cumuler la totalité des capacités de stockage indiquées pour un même produit dans les dossiers, c'est la valeur maximum cumulée atteinte au cours du maintien de l'activité qui doit être prise en compte.

Pour chaque activité, il peut y avoir plusieurs produits ou substances. L'important est de noter uniquement les produits qui apparaissent en grande quantité ou qui sont particulièrement toxiques. Si des noms détaillés des produits, non répertoriés dans le **lexique 20**, sont accessibles, qu'ils soient en grande quantité ou non, il faut les consigner, à l'occasion, dans le champ "**commentaires**".

Code produit	
A	METAUX FERREUX
B	METAUX NON FERREUX
B00	Aluminium
B01	Antimoine
... / / ...
D25	Gaz
D26	Bromure et Brome
D27	Iodure et Iode

Lexique 20 : Extrait du code et libellé du produit décrit, utilisé ou généré sur le site

9.5.3. Accidents et/ou pollution

Il faut rappeler que l'inventaire répond à tous les cas de pollution chronique puisqu'il recense les sites qui de par leur activité ont pu engendrer une pollution, et il peut aussi consigner des informations relatives à une pollution accidentelle.

Cette page permet donc de retenir toute information relative à des accidents et/ou pollutions imputables au site. Elle comporte plusieurs rubriques :

- la "**Date**" à laquelle a eu lieu l'accident ou à laquelle la pollution a été constatée ;
- le "**Type d'accident**" : incendie, bombardement, déversement de cuve, etc. ;
- le "**Type de pollution**" : solvants, hydrocarbures, métaux, etc. ;
- le "**Milieu touché**" : les cinq possibilités, ? (ne sait pas), air, sol, eaux superficielles, eaux souterraines, sont proposées par le **lexique 21** (cliquez sur la flèche) ;
- le champ "**Impact cible**" : les quatre possibilités, ? (ne sait pas), hommes, animaux, végétaux sont proposées par le **lexique 22** (cliquez sur la flèche) ;
- "**Référence**" : c'est la référence du rapport ou d'un éventuel dossier, procès verbal de gendarmerie, laboratoire d'analyse ... qui a permis de constater la pollution.

Si des résultats d'analyses sont disponibles, il sera utile de les consigner si possible dans le champ libre "**commentaire(s)**". Il faudrait dans ce cas préciser aussi le laboratoire qui a fait les analyses, les techniques analytiques, les limites de détection, les précisions annoncées, ainsi que le numéro et le type d'échantillon (boue, déchet, liquide, sol, ...), le mode de conditionnement et de transport des échantillons. Toutes ces informations sont nécessaires pour une bonne interprétation des analyses.

Pour éviter une saisie trop longue, il peut être envisagé, dans la mesure du possible, de conserver une copie des résultats d'analyses et des précisions permettant de les interpréter, dans le dossier papier concernant le site.

Milieu touché
? Air Eau souterraine Eau superficielle Sol/Sous-sol

Lexique 21 : Milieu touché lors d'une pollution ou un accident sur le site

Impact cible
? Animaux Hommes Végétaux

Lexique 22 : Impact sur les cibles

9.5.4 Exploitants

Cette page permet de consigner les **noms des exploitants (ou la raison sociale de l'entreprise exploitant le site)**, pour chaque période d'activité (**date d'exploitation, date fin d'exploitation**). Il faut retenir que le déclarant d'une activité est au moins l'exploitant ; il peut aussi être propriétaire du site mais cette information ne sera consignée que si elle est clairement établie.

La chronologie relative des divers exploitants doit être conservée du plus jeune, le plus récent et donc le mieux connu dans la mémoire des gens, vers le plus ancien.

Lorsque le même nom d'exploitant doit être répété, il est alors nécessaire de changer légèrement le libellé ; sinon cela peut être considéré comme un doublon, lequel engendre un refus d'enregistrement.

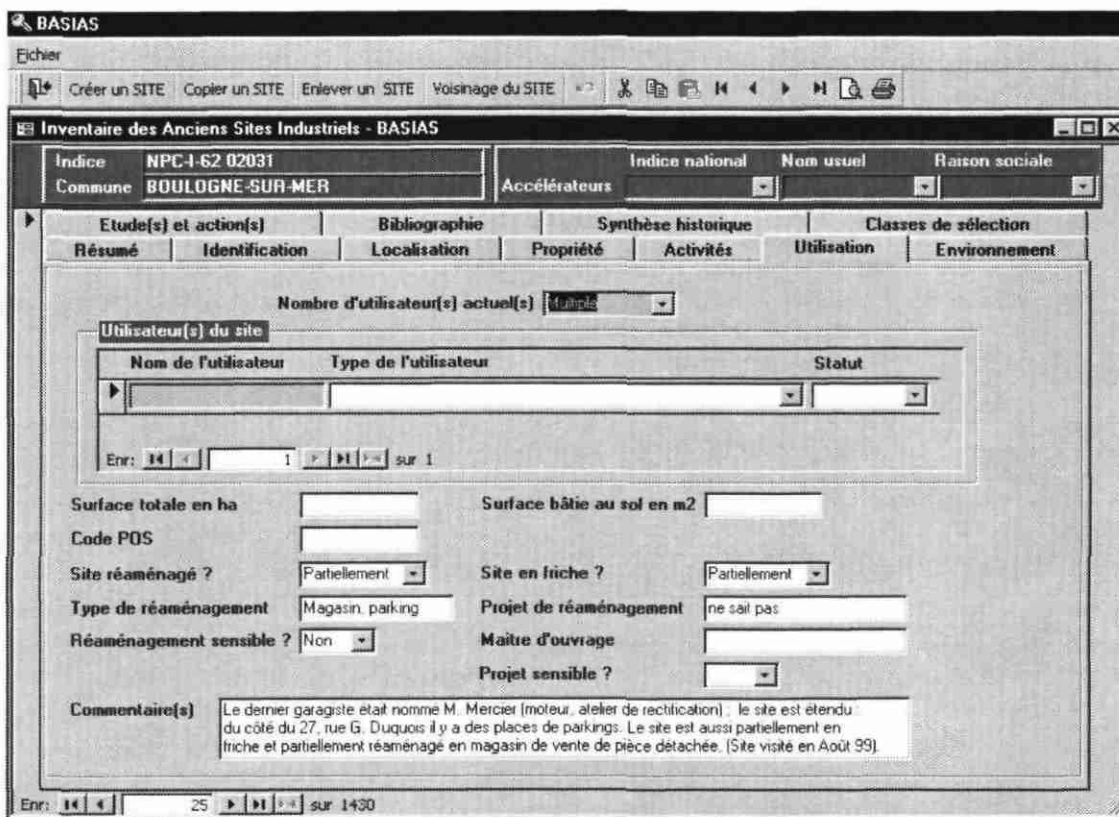


Figure 36 : Saisie - Page "Utilisation passée ou actuelle du site"

Nombre d'utilisateur(s) actuel(s)
?
Multiple
Néant
Unique

Lexique 23 : Nombre d'utilisateur(s) actuel(s) du site

Type de l'utilisateur (24a)	Statut (24b)
?	?
Association	Gérant
Entreprise privée ou son représentant	Locataire
Organisme national parapublic ou son représentant	Propriétaire
Personne physique	
Service et administration locale, régionale ou nationale ou son représentant	

Lexique 24 : Type (24a) et statut (24b) de l'utilisateur du site

9.6. PAGE DE SAISIE RELATIVE A L'UTILISATION ACTUELLE DU SITE ET/OU AUX EVENTUELS PROJETS DE REAMENAGEMENT

Cette page (cf. figure 36) comporte les rubriques suivantes :

- le "**Nombre d'utilisateur(s) actuel(s)**" : multiple, unique, néant ou ? Cette information, à saisir à l'aide du **lexique 23** (cliquez sur la flèche) est rarement indiquée dans le(s) dossier(s) consulté(s) car "les utilisateurs" à prendre en compte dans ce champ ne concernent pas les exploitants ;
- **Utilisateur(s) du site**
 - le "**nom de l'utilisateur(s)**" ou la raison sociale,
 - le "**Type de l'utilisateur**" : (cf. **lexique 24-24a**),
 - le "**Statut de l'utilisateur**" : (cf. **lexique 24-24b**).
- la **surface totale**" d'après le dossier consulté : en ha ;
- la "**surface bâtie**" d'après le dossier consulté : en m², quel que soit l'état de ceux ci (surface au sol) ;
- le "**code POS**" : C'est le code du plan d'occupation des sols ;
- **le site est-il déjà réaménagé ?**
 - "**site réaménagé ?**" : Le **lexique 25-25a** (cliquez sur la flèche) propose oui, non, partiellement, ? ;
 - "**type de réaménagement**" : Il est à écrire en clair, comme *par exemple, centre commercial, école, parking, etc.* ;
 - "**réaménagement sensible**" ? : Un réaménagement, ou une réutilisation, est considéré sensible lorsqu'il s'agit d'une zone résidentielle (habitation avec ou sans jardin), d'une zone de loisir (jardin public, aire de jeux, centre aéré, terrain de sport, dancing, ...), d'un établissement de soins, ou d'un établissement scolaire. Cette information est à transcrire avec le **lexique 26-26a** (cliquez sur la flèche).

Site réaménagé ? (25a)	Site en friche ? (25b)
? Non Oui Partiellement	? Non Oui Partiellement

Lexique 25 : Le site est-il réaménagé (25a) ou en friche ? (25b)

- **le site est-il en friche ?**
 - **"Site en friche ?"** : Le **lexique 25-25b** (cliquez sur la flèche) propose oui, non, partiellement, ? ;
 - **"projet de réaménagement"** : préciser le projet de réaménagement s'il a été identifié ;
 - **"maître d'ouvrage"** : A préciser ; seuls les projets de réaménagement avec un maître d'ouvrage clairement identifié sont à prendre en compte ;
 - **"projet de type sensible ?"** : même commentaire que pour les sites déjà réaménagés. Cette information est à transcrire avec le **lexique 26-26b** (cliquez sur la flèche).

Réaménagement sensible ? (26a)	Projet sensible ? (26b)
?	?
Non	Non
Oui	Oui

Lexique 26 : Le réaménagement (26a), ou bien le projet de réaménagement est-il de type sensible ? (26b)

Si un site est partiellement réaménagé, l'autre partie peut être en activité ou en friche (à préciser). De même, si un site est partiellement en friche, l'autre partie peut être en activité ou réaménagée (à préciser). Un ancien site industriel est considéré comme friche industrielle, lorsque après avoir été le lieu d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), celle-ci a cessé et n'a pas été remplacée par une activité autre qu'industrielle. Lorsqu'un ancien site est partiellement réaménagé, le terme friche industrielle s'applique à la partie du site qui n'est pas encore réoccupée.

- un champ **"Commentaire(s)"** non limité en nombre de caractères permet de retenir toute information utile, notamment l'évolution des surfaces au fil du temps.

9.7. PAGE DE SAISIE RELATIVE AUX INFORMATIONS DE TYPE ENVIRONNEMENTAL

Les points suivants sont rappelés.

- Il ne faut pas envisager transférer dans BASIAS toutes les données de la banque de données du sous-sol (BSS) du BRGM, car ce chapitre est destiné uniquement à donner l'argumentaire justifiant la note de la grille de sélection relative au critère "sensibilité/vulnérabilité des eaux".
- Au stade de l'inventaire, il est utopique et exclu de vouloir faire un diagnostic initial sur tous les sites de BASIAS ; par conséquent les données relatives à la géologie et à l'hydrogéologie seront forcément non détaillées et récupérées à partir de documents et/ou de cartes synthétiques de type 1/50 000 lorsqu'elles existent.
- Les détails des données relatives à la géologie et à l'hydrogéologie, consignées dans d'autres bases (BSS, ONQES, cartes géologiques, etc.), seront de toutes façons exploitables par l'intermédiaire d'un SIG qui permettra de les croiser avec les données de BASIAS sur les sites industriels. Il est donc exclu d'envisager la saisie exhaustive de ces détails dans BASIAS.

Ce chapitre (cf. figure 37 ci-après) doit être instruit en suivant les recommandations préliminaires présentées au chapitre 8 et sans oublier que l'essentiel des informations à acquérir doit permettre d'apprécier au moins la sensibilité (notion de cible potentielle) et/ou la vulnérabilité du milieu aquifère.

Les rubriques proposées concernent les thèmes ci après.

A - Le "Milieu d'implantation" : il s'agit de l'environnement du site en terme de milieu urbain, péri urbain, rural, industriel, ou commercial (cf. lexique 27 ci-après) ;

Milieu d'implantation
Commercial
Industriel
Péri-urbain
Péri-urbain commercial
Péri-urbain industriel
Péri-urbain résidentiel
Rural
Rural commercial
Rural industriel
Rural résidentiel
Rural résidentiel
Urbain commercial
Urbain industriel
Urbain résidentiel

Lexique 27 : Milieu d'implantation du site

B - Le support géologique avec :

- les **"Formations superficielles"** : (cf. **lexique 28**). Elles peuvent ne pas exister, ou être d'épaisseur trop mince, infra métrique, pour être prises en compte ; dans ce cas il ne faut rien noter ;
- le **"substratum" lithologique** sous les éventuels terrains superficiels : (cf. **lexique 29**). Il s'agit de la nature lithologique (substrat) de la formation géologique, c'est-à-dire la roche mère d'un éventuel faciès d'altération, sur laquelle le site industriel est construit.

Il faut souligner que, quelles que soient les définitions données par les puristes de la géologie, de la pédologie ou de l'agriculture au terme "formation superficielle", il faut se référer au **lexique 28** conçu pour les besoins spécifiques de BASIAS. L'objectif est ici d'attirer l'attention sur la présence éventuelle d'un terrain superficiel d'extension latérale réduite, mais suffisamment épais de un à quelques mètres, et pouvant ainsi retarder, voire piéger localement, une éventuelle pollution si la nature lithologique est de granulométrie très fine (argile, limon, ...) ou, au contraire, faciliter la migration d'un flux polluant si la granulométrie est plus grossière.

Le profil d'altération d'une couche géologique ne sera donc pris en compte que si sa nature lithologique est bien différenciée de celui de la roche mère, si son épaisseur est bien connue et si ces critères répondent aux conditions ci-dessus. A défaut, il vaut mieux ne rien noter car seul un diagnostic initial, s'il est justifié, pourra ultérieurement détailler ce point.

Les formations alluviales font ici partie des formations superficielles. Il est rappelé que le terme "alluvion" ne définit pas une granulométrie mais un mode de dépôt des sédiments transportés par l'eau ; la granulométrie des dépôts est ainsi conditionnée par la dynamique du courant. Il faut donc préciser "vase/limon" ou "sable/gravier/galet".

C - Les eaux souterraines, pour lesquelles il faut noter :

- le type d'utilisation, notamment la présence ou non d'un **"captage AEP"** d'alimentation en eau potable (cf. **lexique 30-30a**),
- la **"distance"** par rapport au site industriel, à exprimer en mètre,
- sa **"position hydraulique"** (cf. **lexique 30-30b**) par rapport au site,
- sa **"référence BSS"** : s'il y en a plusieurs, noter le plus sensible, le plus vulnérable ou le plus proche,
- l'éventuelle présence (ou non) d'un **"périmètre de protection"**, quel qu'il soit, rapproché ou éloigné, dans lequel pourrait se trouver le site industriel étudié (à préciser). A l'aide du **lexique 30-30c**, répondre oui si tout ou partie de l'emprise du site est dans le périmètre de protection.

Par "eaux souterraines", il faut entendre ici la première nappe accessible sous le site, qu'elle soit captée ou non, car c'est cette nappe qui est *a priori* la plus menacée et qui peut être en relation avec une autre nappe ou des eaux de surface où existent des cibles potentielles.

Figure 37 : Saisie - Page "Environnement"

Formation superficielle
Arène (sable argileux)
Argile
Limons/Loess
Néant
Remblais
Sables/Graviers/Galets

Lexique 28 : Support géologique - formation superficielle

Substratum
Argile/Marne/Molasse terrigène
Calcaire compact
Calcaire tendre/Craie
Evaporites/Gypse
Roches cristallines ou volcaniques
Sable/grès
Schistes

Lexique 29 : Support géologique - substratum lithologique

Captage AEP (30a)	Position (30b)	Périmètre de protection ? (30c)
?	?	?
Non	En amont	Non
Oui	En aval	Oui
	Latéral	

Lexique 30 : Captage AEP, présence (30a), position (30b), périmètre de protection (30c)

Il faut noter aussi :

- le "Nom de la nappe",
- le "Type de nappe" : (cf. lexique 31 - 31a),
- le "Type d'aquifère" : (cf. lexique 31 - 31b),
- le "Code du système aquifère" : (cf. lexique 32), qui concerne la première nappe sous le site. Ce code sera accompagné du "nom" qui lui est réservé.

D'autres informations, facultatives dans cette étape d'inventaire régional, concernent la profondeur de la nappe en hautes eaux, l'amplitude piézométrique, le coefficient de perméabilité et les références des études qui ont permis d'établir ces paramètres.

Type de nappe (31a)	Type d'aquifère (31b)
Captive	Fissuré
Libre	Karstique
	Poreux

Lexique 31 : Type de nappe (31a) et type d'aquifère (31b)

Code du système aquifère	
001	ARTOIS
001a	ARTOIS/ PAYS DE LICQUES
001b	ARTOIS/AUDOMAROIS
... / / ...
703b	TRAINEE HOUILLERE ST ELOY-LES-MINES
703c	TRAINEE HOUILLERE DE PONTAUMUR
704	CHATEAUROUX-SANCERGUES

Lexique 32 : Code du système aquifère

D - Les eaux superficielles pour lesquelles il faut noter, sous la rubrique "zones de contraintes ou d'intérêts particuliers", le(s) nom(s) de(s) cours d'eau ou de(s) ruisseau(x) le(s) plus proche(s) du site, la "distance" (en m) le séparant du site et, dans le champ "commentaire(s) associé(s)", le type d'utilisation de ces eaux s'il est connu.

E - D'autres "Zones de contraintes ou d'intérêts particuliers" sont rassemblées dans le lexique 33 (cliquez sur la flèche).

F - Un champ "Commentaire(s)", non limité en nombre de caractères, permet de consigner toute autre information précieuse, *comme par exemple : nappe temporaire, autres nappes, nappe alluviale en relation directe avec la nappe de la craie, nappe aujourd'hui non captée mais à potentiel (qualité/quantité) à préserver, etc.*

Zones de contraintes
Arrêté de Biotope Autre(s) forage(s) AEP Cavité souterraine Cours d'eau D.A.T.: Directive d'aménagement du territoire Espace boisé classé (L1301 du code de l'urbanisme) Etang Forage (autre qu'AEP) Forêt de protection Habitation Lac : retenue d'eau sur un cours d'eau (naturelle ou artificielle) Littoral (sans zone de baignade) Monument historique (dans périmètre de 500m) Monument historique (hors périmètre de 500m) P.N.R. : Parc naturel régional Pisciculture Port P.P.R. : Plan de prévention des risques Puits fermier Réserve naturelle Réserve naturelle volontaire Secteur sauvegardé Site classé Source ZICO (zone d'intérêt communautaire pour la conservation des oiseaux) ZNIEFF1 (zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique) ZNIEFF2 (zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique) Zone de baignade Zone inondable Zone NATURA 2000 ZPPAUP (zone de protection, patrimoine, architecture, urbanisme et paysage) ZPS (zone de protection spéciale) ZSC (zone spéciale de conservation)

Lexique 33 : Zones de contraintes

Figure 38 : Saisie - Page "Classes de sélection"

		Vulnérabilité/sensibilité		
		Code	4	3
Situation du site	4	8	7	5a(r)
	2	6	5b	3
	1	5a(e)	4	2

Tableau 5 : Récapitulatif des classes possibles à attribuer

Accident(s) et/ou pollution(s) connu(s)
Pas d'accident connu
Plus d'un accident
Un accident

Lexique 34 : Accident(s) et/ou pollution(s) connu(s)

9.8. PAGE DE SAISIE CONCERNANT LES CLASSES DE SELECTION

Il faut tout d'abord rappeler que la grille de sélection des sites proposée à l'issue de l'IHR (cf. tableau 5), permettant de trier et de sélectionner les sites, de façon sommaire à ce stade, constitue un des outils possibles parmi d'autres qui pourraient être mis au point par les utilisateurs afin de répondre à des besoins spécifiques. **Les classes de sélection présentées dans cette notice sont celles proposées en annexe 8 du guide de l'ADEME (1996) relatif à la méthodologie des Inventaires Historiques Régionaux.**

Cette grille est mise en œuvre, à la demande des financeurs, afin de répartir les sites n'ayant plus d'activité industrielle, dans les classes 2, 3, 4, 5b, 5a(e), 5a(r), 6, 7, et 8, chacune définissant un ordre de priorité croissant, afin de distinguer ceux des sites sur lesquels un diagnostic initial pourrait être prioritairement envisagé par les maîtres d'ouvrages.

Cette page (cf. figure 38) récapitule le "Code de l'activité prise en compte" et les argumentaires relatifs à la "Sensibilité/Vulnérabilité des eaux" et au "Type de réaménagement".

- Le "code de l'activité prise en compte" et son libellé correspondant (cf. lexique 17 du chapitre 9.5.1) apparaissent pour montrer et permettre de vérifier sur quelle base le site a été classé ;
- Le contenu du champ "Groupe de l'activité suivant le SEI" (cf. lexique 19 du chapitre 9.5.1) de l'activité retenue s'affiche automatiquement avec priorité sur le groupe de l'activité présentant *a priori* le plus de risques lorsque plusieurs activités se sont succédées sur un même site (1^{er} groupe > 2^{me} groupe > 3^{me} groupe par ordre décroissant de priorité) ;
- La "Sensibilité/Vulnérabilité des eaux" du milieu est codée par un indice qui peut prendre trois valeurs, même si les cartes de vulnérabilité de certaines régions détaillent ce critère de façon plus fine. Le lexique associé à la sensibilité/vulnérabilité des eaux propose les notes suivantes : 4, 3, 1, NR (non renseigné), avec NR apparaissant par défaut ;

Elles sont établies à partir des observations ci-après :

Sites localisés soit dans un périmètre de protection rapproché ou éloigné d'un captage alimentant en eau potable une collectivité publique (AEP), ou à défaut, dans la zone d'alimentation de l'ouvrage lorsqu'il n'y a pas de recouvrement argileux pour protéger l'aquifère capté, soit en amont de pisciculture, de conchyliculture, de zone de baignade, ... etc. Il s'agit ici de prendre en compte la notion de cible potentielle quelles que soient la lithologie et la perméabilité des formations géologiques impliquées. 4

Dans la pratique, il s'avère que les captages AEP ne sont pas tous pourvus d'un périmètre de protection et que le sens de l'écoulement de la nappe n'est pas toujours connu dans le détail. Dans ce cas, par principe de précaution, l'option est prise d'attribuer la note 4 à tous les sites industriels ayant un captage AEP dans un rayon de 1 km autour de lui.

Aquifères dans des formations vulnérables (terrains poreux ou très fissurés, tels que calcaire karstifié, alluvion sablo-graveleuse, ...). Il s'agit ici de noter la vulnérabilité *sensu - stricto* sans cible potentielle ; 3

Aquifères faiblement vulnérables (sables argileux, marne calcaire, molasse terrigène), ou terrains très peu perméables (formations épaisses d'argiles, limons, marnes, ...). 1

- Le "**Type de réaménagement**" projeté ou déjà réalisé, appelé "situation du site" dans des rapports antérieurs, est codé par un indice qui peut prendre trois valeurs :
 - . réaménagement réalisé ou projeté de type sensible 4
 - . réaménagement réalisé ou projeté de type non sensible 2
 - . site non réaménagé (friche) et sans projet identifié 1

Les réaménagements de type sensible sont les zones résidentielles (habitations avec ou sans jardin), les zones récréatives (jardins publics, aires de jeux, terrains de sport, dancing ...), les établissements de soins, ou les établissements scolaires. Le lexique associé au type de réutilisation/réaménagement réalisé ou projeté propose donc les paramètres suivants : 4, 2, 1, NC (non concerné, notamment pour les sites en activité), NR (non renseigné), avec NR apparaissant par défaut. L'**annexe 5** propose des notes en fonction de divers types de réaménagements ou réutilisations.

- Ces codes ont été choisis de telle façon que le croisement de ces deux critères permette d'obtenir une grille, par addition des deux codes, ayant un éventail des classes suffisamment étalé. La grille (cf. **tableau 5**) ci-après présente les huit "classes" de sélection résultant du croisement des critères "réaménagement" et "vulnérabilité/sensibilité". Lorsque les deux champs précédents sont instruits, la "**classe du site**" s'affiche automatiquement.

- Deux critères secondaires sont aussi présentés sur cette page, à titre informatif car ils ne servent pas à définir les classes de sélection, mais éventuellement à affiner la place relative d'un site par rapport aux autres au sein d'une même classe, cette démarche étant laissée à l'appréciation des maîtres d'ouvrage.

Il s'agit de :

- une donnée relative au champ "**Importance de l'activité**" retenue pour le classement. Elle est à apprécier en fonction de la réglementation actuelle des ICPE, selon le **lexique 18 du chapitre 9.5.1** . Il n'est pas toujours facile de définir dans quelle catégorie réglementaire se trouverait aujourd'hui un ancien établissement "dangereux, insalubre et incommode", mais pour le régime "Autorisation" ou "Déclaration" cela peut être estimé à partir de la nomenclature des ICPE.
 - une donnée relative aux "**Accident(s) et/ou pollution(s) connu(s)**" imputables au site. Le **lexique 34** propose d'apprécier leur nombre selon trois seuils.
-
- Enfin, un champ "**date de modification**" apparaît au bas de cette page et s'instruit automatiquement dès lors qu'une information a été portée sur une des données que présente cette page. Cela est destiné à rappeler que le classement d'un site, donné à titre indicatif, est réputé valide sur la base des informations contenues dans BASIAS à la date de mise en œuvre de la grille de sélection et que tout complément de données, notamment sur un projet de réaménagement, peut donc le faire changer de classe.

Inventaire des Anciens Sites Industriels - BASIAS

Indice AUV-1-03 00001 Indice national Nom usuel Raison sociale
 Commune SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE Accélérateurs

Résumé Identification Localisation Propriété Activités Utilisation Environnement
 Etude(s) et action(s) Bibliographie Synthèse historique Classes de sélection

Etude(s) connue(s) ? Requalification paysagère connue ? Date 1ère étude connue Nature de la décision

Sélection des sites			
Diagnostic initial A			
Diagnostic initial B			
Evaluation simplifiée des risques (ESR)			
Diagnostic approfondi			
Evaluation détaillée des risques (EDR)			
Traitement(s)			

Enr: 14 1 sur 1943

Figure 39 : Saisie - Page "Etudes et actions" concernant le site

Nature de la décision
?
AP - Arrêté préfectoral
Autre
Décision de justice

Lexique 35 : Nature de la décision à l'origine de l'étude ou/et du traitement concernant le site

9.9. PAGE DE SAISIE RELATIVE AUX ETUDES ET ACTIONS

Rares sont les sites où existe une étude à ce stade de l'inventaire.

Cette page (cf. figure 39) pose deux questions :

- **y a-t-il une ou des étude(s) connue(s) ?** Cocher la case si des études sont connues sur le site. Il s'agit d'étude de caractérisation d'une éventuelle pollution ; si oui, noter dans le champ mémo correspondant, le stade de connaissance du site auquel pourrait se placer l'étude évoquée, ses références, ainsi que les principaux résultats et les conclusions ;
- **le site a-t-il déjà fait l'objet d'une requalification paysagère ?** Si oui cocher la case correspondante. Il faut entendre par ce terme un remodelage des terrains et/ou un reverdissement (engazonnement, plantation, ...) du site.
- Pour les champs libres suivant :
 - **"Sélection des sites"**, il ne s'agit pas de noter ici les résultats des classes de sélection de BASIAS, mais d'indiquer si une étude a été réalisée dans le but d'affiner les résultats obtenus lors de la mise en œuvre de la grille de BASIAS,
 - **"Diagnostic initial A"**,
 - **"Diagnostic initial B"**,
 - **"Evaluation simplifiée des risques (ESR)"**,
 - **"Diagnostic approfondi"**,
 - **"Evaluation détaillée des risques (EDR)"**,
 - **"Traitement(s)"**.

Certains de ces champs peuvent parfois être renseignés à partir d'une seule étude résumant les études ou les traitements qui ont pu être réalisés. Dans chaque cas, il est important de noter :

- la **"Date de la première étude connue"**,
- la **"Nature de la décision"** pouvant être à l'origine de(s) étude(s) ou traitement(s) réalisés sur le site (cf. lexique 35),
- les références des dossiers, documents ou rapports se rapportant à ces études ou traitements.

BASIAS

Fichier

Créer un SITE Copier un SITE Enlever un SITE Voisinage du SITE

Inventaire des Anciens Sites Industriels - BASIAS

Indice NPC-I-62 02031
Commune BOULOGNE-SUR-MER

Indice national
Accélérateurs

Nom usuel
Raison sociale

Résumé Identification Localisation Propriété Activités Utilisation Environnement

Etude(s) et action(s) Bibliographie Synthèse historique Classes de sélection

Source(s) d'information : D 62 M 3109 - TW2878/2 - TW3353 - RA 1990

Chronologie de l'information

Autre(s) source(s)

Donnée(s) complémentaire(s)

Référence(s) de(s) dossier(s) relatif(s) à l'historique de(s) activité(s)

Code NAF	Activité industrielle sur le site	Référence de dossier
Z3	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	M 3109

Enr: 1 sur 1

Référence(s) de(s) dossier(s) contenant de(s) carte(s) et plan(s)

Nom de la carte	Echelle	Référence du dossier
plan de masse 1	1/500	
plan de masse 2	1/200	

Enr: 1 sur 4

Enr: 25 sur 1430

Figure 40 : Saisie - Page "Bibliographie"

9.10. PAGE DE SAISIE CONCERNANT LA BIBLIOGRAPHIE UTILISEE

Il faut prendre soin dans cette page (cf. figure 40) de bien instruire les références de la façon la plus précise possible. L'objectif est de pouvoir retrouver facilement un dossier concernant le site considéré.

La première partie de la feuille de saisie comporte quatre champs libres pour noter :

- les **"Sources d'information"** et les **références des dossiers** consultés dans chacune d'elle ;
- la **"Chronologie de l'information"** (facultatif) : elle s'exprime en une succession d'année afin de faciliter la recherche des dossiers consultés si un retour aux archives s'avérait nécessaire ;
- les **"Autres sources"** et **autres dossiers** qui n'auraient pas pu être exploités au cours du dépouillement mais qu'il serait utile de consulter ;
- les **"Données complémentaires"**, notamment les informations verbales données par d'éventuels témoins.

La deuxième partie de cette page de saisie récapitule, de façon automatique, dans deux tableaux les **"Références des dossiers"** contenant les informations consignées respectivement lors de l'instruction des chapitres **"Historique de l'activité sur le site"** et **"Localisation"**.

- Le premier tableau intitulé **"Référence(s) de(s) dossier(s) relatif(s) à l'historique de(s) activité(s)"** sur le site permet de savoir dans quels dossiers se trouvent les données saisie(s) au **chapitre 9.5.1 (cf. figure 34)**.
- Le second tableau dénommé **"Référence(s) de(s) dossier(s) contenant de(s) carte(s) et plan(s)"** permet de savoir dans quels dossiers se trouvent les données saisies au **chapitre 9.3.1 (cf. figure 32)**.

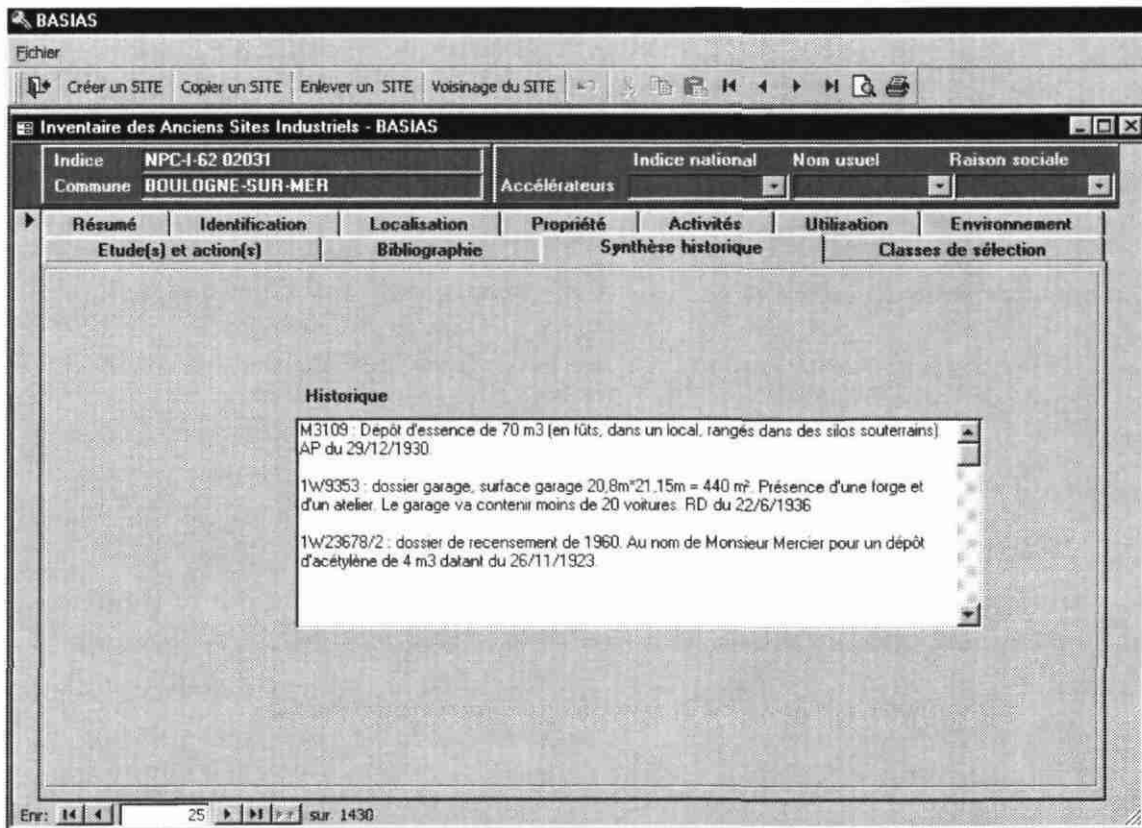
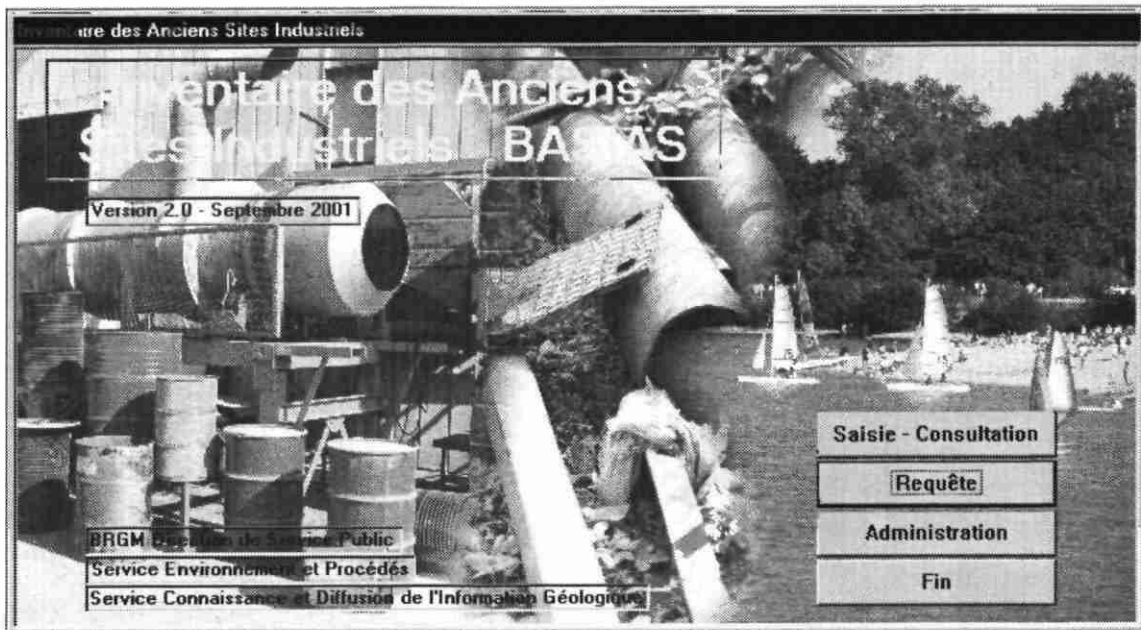


Figure 41 : Saisie - Page "Synthèse historique"

9.11. PAGE DE SAISIE RELATIVE A LA SYNTHESE DE LA FICHE DE SITE

Cette page (**cf. figure 41**) ne comporte qu'un seul champ libre, non limité en nombre de caractères, qui peut éventuellement servir à établir une synthèse de la fiche, ainsi qu'une appréciation sur la fiabilité des informations recueillies.



**Figure 42 : Page d'accueil de l'application informatique BASIAS v2.0
Accès au module "Requête"**

10. Module de requête ou interrogation des données

Les fonctions incluses dans le module de requête (cf. figure 42) de l'application informatique BASIAS v2.0 n'ont pas la prétention de se substituer à la totalité des possibilités offertes en terme de requêtes par le logiciel ACCESS 97 ©.

Le module "Requête" a pour objectif de permettre à des personnes, non familiarisées à l'élaboration de requêtes sous le logiciel ACCESS 97 ©, de réaliser de la façon la plus simple possible un nombre important d'interrogations d'une base de données relative à un inventaire des anciens sites industriels ou activités de service.

Le module d'interrogation de la base de données, de l'application BASIAS v2.0, est composé de onze pages, la première étant directement dédiée à la gestion des requêtes, les dix suivantes permettant de travailler par page thématique.

La présentation du module de composition des requêtes est identique à celle du module de saisie et de consultation des données. Dans chacune des pages sont affichés les critères qu'il est possible d'inclure à la composition de la requête, ainsi que les champs qui peuvent être retenus pour composer le tableau de sortie lequel sera affiché et/ou imprimé à l'issue de la réalisation de la requête.

Le module "Requête" permet :

- l'interrogation de 42 champs différents sur 138, dont :
 - 11 à l'aide d'une chaîne de caractères,
 - 6 en utilisant des couples de valeurs mini - maxi,
 - 25 en choisissant parmi les lexiques proposés,
- le choix de 72 champs, sur 138 différents, pouvant être affichés dans le tableau de sortie de la requête.

L'exécution d'une requête crée automatiquement une nouvelle base de données, du résultat de cette requête, sous format ACCESS 97 ©.



Les requêtes, composition et tableau de sortie, peuvent être enregistrées pour créer une bibliothèque de requêtes conservée dans l'application informatique BASIAS v2.0. Les bases de données générées à la suite de l'exécution des requêtes sont enregistrables, hors application informatique BASIAS v2.0, dans un répertoire que vous aurez préalablement créé.



L'opérateur logique utilisé dans le module requête est le "et" exclusif.

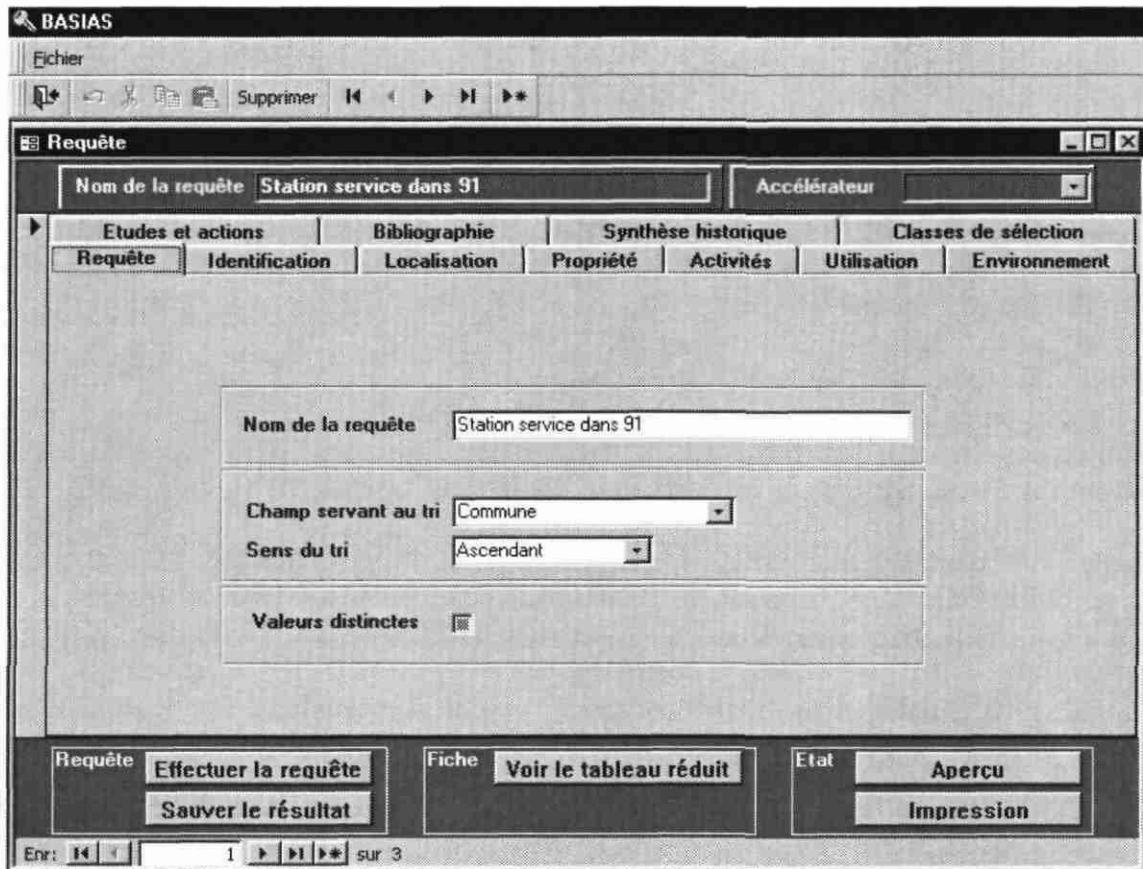


Figure 43 : BASIAS v2.0, module "Requête" - Page d'accueil

10.1. PAGE D'ACCUEIL DU MODULE DE REQUETE

10.1.1. Description de la page d'accueil du module de requête

La page d'accueil du module de requête est divisée horizontalement en trois parties :

- deux parties, en haut et en bas de page, dont l'affichage est permanent (cf. 10.1.1.1 et 10.1.1.2),
- une partie centrale permettant d'accéder successivement aux différentes pages thématiques de BASIAS (cf. 10.1.1.3).



10.1.1.1. Accès à la bibliothèque de requêtes.

La première partie en haut de l'écran (cf. ci-dessous) restera affichée durant l'utilisation des différentes pages du module de requête.

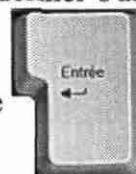


Dans la partie supérieure sont affichés le champ "**Nom de la requête**" et la fonction "**Accélérateur**" qui lui est associée. Cette fonction permet de sélectionner les tableaux de composition et de sortie des requêtes préalablement enregistrées.

Pour sélectionner une requête, vous pouvez soit :

- utiliser la fonction "**Accélérateur**" en cliquant sur l'ascenseur . Une liste de nom de requête, organisée dans l'ordre chronologique des enregistrements (et non pas dans l'ordre alphabétique), va alors s'afficher. Cliquer sur le nom de la requête que vous voulez sélectionner pour valider votre choix.
- taper une lettre dans le champ situé à la gauche immédiate de l'ascenseur , si le nom d'une requête commence par cette lettre ce dernier s'affichera dans le champ.

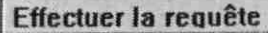
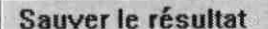
Pour valider votre choix utilisez la touche suivante



10.1.1.2. Fonction de restitution du résultat d'une requête

Cette partie en bas de l'écran restera affichée durant l'utilisation des différentes pages du module de requête.

Cette partie comporte trois groupes de fonctions regroupées sous les noms suivants :

- "**Requête**" qui permet d'actionner les fonctions "**Effectuer la requête**"  (cf. paragraphe 7.2.2.2, figure 27) et "**Sauver le résultat**"  (cf. paragraphe 7.2.2.3).

- "Fiche" qui permet d'afficher à l'écran le tableau réduit **Voir le tableau réduit** (cf. **paragraphe 7.2.2.4, figure 28**).
- "Etat" qui réunit les fonctions d'aperçu avant impression **Aperçu** des fiches des sites qui répondent aux critères de sélection définis dans le tableau de composition de la requête (cf. **paragraphe 7.2.2.5, figure 29**) et d'impression **Impression** de ces mêmes fiches (cf. **paragraphe 7.2.2.6**).

10.1.1.3. Définitions générales de la requête

La partie centrale de la fenêtre dédiée aux requêtes permet de :

- donner un nom à la requête qui va être ou qui a été composée ; un champ libre est à votre disposition ;
- choisir un champ qui servira au classement du résultat obtenu lors de la réalisation de la requête. Le nom de ce champ est à sélectionner dans le **lexique 36** ;
- choisir le sens du tri qui sera appliqué au résultat de la requête. Le sens du tri est à choisir dans le **lexique 37** ;
- cocher la case "**valeurs distinctes**" si vous voulez utiliser cette option.

La fonction "**Valeurs distinctes**" n'est pas équivalente à "**Valeurs uniques**".

La fonction "**Valeurs distinctes**" peut faire apparaître des répétitions de numéros d'indice dans la table résultat de la requête. **La réponse A est bien différent de la réponse B (cf. tableau 6)**.


Si la fonction "**Valeurs uniques**", qui n'est pas accessible dans le module **BASIAS v2.0**, était appliquée, elle n'afficherait dans la table résultat de la requête que des numéros d'indice de sites différents, mais il y aurait une perte de restitution d'information, la réponse B du **tableau 6** ci-dessous disparaîtrait.

N° Enregistrement	N° Indice du site	Code d'activité	Code produit
Enregistrement dans la base de données départementale			
1	RRR-I-99 00001	G50.5	D11
2	RRR-I-99 00001	G50.5	D10
3	RRR-I-99 00002	G50.5	D11
Résultat avec la fonction "Valeurs distinctes" activée			
A	RRR-I-99 00001	G50.5	D11
B	RRR-I-99 00001	G50.5	D10
C	RRR-I-99 00002	G50.5	D11
Résultat avec si la fonction "Valeurs uniques" existait			
α	RRR-I-99 00001	G50.5	D11
β	RRR-I-99 00002	G50.5	D11

Tableau 6 : Différence entre "valeurs distinctes" et "valeurs uniques"

Champ servant au tri
Adresse Arrondissement .../... Zone Lambert Zones de contraintes

Lexique 36 : Extrait du lexique des noms de champ servant au tri

 Il est possible de choisir un champ non sélectionné dans la composition ou le tableau de sortie comme champ servant au tri. Si aucun choix de tri n'est demandé, le numéro d'identification des sites est appliqué par défaut.

Sens du Tri
Ascendant Descendant

Lexique 37 : Sens du tri

10.1.2. Première utilisation du module de requête

Lors de la première utilisation du module de requête les champs "**Nom de la requête**" et "**Champ servant au tri**" sont vides. Le champ "**Sens du tri**" est par défaut positionné sur l'option "Ascendant". La case associée à la fonction "**Valeurs distinctes**" apparaît en grisé (case non cochée).

La fonction "**Accélérateur**" et le champ "**Nom de la requête**" qui lui est associé sont vides.

10.1.3. A partir de la deuxième utilisation du module de requête

A partir de la deuxième utilisation du module de requête, si vous avez constitué une bibliothèque de requêtes, le module se placera systématiquement sur la première requête que vous avez enregistrée (cf. 10.1.1.1).

Lors de utilisations ultérieures d'une requête enregistrée, les critères de sélection de la requête, la composition du tableau de sortie, le champ servant au tri, ainsi que le sens du tri sont automatiquement restitués.

Pour toute nouvelle requête aucun critère n'est présélectionné par défaut dans la composition de la requête, ni dans le tableau de sortie.



La case "Valeurs distinctes" est systématiquement désactivée :

- lors de l'affichage d'une requête préalablement enregistrée,
- lors de la construction d'une nouvelle requête.



Lorsqu'un critère de sélection de la requête est associé à un champ de type "chaîne de caractère(s)", le résultat de la recherche sera d'autant plus restreint que la chaîne de caractères sera longue.

The screenshot shows the 'Requête' window in the BASIAS application. The window title is 'BASIAS' and the menu bar includes 'Fichier'. The toolbar contains icons for navigation and a 'Supprimer' button. The main area shows a form for identifying a query, with fields for 'Nom usuel', 'Raison sociale', 'Etat des connaissances', and 'Commentaire(s)'. There are also checkboxes for 'Autres identifications' and 'Identifiant autre organisme'. The bottom of the window has buttons for 'Effectuer la requête', 'Sauver le résultat', 'Voir le tableau réduit', 'Aperçu', and 'Impression'. The status bar at the bottom indicates 'Enr: 14 sur 3'.

Figure 44 : Requête - Page "Identification" du site

10.2. PAGE RELATIVE A L'IDENTIFICATION DU SITE

Description de la page "**Identification**" du module de requête :

10.2.1. Critères pouvant être interrogés :

Identification du site :

- **Nom usuel** : interrogation par chaîne de caractères alphanumériques,
- **Raison sociale** : interrogation par chaîne de caractères alphanumériques,
- **Etat des connaissances** : interrogation via un lexique,
- **Sous surveillance** : interrogation via un lexique.

10.2.2. Données pouvant être affichées dans le tableau de sortie

Identification du site :

- **Nom usuel,**
- **Raison sociale,**
- **Etat des connaissances,**
- **Sous surveillance,**
- **Commentaire(s),**

Autres identifications :

- **Autre organisme,**
- **Identifiant autre organisme.**

The screenshot shows the 'Requête' window in the BASIAS application. The title bar reads 'Requête'. Below the title bar, there are two input fields: 'Nom de la requête' containing 'Station service dans 91' and 'Accélérateur'. The main area is divided into several tabs: 'Etudes et actions', 'Bibliographie', 'Synthèse historique', and 'Classes de sélection'. Under 'Etudes et actions', there are sub-tabs: 'Requête', 'Identification', 'Localisation' (which is selected), 'Propriété', 'Activités', 'Utilisation', and 'Environnement'. The 'Localisation' tab contains the following fields and controls:

- Adresse**: [text input]
- Arondissement**: [dropdown menu]
- Localisation**: **Commentaire(s)**:
- Commune**: [dropdown menu]
- Nom de la carte**: [dropdown menu]
- XY (Lambert II étendu)**: **XY (Lambert zone)**:
- Autre(s) commune(s) concernée(s) par le site**: [text input]
- Autres Numéros INSEE**:
- Numéro de département**: [dropdown menu] (value: 91)
- Numéro INSEE**: [dropdown menu]
- Numéro de la carte**: [dropdown menu]

At the bottom of the window, there are three main sections:

- Requête**: **Effectuer la requête** and **Sauver le résultat** buttons.
- Fiche**: **Voir le tableau réduit** button.
- Etat**: **Aperçu** and **Impression** buttons.

The status bar at the bottom left shows 'Enr: 1 sur 3' with navigation icons.

Figure 45 : Requête - Page "Localisation"

10.3. PAGE RELATIVE A LA LOCALISATION DU SITE

Description de la page "**Localisation**" du site du module de requête :

10.3.1. Critères pouvant être interrogés :

Localisation du site :

- **Adresse** : interrogation par chaîne de caractères alphanumériques,
- **Arrondissement** : interrogation via un lexique,
- **Numéro de département** : interrogation via un lexique,
- **Commune (principale)** : interrogation par un lexique,
- **Numéro INSEE** : interrogation via un lexique,
- **Nom de la carte géologique** : interrogation par un lexique,
- **Numéro de la carte (géologique)** : interrogation via un lexique.

10.3.2. Données pouvant être affichées dans le tableau de sortie

Localisation du site :

- **Adresse,**
- **Arrondissement,**
- **Localisation,**
- **Commentaires,**
- **Numéro de département,**
- **Commune (principale),**
- **Numéro INSEE de la commune principale,**
- **Nom de la carte géologique,**
- **Numéro de la carte (géologique),**
- **XY (Lambert II étendu),**
- **XY (Lambert Zone concernée).**

Autre(s) commune(s) concernée(s) par le site :

- **Autres numéros INSEE** (des autres communes concernées par le site); chacun de ces numéros est accompagné automatiquement du nom de la commune concernée.

The screenshot shows the 'Requête' window in the BASIAS application. At the top, the title bar reads 'BASIAS' and the menu bar includes 'Fichier'. Below the menu bar is a toolbar with icons for navigation and a 'Supprimer' button. The main window has a title bar 'Requête' and a header area with 'Nom de la requête' (Station service dans 91) and 'Accélérateur'. A tabbed interface is present with the following tabs: 'Etudes et actions', 'Bibliographie', 'Synthèse historique', 'Classes de sélection', 'Requête', 'Identification', 'Localisation', 'Propriété' (selected), 'Activités', 'Utilisation', and 'Environnement'. The 'Propriété' tab contains several sections: 'Commentaire(s)' with a checkbox; 'Propriétaire(s) actuel(s) et ancien(s) du site' with fields for 'Date de référence' (min/max), 'Nom du propriétaire', 'Type de propriétaire', and 'Exploitant?'; and 'Référence(s) cadastrale(s) du site' with fields for 'Nom du cadastre', 'Section cadastrale', and 'Numéro de parcelle'. At the bottom, there are three groups of buttons: 'Requête' (Effectuer la requête, Sauver le résultat), 'Fiche' (Voir le tableau réduit), and 'Etat' (Aperçu, Impression). The status bar at the very bottom shows 'Enr: 1 sur 3'.

Figure 46 : Requête - Page "Propriété"

10.4. PAGE RELATIVE AUX PROPRIETAIRES DU SITE

Description de la page "Propriété" du site du module de requête :

10.4.1. Critères pouvant être interrogés :

Propriétaire(s) actuel(s) et ancien(s) du site :

- **Date de référence** (période où le propriétaire est connu) : interrogation par un couple de valeurs mini - maxi,
- **Nom du propriétaire** : interrogation par chaîne de caractères alphanumériques,
- **Type de propriétaire** : interrogation via un lexique
- **Exploitant ?** : interrogation via un lexique

Référence(s) cadastrale(s) du site :

- **Nom du cadastre** : interrogation par chaîne de caractères alphanumériques
- **Section cadastrale** : interrogation par chaîne de caractères alphanumériques
- **Numéro de parcelle** : interrogation par chaîne de caractères alphanumériques

10.4.2. Données pouvant être affichées dans le tableau de sortie

- **Commentaire(s)**

Propriétaire(s) actuel(s) et ancien(s) du site :

- **Date de référence,**
- **Nom du propriétaire,**
- **Type de propriétaire,**
- **Exploitant ?**

Référence(s) cadastrale(s) du site :

- **Nom du cadastre,**
- **Section cadastrale,**
- **Numéro de parcelle.**

Requête

Nom de la requête Accélérateur

Etudes et actions	Bibliographie	Synthèse historique	Classes de sélection
Requête	Identification	Localisation	Propriété
Activités	Utilisation	Environnement	

Date début de première activité min max

Date fin de dernière activité min max

Commentaire(s) Etat d'occupation actuel du site

Historique de(s) activité(s) sur le site

Code NAF Groupe selon SEI

Importance activité Autre(s) information(s)

Date début période Date fin période

Produits

Code produit Quantité (m3) min 0 max 0

Quantité (t/s) min 0 max 0

Accident(s) connu(s) sur le site

Date min max Type d'accident

Requête **Effectuer la requête**

Sauver le résultat

Fiche **Voir le tableau réduit**

Etat **Aperçu**

Impression

Enr: 14 1 sur 1

Figure 47 : Requête : Page " Activités" sur le site et "Produits" utilisés ou générés

10.5. PAGE RELATIVE AUX ACTIVITES SUR LE SITE

Description de la page "Activités" sur le site et "Produits" utilisés ou générés, du module de requête.

10.5.1. Critères pouvant être interrogés :

Activités sur le site(informations générales) :

- **Date début de première activité** : interrogation par des valeurs mini - maxi,
- **Date fin de dernière activité** : interrogation par un couple de valeurs mini - maxi,
- **Etat d'occupation du site** : interrogation via un lexique.

Historique de(s) activité(s) sur le site :

- **Code NAF**: interrogation via un lexique,
- **Groupe selon SEI**: interrogation via un lexique,
- **Importance activité** : interrogation via un lexique,
- **Autre(s) information(s)** : interrogation par chaîne de caractères alphanumériques.

Produits :

- **Code produit** : interrogation via un lexique,
- **Quantité (m3)** : interrogation par un couple de valeurs mini - maxi,
- **Quantité (t/s)** : interrogation par un couple de valeurs mini - maxi.

Accident(s) connu(s) sur le site :

- **Date** : interrogation par un couple de valeurs mini - maxi,
- **Type d'accident** : interrogation par chaîne de caractères alphanumériques.

10.5.2. Données pouvant être affichées dans le tableau de sortie

Activités sur le site(informations générales) :

- **Date début de première activité,**
- **Date de fin de dernière activité,**
- **Commentaire(s),**
- **Etat d'occupation du site.**

Historique de(s) activité(s) sur le site :

- **Code NAF,**
- **Groupe selon SEI,**
- **Importance activité,**
- **Autre(s) information(s),**
- **Date début de période pour chaque activité (code NAF),**
- **Date fin de période pour chaque activité (code NAF).**

Produits :

- **Code produit,**
- **Quantité (m3),**
- **Quantité (t/s).**

Accident(s) connu(s) sur le site :

- **Date,**
- **Type d'accident.**

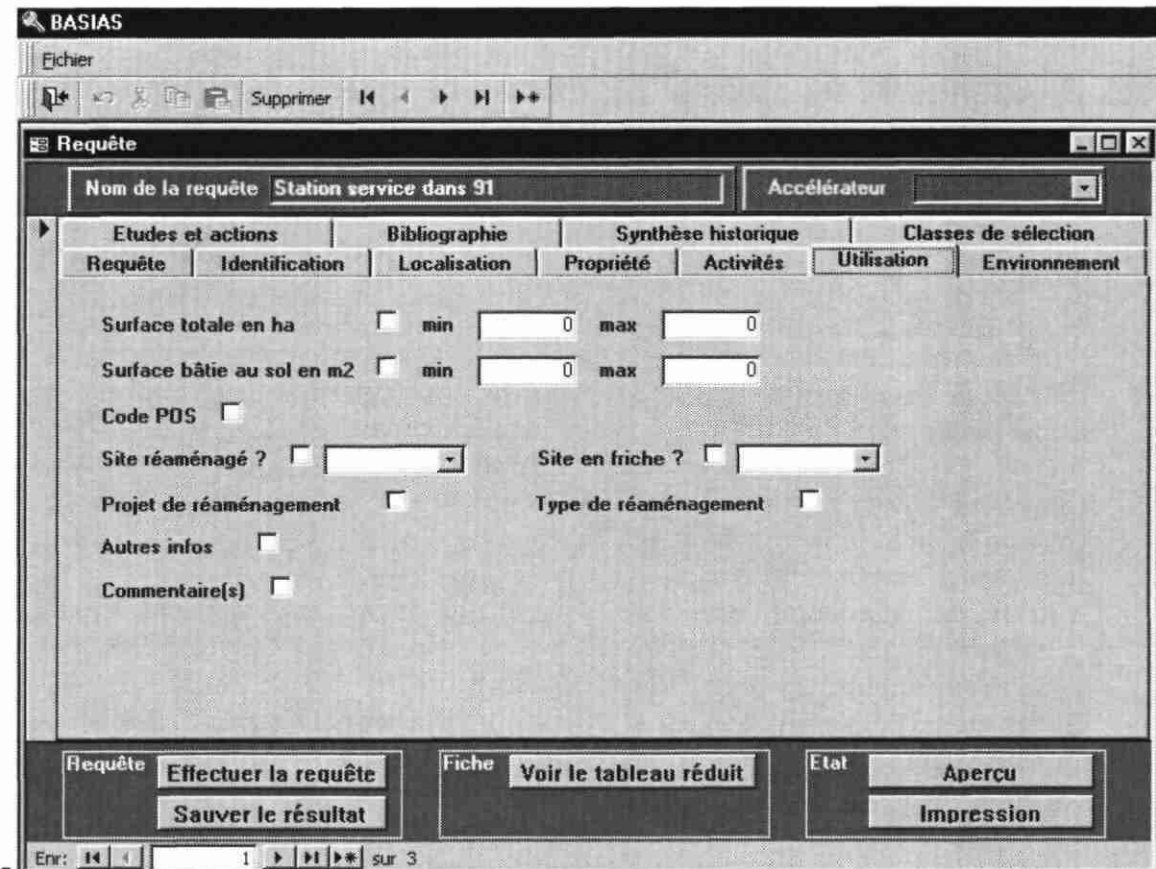


Figure 48 : Requête - Page "Utilisation"

10.6. PAGE RELATIVE A L'UTILISATION ACTUELLE DU SITE ET/OU AUX EVENTUELS PROJETS DE REAMENAGEMENT

Description de la page "Utilisation" du site du module de requête :

10.6.1. Critères pouvant être interrogés :

- **Surface totale en ha** : interrogation par un couple de valeurs mini - maxi,
- **Surface bâtie au sol en m2** : interrogation par un couple de valeurs mini - maxi,
- **Site réaménagé ?**: interrogation via un lexique,
- **Site en friche ?** : interrogation via un lexique.

10.6.2. Données pouvant être affichées dans le tableau de sortie

- **Surface totale en ha,**
- **Surface bâtie au sol en m2,**
- **Code POS,**
- **Site réaménagé ?,**
- **Site en friche ?,**
- **Projet de réaménagement,**
- **Type de réaménagement,**
- **Autres Infos,**
- **Commentaire(s).**

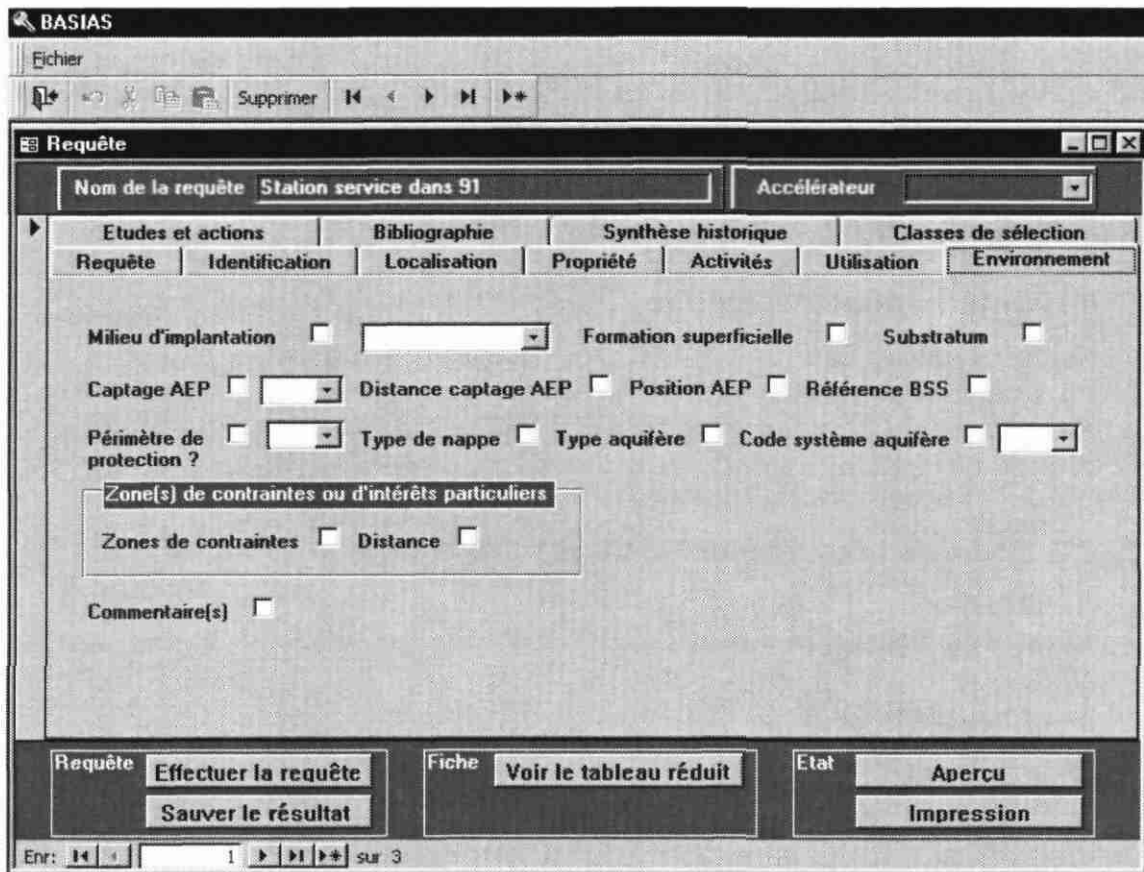


Figure 49 : Requête - Page "Environnement"

10.7. PAGE RELATIVE AUX CRITERES ENVIRONNEMENTAUX

Description de la page "Environnement" du site du module de requête :

10.7.1. Critères pouvant être interrogés :

Environnement, critères généraux :

- **Milieu d'implantation** : interrogation via un lexique,
- **Captage AEP** : interrogation via un lexique,
- **Périmètre de protection ?** : interrogation via un lexique,
- **Code système aquifère ?** : interrogation via un lexique.

10.7.2. Données pouvant être affichées dans le tableau de sortie

Environnement, critères généraux :

- **Milieu d'implantation,**
- **Formation superficielle,**
- **Substratum,**
- **Captage AEP,**
- **Distance captage AEP,**
- **Position AEP,**
- **Référence BSS,**
- **Périmètre de protection ?,**
- **Type de nappe,**
- **Type aquifère,**
- **Code système aquifère ?**
- **Commentaire(s).**

Zone(s) de contraintes ou d'intérêts particuliers

- **Zones de contraintes,**
- **Distance.**

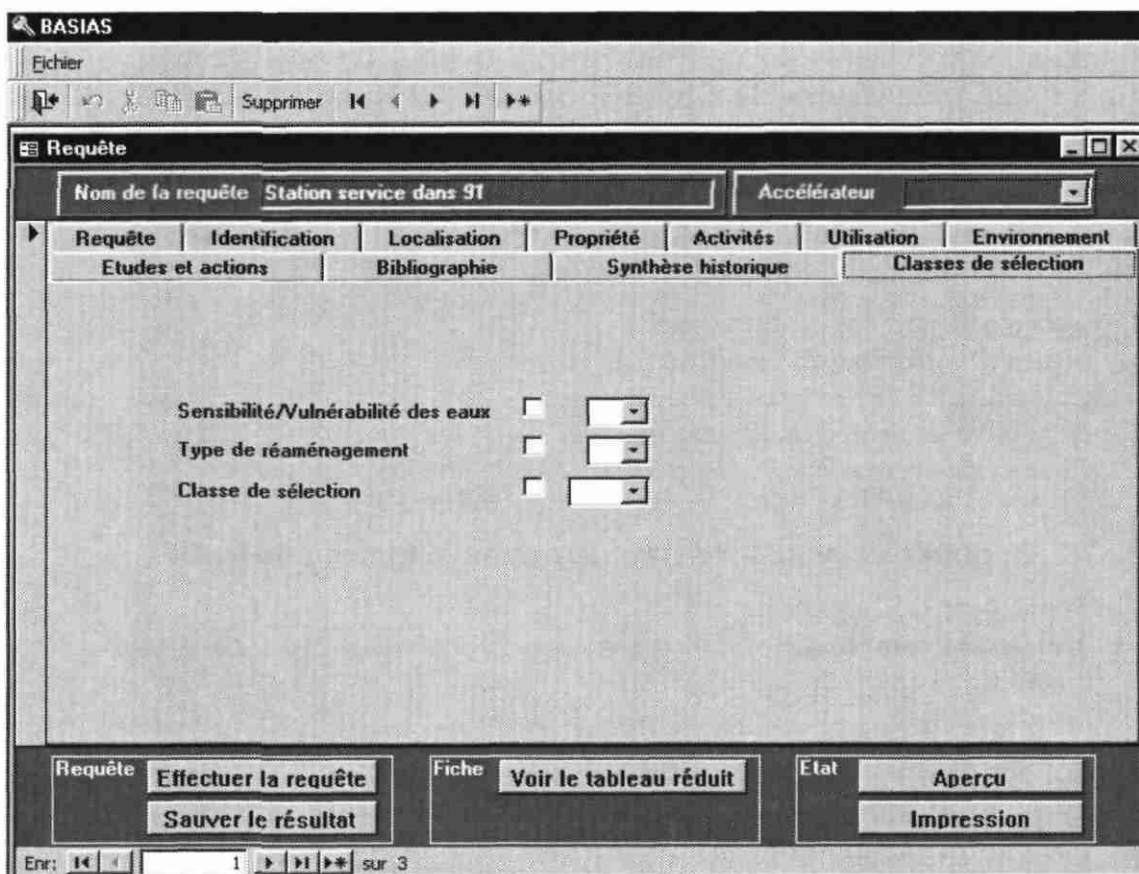


Figure 50 : Requête - Page "Classes de sélection"

10.8. PAGE CONCERNANT LA DEFINITION DES CLASSES DE SELECTION

Description de la page "Classes de sélection" du site du module de requête :

10.8.1. Critères pouvant être interrogés :

- **Sensibilité/Vulnérabilité des eaux** : interrogation via un lexique,
- **Type de réaménagement** : interrogation via un lexique,
- **Classe de sélection** : interrogation via un lexique.

10.8.2. Données pouvant être affichées dans le tableau de sortie

- **Sensibilité/Vulnérabilité des eaux,**
- **Type de réaménagement,**
- **Classe de sélection.**

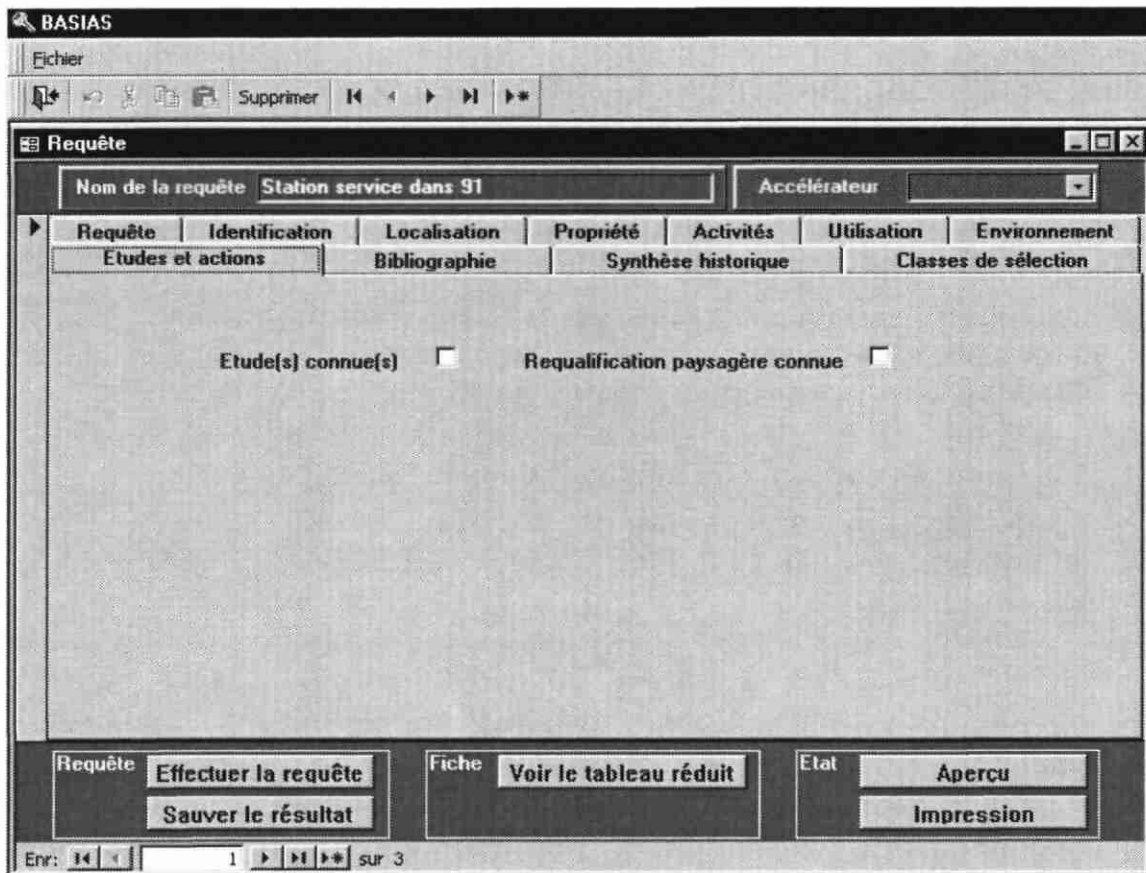


Figure 51 : Requête - Page "Etudes et Actions"

10.9. PAGE RELATIVE AUX ETUDES ET ACTIONS

Description de la page "Etudes et actions" sur le site du module de requête :

10.9.1. Critères pouvant être interrogés :

Aucun critère de n'a été retenu pour être intégré à la composition de la requête.

10.9.2. Données pouvant être affichées dans le tableau de sortie

- Etude(s) connue(s),
- Requalification paysagère connue.

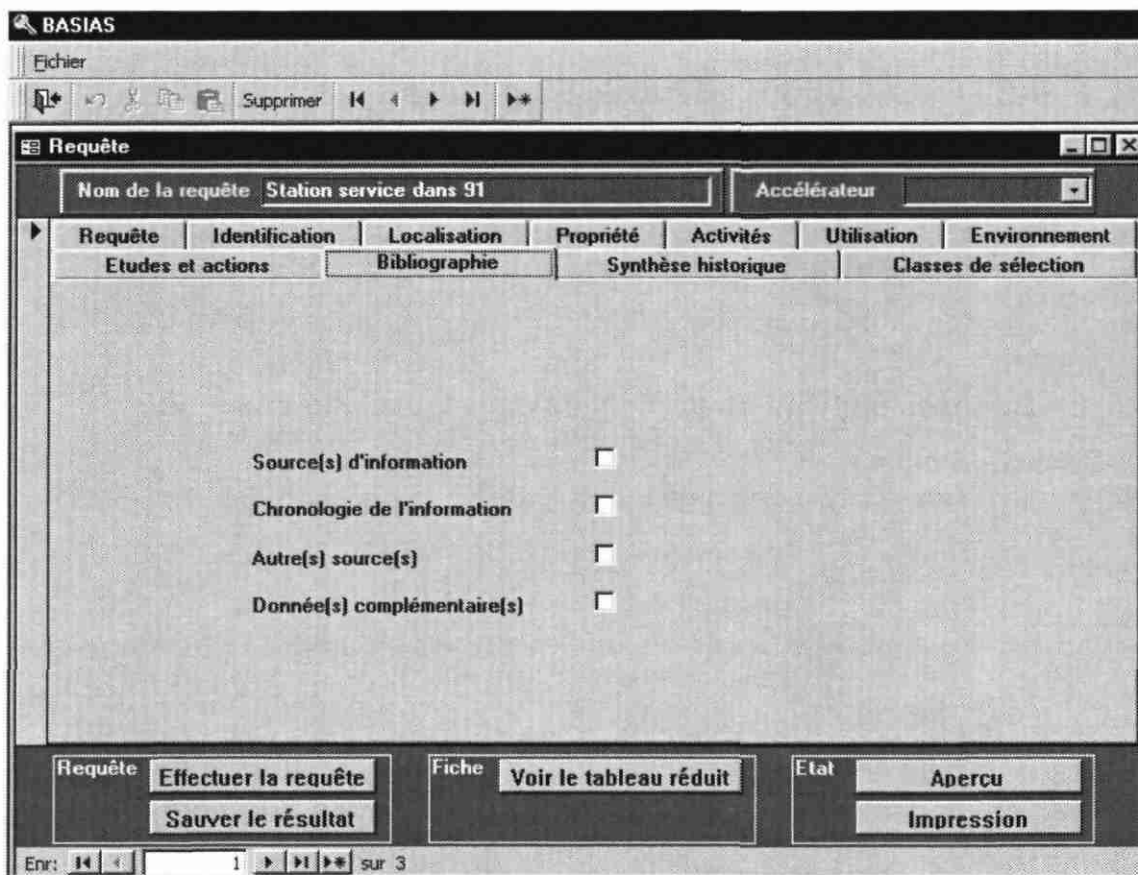


Figure 52 : Requête - Page "Bibliographie"

10.10. PAGE CONCERNANT LA BIBLIOGRAPHIE

Description de la page "**Bibliographie**" consultée sur le site du module de requête :

10.10.1. Critères pouvant être interrogés :

Aucun critère de n'a été retenu pour être intégré à la composition de la requête.

10.10.2. Données pouvant être affichées dans le tableau de sortie

- **Source(s) d'information,**
- **Chronologie de l'information,**
- **Autre(s) source(s),**
- **Donnée(s) complémentaire(s).**

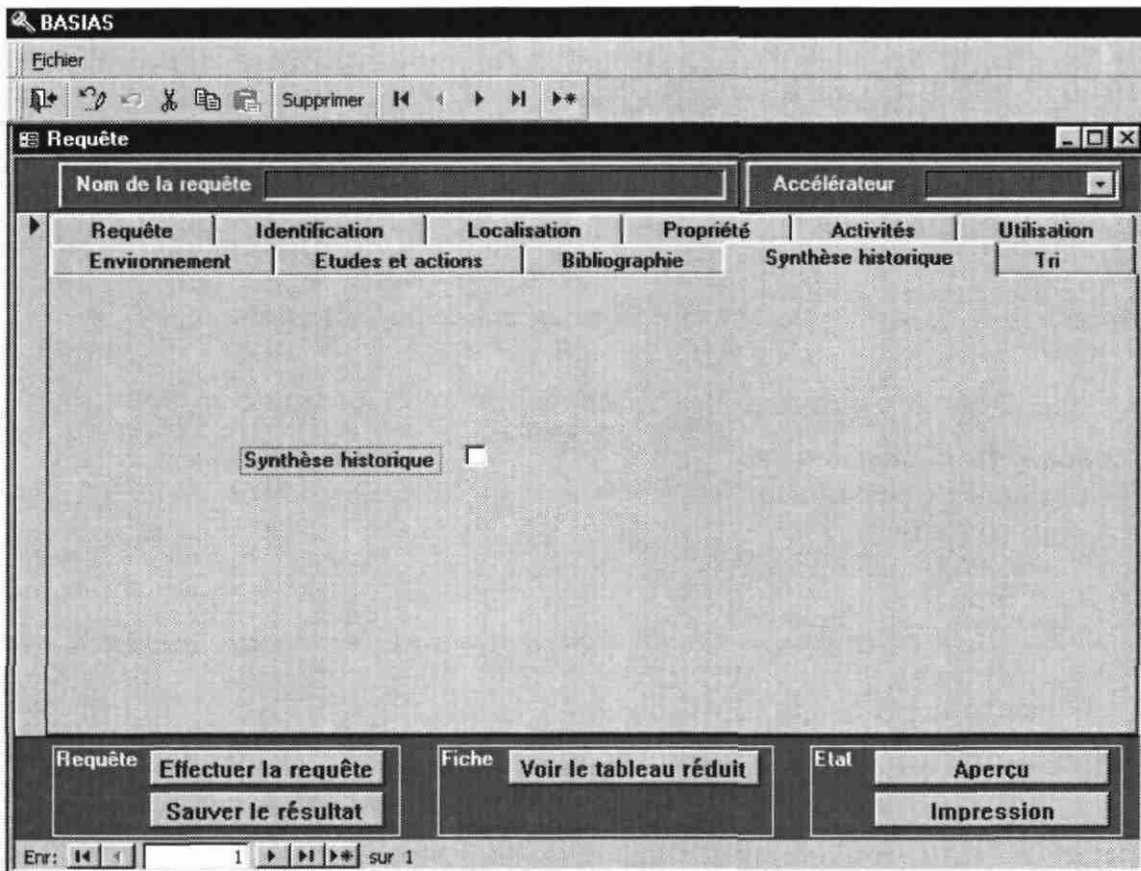


Figure 53 : Requête - Page "Synthèse historique"

10.11. PAGE RELATIVE A LA SYNTHÈSE HISTORIQUE DE LA FICHE

Description de la page "Synthèse historique" sur le site du module de requête :

10.11.1. Critères pouvant être interrogés :

Aucun critère de n'a été retenu pour être intégré à la composition de la requête.

10.11.2 Données pouvant être affichées dans le tableau de sortie

- Synthèse historique.



Figure 54 : Administration des données

11. Module d'administration de la base de données

Dans ce module, sont regroupés les fonctions qui permettent d'effectuer des modifications sur l'application informatique ou sur la base de données gérée par ce dernier.

Elles sont de trois ordres :

- changer le mot de passe (password) de BASIAS v2.0 afin de personnaliser son utilisation future,
- importer des données, de façon partielle avec l'import de fichiers EXCEL © types ou de façon globale lors de la réalisation d'une consolidation régionale,
- exporter des données de façon globale en effectuant une consolidation nationale.

La consolidation nationale ne peut être réalisée que si le pré - requis dans la configuration de l'ordinateur transmetteur de la base de données est effectivement installé (cf. chapitre 11.3.1).

11.1. CHANGER LE PASSWORD OU MOT DE PASSE DE L'APPLICATION

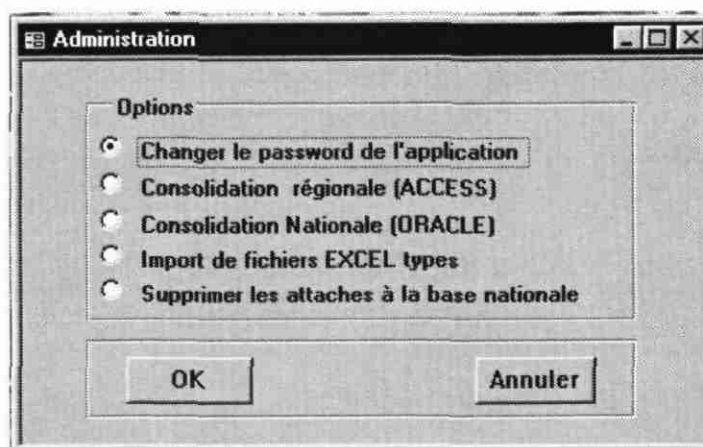
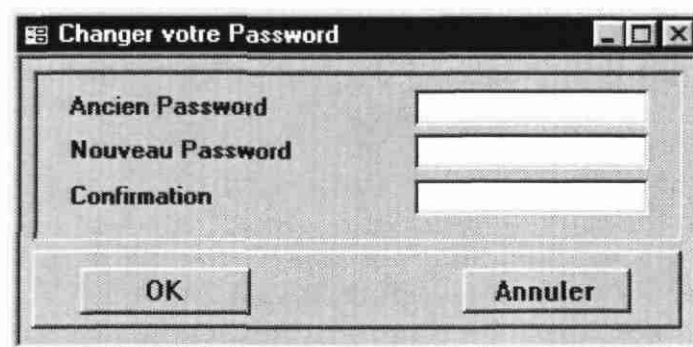


Figure 55 : Changer le password de l'application

Après avoir cliqué sur le bouton **Administration** accessible sur la page d'accueil de l'application informatique BASIAS v2.0 (cf. figure 54), sélectionnez la fonction "Changer de password de l'application" (cf. figure 55), puis confirmez votre

demande en cliquant sur le bouton . Le tableau suivant (cf. figure 56) va apparaître à l'écran :




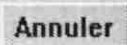
The image shows a standard Windows-style dialog box titled "Changer votre Password". It has a title bar with a minimize, maximize, and close button. The main area contains three text input fields, each with a label to its left: "Ancien Password", "Nouveau Password", and "Confirmation". Below the input fields, there are two buttons: "OK" on the left and "Annuler" on the right.


Figure 56 : Indiquez votre nouveau mot de passe


Il vous est demandé d'indiquer les informations suivantes :

- l'ancien password,
- votre nouveau mot de passe,
- une confirmation de votre nouveau mot de passe.

Cliquez ensuite sur .

Si vous cliquez sur , vous arrêterez l'opération en cours.


 Pour le système de contrôle des mots de passe "m" est différent de "M". Vous devrez donc veiller à mémoriser les caractères en minuscule ou en majuscule de votre nouveau mot de passe.


 Il n'existe aucun moyen de récupérer votre mot de passe au cas où vous le perdriez. Il vous appartient d'en assurer la conservation dans de bonnes conditions de confidentialité.

11.2. CONSOLIDATION REGIONALE (ACCESS ©)

La consolidation régionale est l'opération qui permet de **fusionner** les informations recueillies dans **plusieurs bases de données BASIAS** rattachées à la même région gestionnaire, cette dernière ayant été définie lors de l'initialisation (**cf. chapitre 5**) de l'application informatique BASIAS v2.0 au cours de son installation.

Dans tous les cas de consolidation, des précautions sont nécessaires.

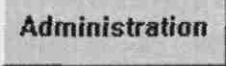

 Dans le cas où des consolidations régionales seraient réalisées d'une façon répétée, il convient après chaque consolidation régionale de vider les bases de données des enregistrements préalablement saisis sur les postes secondaires pour éviter les doublons, et donc les blocages, lors des prochaines consolidations régionales.

 La procédure de consolidation régionale procède systématiquement au contrôle des numéros d'indice des sites et si l'un d'eux est commun aux deux bases de données, la procédure de consolidation est immédiatement interrompue. Cette interruption n'est pas sans effet sur les structures des deux bases de données. Il est important de consulter avant de réaliser une consolidation régionale le **chapitre 12 "Sauvegarde des données lors de la saisie"**.



Lors de l'exécution de l'opération de consolidation régionale, il ne sera toléré aucun numéro d'indice national commun aux bases de données.

Pour lancer une consolidation régionale, il faut procéder de la façon suivante :

- Cliquez sur le bouton  accessible sur la page d'accueil de l'application informatique BASIAS v2.0 (**cf. figure 54**),
- Sélectionnez la fonction "**Consolidation régionale (ACCESS)**" (**cf. figure 57** ci-après),
- Confirmez votre demande en cliquant sur le bouton .

Une fenêtre intitulée "**Votre Attention !**" va vous poser la question suivante "**Voulez vous ajouter des sites provenant d'une autre base ?**"; Répondez "**Oui**", une autre fenêtre intitulée "**Où est la base Dat_v2 que vous voulez ajouter ?**" apparaît alors vous permettant d'aller chercher et de sélectionner sur le support concerné le dossier contenant cette base.

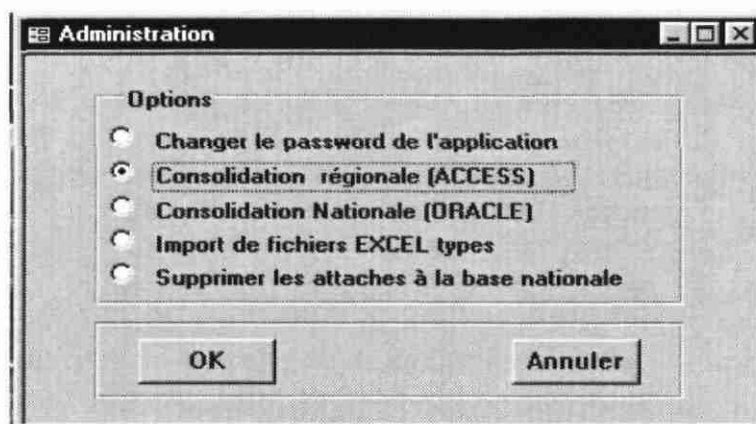


Figure 57 : Consolidation régionale

Les bases de données à fusionner peuvent être sous deux types de format, soit ACCESS 2.0 ©, soit ACCESS 97 ©. Nous pouvons donc avoir à réaliser la consolidation régionale, dans un premier cas, d'une base de données de format ACCESS 2.0 © avec une base de données de format ACCESS 97 © (cf. 11.2.1), ou bien, dans un deuxième cas, à réaliser une consolidation régionale de deux bases au format ACCESS 97 © (cf. 11.2.2).

La (les), base(s) à consolider peut(vent) se trouver sur divers supports :

- sur le même poste de travail, lorsqu'on veut réunir des bases de données différentes de divers départements se trouvant sur ce même ordinateur ; cela vaut pour les cas d'une organisation du travail sur un seul poste de saisie contenant plusieurs bases de données (cf. chapitre 2.2) ;
- sur divers postes de saisie, pour les cas d'une organisation du travail en plusieurs bases de données réparties sur autant d'ordinateurs différents (cf. chapitre 2.4) ;
- éventuellement sur des cd-rom ou des disquettes.

Deux cas peuvent se présenter selon que les ordinateurs de saisie sont reliés par un réseau informatique (cf. chapitre 11.2.3), ou ne le sont pas (cf. chapitre 11.2.4).

11.2.1. Consolidation régionale d'une base de données de format ACCESS 2.0 © avec une base de données de format ACCESS 97 ©



Il est absolument nécessaire que les deux bases de données qui vont être fusionnées au cours de la consolidation régionale soient de même format et soient identiques au niveau de leur structure.

La base au format ACCESS 2.0 © devra, préalablement à la réalisation de la consolidation régionale, être mise au format ACCESS 97 ©. Pour réaliser ce changement de format, il suffit de procéder à une installation supplémentaire de

l'application informatique BASIAS v2.0 comme indiqué dans le **chapitre 2.2**. Une fois l'installation de l'application informatique BASIAS v2.0 réalisée, initialisez cette dernière en important la base de données de format ACCESS 2.0 © (cf. **chapitre 5.1**) ; les deux bases de données ont maintenant la même structure et le même format ACCESS 97 ©. Pour réaliser la consolidation régionale entre les deux bases de données, procédez comme indiqué au **chapitre 11.2.2**.

Au cas où vous tenteriez d'effectuer une consolidation directe entre une base de données de format ACCESS 2.0 © avec une base de format ACCESS 97 ©, les fenêtres ci-dessous s'afficheront successivement à l'écran :

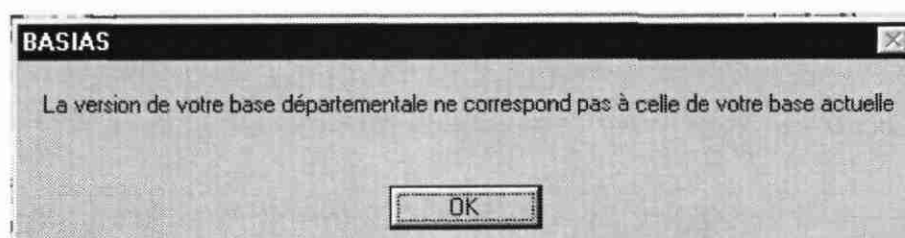


Image 59 : Les formats des bases de données sont différents

Cliquez sur pour valider l'avertissement. Une seconde fenêtre va s'afficher en remplacement de la précédente :

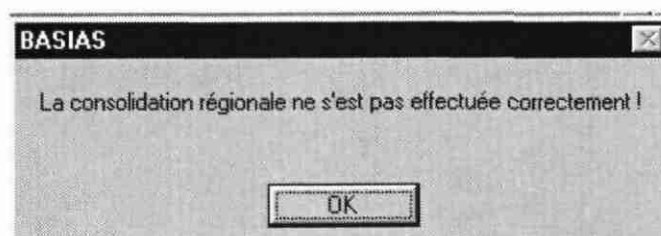


Image 60 : La consolidation régionale ne s'est pas effectuée correctement

Cliquez sur pour valider cette confirmation d'avertissement. L'écran d'accueil de l'application informatique BASIAS v2.0 va s'afficher (cf. **figure 54**). Dans ce cas, la base de données à laquelle devaient être ajoutés les nouveaux enregistrements lors de la consolidation régionale n'a pas été corrompue. Il vous suffit alors de procéder comme il vous a été indiqué au début de ce **chapitre 11.2.1**.

11.2.2. Consolidation régionale de deux bases de données de même format ACCESS 97 ©

Après avoir sélectionné le module "Administration" (cf. figure 54) et l'option "Consolidation régionale (ACCESS)" (cf. figure 55), la fenêtre suivante va s'afficher à l'écran :

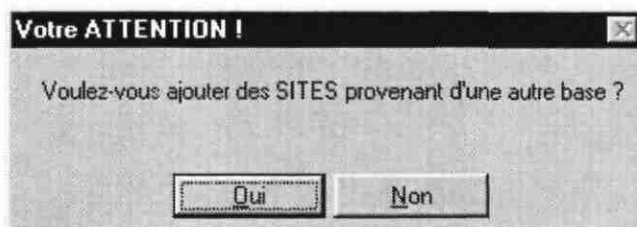



Image 61 : Voulez-vous ajouter des sites provenant d'une autre base ?

Après que vous ayez répondu positivement en cliquant sur le bouton , une nouvelle fenêtre va s'afficher :

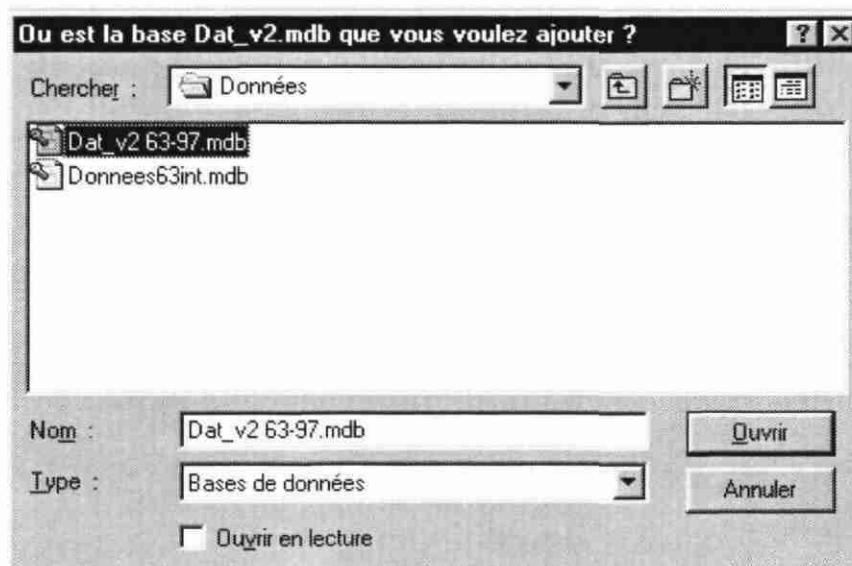



Image 62 : Emplacement de la base de données à ajouter

Après avoir sélectionné la base de données à ajouter, cliquez sur le bouton  pour débiter la consolidation régionale. La fenêtre suivante va s'afficher :

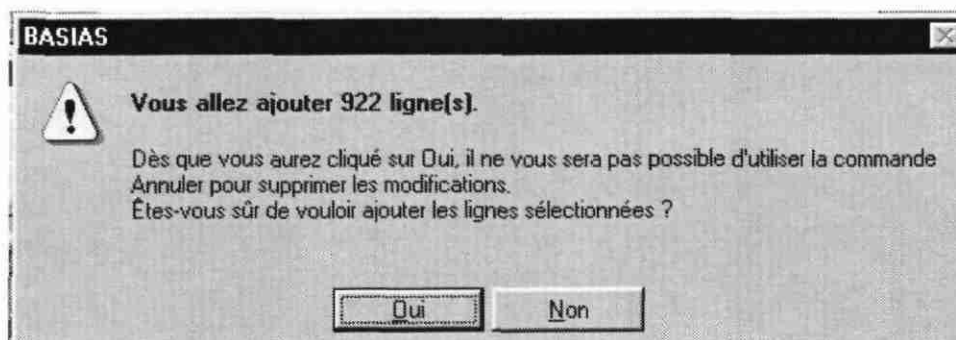




Image 63 : Début de la réalisation de la consolidation régionale

Cliquez sur le bouton  pour débiter la consolidation régionale. La fenêtre (cf. image 64) peut s'afficher à l'écran plusieurs fois ; cliquez sur le bouton , autant de fois que nécessaire, pour autoriser l'ajout des lignes indiquées.

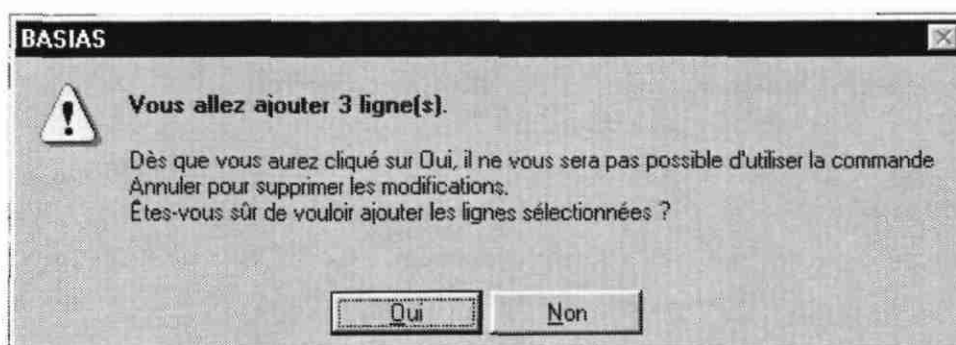


Image 64 : Nombre de lignes à ajouter dans une table



Le nombre de ligne(s) indiquées dans ce message peut-être différent du nombre de sites à ajouter à la base de données. Dans certains cas, il peut être égal à zéro pour une table dans laquelle aucune donnée n'a été saisie au cours de la réalisation de l'inventaire des anciens sites industriels et activités de service concerné.

Le nombre de lignes peut aussi être supérieur au nombre de sites en particulier lors de l'ajout des données correspondant aux différentes activités ayant existées sur les sites industriels (par exemple : saisie de plusieurs activités pour un seul site). Une fois que toutes les informations ont été regroupées dans la base de données consolidée, la fenêtre suivante s'afficher (cf. image 65).

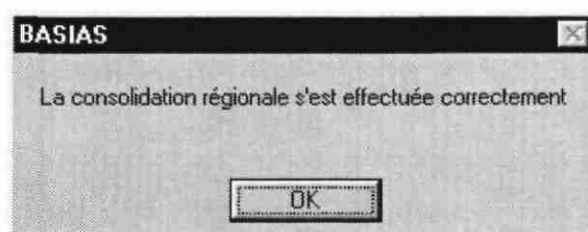
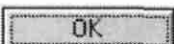


Image 65 : La consolidation s'est effectuée correctement

Cliquez sur  pour valider la fin de l'opération de consolidation. L'écran d'accueil de l'application informatique BASIAS v2.0 va s'afficher (cf. figure 54).

11.2.3. Les ordinateurs de saisie sont reliés par un réseau informatique

Le regroupement, en une seule base de données, des informations saisies sur plusieurs ordinateurs est obtenu en réalisant une consolidation régionale.

Un poste de travail sera désigné comme le poste de travail principal pour devenir le poste de stockage de la base départementale ou régionale consolidée par les enregistrements effectués sur les postes de travail secondaires.

11.2.4. Les ordinateurs de saisie ne sont pas reliés par un réseau informatique

Le regroupement, en une seule base de données, des informations des informations saisies sur plusieurs ordinateurs est obtenu en réalisant une consolidation régionale.

Vous procéderez comme précédemment en désignant un poste de travail comme étant le poste principal de stockage de la base départementale ou régionale consolidée par les enregistrements effectués sur les postes de travail secondaires.

Dans ce cas particulier où les différents ordinateurs ne sont pas reliés par un réseau informatique, l'utilisation d'un cd-rom ou d'une disquette sera nécessaire. Pour cela, il faut procéder par plusieurs étapes pour finaliser cette opération de transfert des bases de données des différents postes de saisie partielle sur le poste de stockage désigné comme principal.

Ici aussi, deux cas peuvent se présenter selon que les ordinateurs secondaires de saisie sont équipés d'un graveur de cd-rom (cf. chapitre 11.2.4.1), ou ne le sont pas (cf. chapitre 11.2.4.2).

11.2.4.1. Postes secondaires équipés de graveurs de cd-rom

Etape 1 : Il faut procéder à la copie du fichier Dat_v2.mdb dans un répertoire que vous aurez préalablement créé dans le répertoire d'installation de l'application informatique BASIAS v2.0. Il est conseillé de nommer ce répertoire "**Consolidation régionale**".

Une fois la copie du fichier Bas_v2.mdb effectuée, renommez ce dernier de la façon suivante : "N aaaa-mm-jj Bas_v2.mdb" où :

- "N" est le numéro de poste secondaire qui lui a été attribué,
- "aaaa" les quatre chiffres de l'année où la copie a été réalisée,
- "mm" les deux chiffres du mois où la copie a été réalisée,
- "jj" les deux chiffres du jour où la copie a été réalisée,
- "Bas_v2" pour distinguer cette base Access 97 © d'une base Access 2.0 ©.

Etape 2 : Gravez la base de données sur un cd-rom.

Etape 3 : Vous pouvez maintenant réaliser votre consolidation régionale en venant chercher, sur le cd-rom, la base à consolider.

11.2.4.2. Postes secondaires non équipés de graveurs de cd-rom

Etape 1 : Comme précédemment, il est nécessaire de procéder à la copie du fichier Dat_v2.mdb dans un répertoire que vous aurez préalablement créé dans le répertoire d'installation de l'application informatique BASIAS v2.0. Il est conseillé de nommer ce répertoire "**Consolidation régionale**".

Une fois la copie du fichier Bas_v2.mdb renommez ce dernier de la façon suivante : "N aaaa-mm-jj Bas_v2.mdb" où :

- N est le numéro de poste secondaire qui vous a été attribué,
- aaaa les quatre chiffres de l'année où la copie a été réalisée,
- mm les deux chiffres du mois où la copie a été réalisée,
- jj les deux chiffres du jour où la copie a été réalisée,
- Bas_v2 pour distinguer cette base de format Access 97 © d'une base de format Access 2.0 ©.

Etape 2 : Il faut ensuite procéder à la création d'une archive sur disquette(s), pour permettre son transfert, à l'aide d'un logiciel du genre "WINZIP © et en appliquant les recommandations du manuel d'utilisation du logiciel de compression choisi.

Etape 3 : Après avoir placé la(les) disquette(s) dans l'ordinateur désigné comme poste de stockage principal, il faut décompresser l'archive précédemment créée en la copiant dans un répertoire défini à l'avance sur cet ordinateur principal.

Etape 4 : Vous pouvez maintenant réaliser la consolidation régionale en venant chercher, dans le répertoire créé précédemment, la base à consolider.

11.3. CONSOLIDATION NATIONALE (ORACLE ©)

Pour lancer une consolidation nationale il faut procéder de la façon suivante :

- Cliquez sur le bouton **Administration** accessible sur la page d'accueil de l'application informatique BASIAS v2.0 (cf. figure 54),
- Sélectionnez la fonction "**Consolidation Nationale (ORACLE)**" (cf. figure 58),
- Confirmez votre demande en cliquant sur le bouton **OK**.

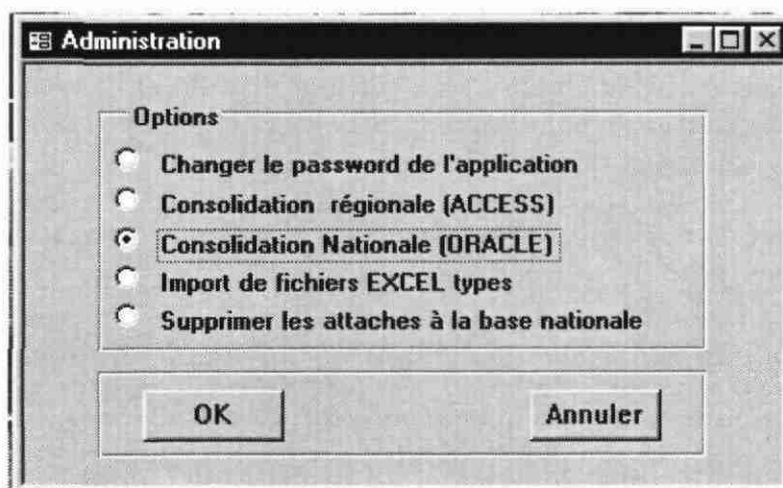


Figure 58 : Consolidation nationale

Cette fonction permet de regrouper les données d'une **base régionale de format ACCESS 97 ©** avec une base de données de format **ORACLE ©** afin de constituer la **base de référence nationale (ORACLE ©)**.

Cette fonction "**Administration**" est réservée aux unités gestionnaires de la base de données de référence nationale BASIAS, à savoir le Service Connaissance et Diffusion de l'information Géologique (CDG) et le Service Environnement et Procédés Industriels (EPI).

11.3.1. Pré - requis dans la configuration de l'ordinateur transmetteur de la base de données

Le pré-requis pour la réalisation d'une consolidation nationale à partir d'un poste de travail situé dans un SGR et la base de référence nationale BASIAS conservée à Orléans est une installation complexe.

11.3.2. Quand une base de données devient-elle une base de données régionale ?

Une base de données obtient le statut de base de données régionale :

- pour une première base départementale, lors de l'exécution de la consolidation nationale,
- à l'issue de toute consolidation régionale, la base de données résultante.

Les bases de données régionales doivent être conservées par le SGR gestionnaire des inventaires départementaux réalisés.

11.3.3. Réalisation d'une consolidation nationale

La réalisation de la consolidation nationale est incluse dans la procédure d'édition des fiches de sites. Cette procédure fiable doit être conservée. Elle permet de rendre le Service Connaissance et Diffusion de l'information Géologique (CDG), seul responsable de toutes les opérations concernant la base de référence nationale BASIAS.



Lorsque vous envoyez les résultats d'un inventaire départemental pour le mettre dans BASIAS nationale (ORACLE → INTERNET), il faut transmettre à chaque envoi tous les résultats des inventaires départementaux antérieurement terminés dans la région concernée.



Il a été attribué, pour des raisons de sécurité, des codes d'accès différents (username et password) pour chacune des régions françaises de façon à limiter l'importance des dégradations qui pourraient être provoquées par une manipulation non correcte du module de consolidation nationale.

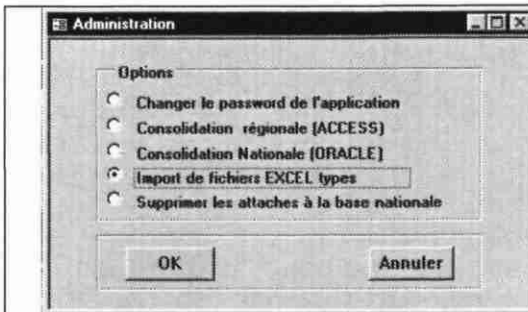


Image 66 : Import de fichiers EXCEL types

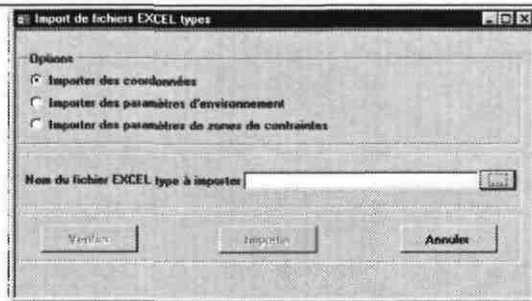


Image 67 : Import d'un fichier de coordonnées

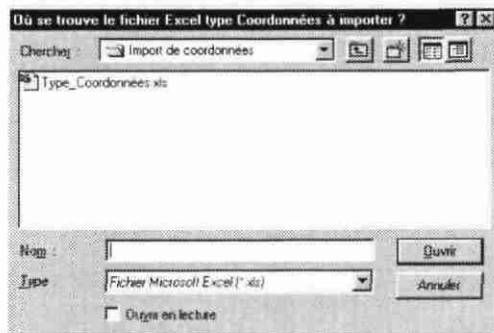


Image 68 : Recherche du fichier de coordonnées

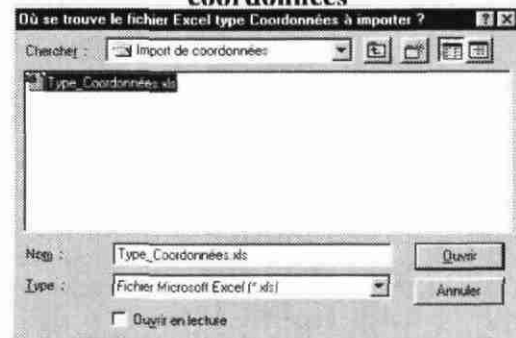


Image 69 : Sélection du fichier de coordonnées

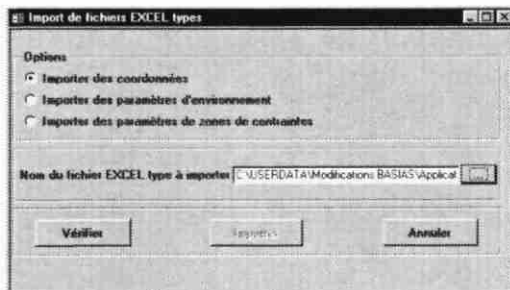


Image 70: Contrôle et validation du fichier de coordonnées

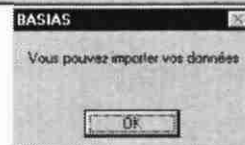
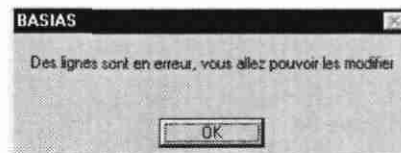


Image 71 : Affichage des erreurs, puis validation après correction

	indice départemental	zone lambert	x	y
▶	CEN-I-45 00001	Lambert II	499450	2388925
*	CEN-I-45 00002	Lambert II	502911	2382791

Image 72 : Exemple de fichier corrigé de coordonnées

	A	B	C	D
1	indice_départemental	zone_lambert	x	y
2	CEN4500001	Lambert II	499450	2388925
3	CEN-I-45 00002	Lambert II	502911	2382791

Image 73 : Exemple de fichier de coordonnées

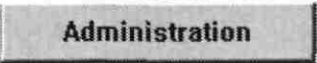

Figure 59 : Import d'un fichier EXCEL © de coordonnées

11.4. IMPORT DE FICHIERS EXCEL TYPES


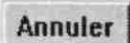
Trois types de fichier prédéfinis sont proposés. Ils concernent les "coordonnées" des sites, "certains paramètres environnementaux" et les "zones de contraintes".

11.4.1 Importer un fichier de coordonnées

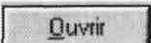
(Cf. figure 54 et image 59)

Dans la fenêtre d'accueil de l'application informatique BASIAS v2.0, cliquez sur le bouton , puis cochez la case "Import de fichiers EXCEL types" et confirmez votre choix en cliquant sur .

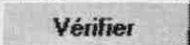

(Cf. image 60)

Sélectionnez "Importer des coordonnées", puis cliquez sur le bouton  relatif au "Nom du fichier EXCEL Type à importer". Seul le bouton  est actif.

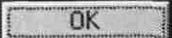
(Cf. images 61 et 62)


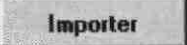
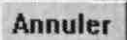
Vous obtenez la fenêtre qui permet de rechercher et de sélectionner le fichier des coordonnées à importer, puis cliquez sur le bouton .

(Cf. image 63)

Le chemin d'accès au fichier des coordonnées que vous désirez importer s'affiche dans le champ "Nom de fichier EXCEL type à importer" de la fenêtre "Import de fichiers EXCEL type". Les boutons  et  sont actifs.

(Cf. images 64 et 65)

Une fenêtre d'avertissement peut s'afficher si une erreur est détectée. Cliquez sur le bouton  et corrigez l'erreur.

Dans l'exemple présenté, si nous voulons importer, dans la base régionale du Nord-Pas-de-Calais, des coordonnées de sites correspondant à des numéros d'identification rattachés au département du Loiret, l'erreur détectée est la suivante : les indices nationaux des sites indiqués dans le fichier d'importation des coordonnées ne sont pas présents dans la base de donnée qui doit recevoir les coordonnées. Il n'y a pas de correspondance possible. Vérifiez et corrigez les erreurs, puis après avoir cliqué sur le bouton , il sera possible à l'aide du bouton  de faire l'importation effective des coordonnées dans BASIAS. Dans le cas contraire, il sera toujours possible de cliquer sur le bouton  pour arrêter l'action.

(Cf. image 66)

La feuille Excel © du fichier des coordonnées à importer se présente comme indiqué dans cette image ; remarquez les deux notations possibles pour l'indice national.

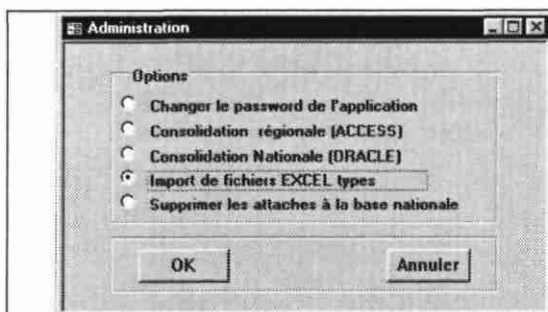


Image 74 : Import de fichiers EXCEL types

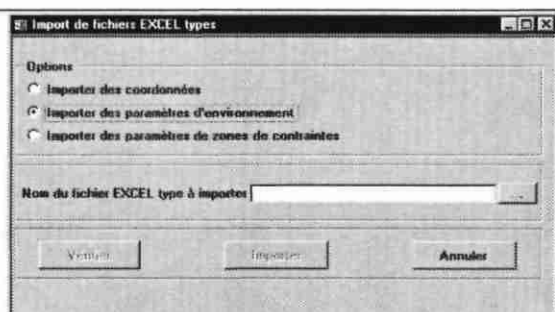


Image 75 : Import d'un fichier de paramètres d'environnement

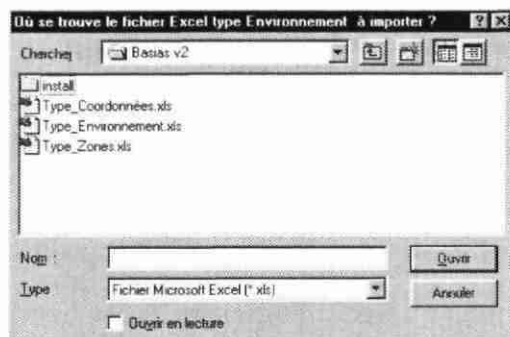


Image 76 : Recherche du fichier de paramètres d'environnement



Image 77 : Sélection du fichier de paramètres d'environnement

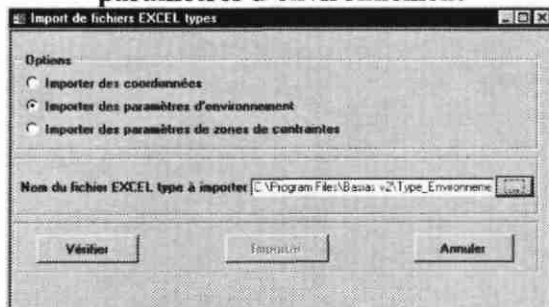


Image 78 : Contrôle et validation du fichier de paramètres d'environnement

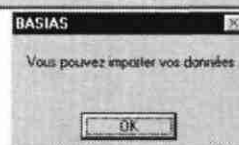
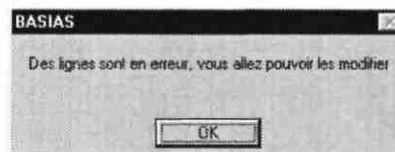


Image 79 : Affichage des erreurs, puis validation après correction

The 'Environnement en erreur : Requête Sélection' window shows a table with the following data:

indice départ	captage AEP	référence BS	distance capt	code margat
CEN-I-45 00001	Oui		1000	ARTOIS/HAUT PAYS D'ART
CEN-I-45 00002	Non			

Image 80 : Exemple de fichier corrigé de paramètres d'environnement

The Microsoft Excel window shows the following data in the spreadsheet:

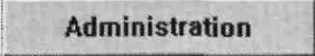
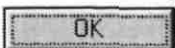
	A	B	C	D	E
1	indice_départemental	captage_AEP	référence_BSS	distance_captage_AEP	code_margat
2	CEN4500001	Oui		1000	001d
3	CEN-I-45 00002	Non			

Image 81 : Exemple de fichier de paramètres d'environnement



Figure 60 : Import d'un fichier EXCEL © des paramètres d'environnement

11.4.2. Importer un fichier des paramètres d'environnement


(Cf. figure 54 et image 67)

Dans la fenêtre d'accueil de l'application informatique BASIAS v2.0, cliquez sur le bouton , puis cochez la case "Import de fichiers EXCEL types" et confirmez votre choix en cliquant sur .


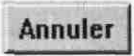
(Cf. image 68)

Sélectionnez "Importer des paramètres d'environnement", puis cliquez sur le bouton  relatif au "Nom du fichier EXCEL Type à importer". Seul le bouton  est actif.


(Cf. images 69 et 70)

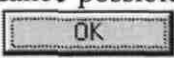

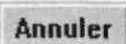
Vous obtenez la fenêtre qui vous permet de rechercher et de sélectionner le fichier des paramètres d'environnement à importer, puis cliquez sur le bouton .

(Cf. image 71)

Le chemin d'accès au fichier des paramètres d'environnement que vous désirez importer s'affiche dans le champ "Nom de fichier EXCEL type à importer" de la fenêtre "Import de fichiers EXCEL type". Les boutons  et  sont actifs.

(Cf. images 72 et 73)

Une fenêtre d'avertissement peut s'afficher si une erreur est détectée. Cliquez sur le bouton  et corrigez l'erreur.

Dans l'exemple présenté, si nous voulons importer, dans la base régionale du Nord-Pas-de-Calais, des paramètres d'environnement de sites correspondant à des numéros d'identification rattachés au département du Loiret, l'erreur détectée est la suivante : les indices nationaux des sites indiqués dans le fichier d'importation des paramètres d'environnement ne sont pas présents dans la base de donnée qui doit recevoir ces données. *Il n'y a pas de correspondance possible. Vérifiez et corrigez les erreurs, puis* après avoir cliqué sur le bouton , il sera possible à l'aide du bouton  de faire l'importation effective des paramètres d'environnement dans BASIAS. Dans le cas contraire, il sera toujours possible de cliquer sur le bouton  pour arrêter l'action.

(Cf. image 74)

La feuille Excel © du fichier des paramètres d'environnement à importer se présente comme indiqué dans cette image ; remarquez les deux notations possibles pour l'indice national.

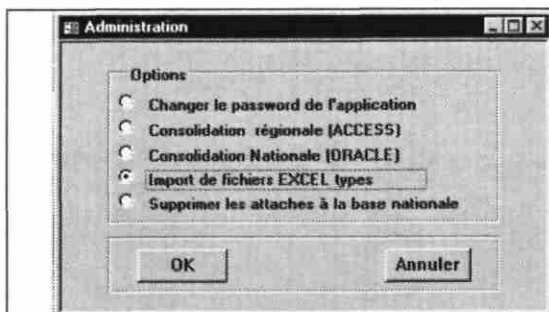


Image 82 : Import de fichiers EXCEL types

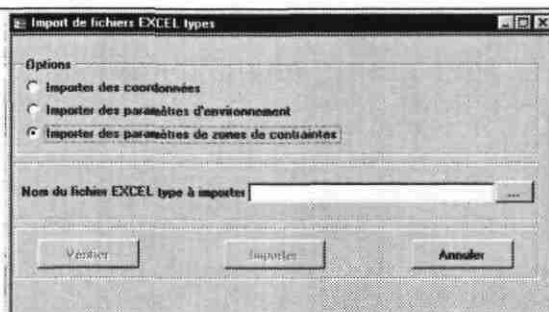


Image 83 : Import d'un fichier de paramètres de zones de contraintes

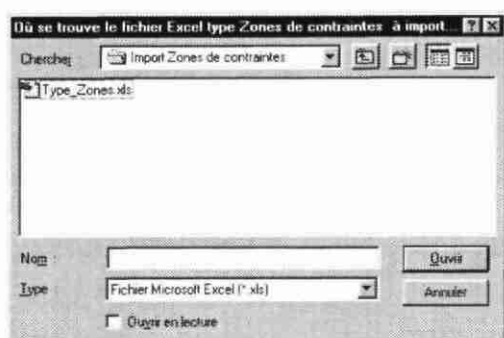


Image 84 : Recherche du fichier de paramètres de zones de contraintes

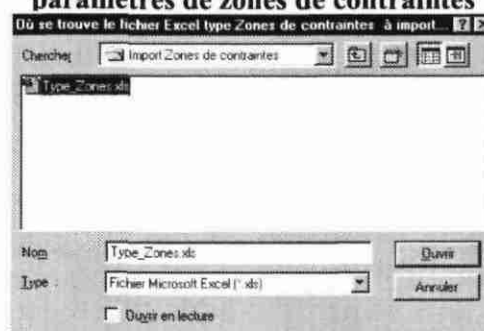


Image 85 : Sélection du fichier de paramètres de zones de contraintes

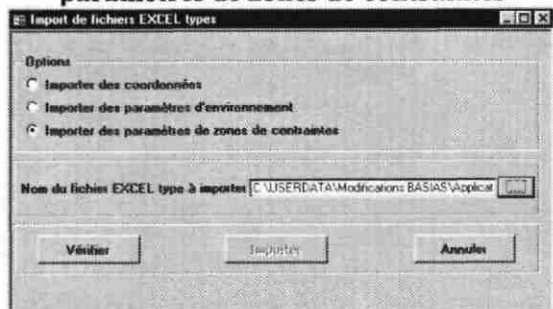


Image 86 : Contrôle et validation du fichier : zones de contraintes

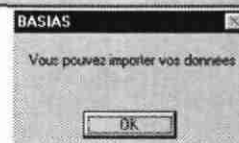
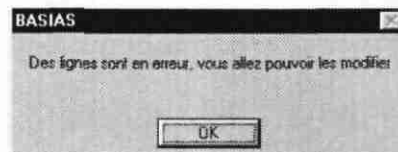


Image 87 : Affichage des erreurs, puis validation après correction

indice départ	paysage	distance	commentaire associé
CEN-I-45 00001	Habitation	100	Belle maison
CEN-I-45 00001	Pisciculture	350	
CEN-I-45 00002	Habitation	200	
CEN-I-45 00002	Cavite souterr		
CEN-I-45 00002	Etang	400	Magnifique étang

Image 88 : Exemple de fichier corrigé de zones de contraintes

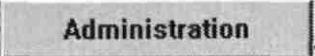

	A	B	C	D
1	indice_départemental	paysage	distance	commentaire_associé
2	CEN-I-45 00001	Habitation	100	Belle maison
3	CEN-I-45 00001	Pisciculture	350	
4	CEN4500002	Habitation	200	
5	CEN4500002	Cavite souterraine		

Image 89 : Exemple de fichier de paramètres de zones de contraintes


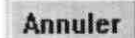
Figure 61 : Import d'un fichier EXCEL © des paramètres des zones de contraintes

11.4.3. Importer un fichier de paramètres de zones de contraintes


(Cf. figure 54 et image 75)

Dans la fenêtre d'accueil de l'application informatique BASIAS v2.0, cliquez sur le bouton , puis cochez la case "**Import de fichiers EXCEL types**" et confirmez votre choix en cliquant sur .


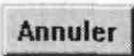
(Cf. image 76)

Sélectionnez "**Importer des paramètres de zones de contraintes**", puis cliquez sur le bouton  relatif au "Nom du fichier EXCEL Type à importer". Seul le bouton  est actif.

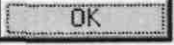

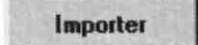
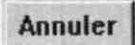
(Cf. images 77 et 78)

Vous obtenez la fenêtre qui vous permet de rechercher et de sélectionner le fichier des paramètres de zones de contraintes à importer, puis cliquez sur le bouton .

(Cf. image 79)

Le chemin d'accès au fichier des paramètres de zones de contraintes que vous désirez importer s'affiche dans le champ "**Nom de fichier EXCEL type à importer**" de la fenêtre "**Import de fichiers EXCEL type**". Les boutons  et  sont actifs.

(Cf. images 80 et 81)

Une fenêtre d'avertissement peut s'afficher si une erreur est détectée. Cliquez sur le bouton  et corrigez l'erreur. Dans l'exemple présenté, si nous voulons importer, dans la base régionale du Nord-Pas-de-Calais, des paramètres de zones de contraintes de sites correspondant à des numéros d'identification rattachés au département du Loiret, l'erreur détectée est la suivante : les indices nationaux des sites indiqués dans le fichier d'importation des paramètres de zones de contraintes ne sont pas présents dans la base de donnée qui doit recevoir ces données. Il n'y a pas de correspondance possible. Vérifiez et corrigez les erreurs, puis après avoir cliqué sur le bouton , il sera possible à l'aide du bouton  de faire l'importation effective des paramètres de zones de contraintes dans BASIAS. Dans le cas contraire, il sera toujours possible de cliquer sur le bouton  pour arrêter l'action.

(Cf. image 82)

La feuille Excel © du fichier des paramètres de zones de contraintes à importer se présente comme indiqué dans cette image ; remarquez les deux notations possibles pour l'indice national.

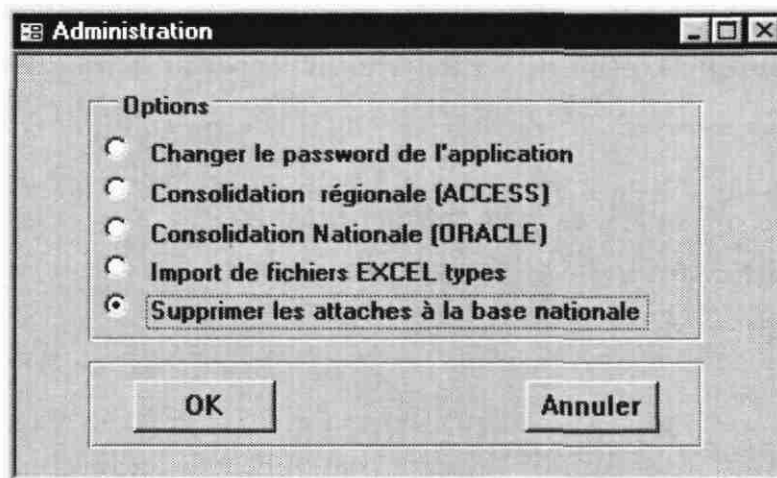
11.4.4. Les transferts de données entre logiciels

Le transfert des données est possible de BASIAS vers MAPINFO © et inversement.

Les tables ACCESS 97 © étant compatibles avec MAPINFO ©, il est donc possible d'utiliser ce format pour exporter des données à condition de bien tenir compte des noms attribués aux données dans ces logiciels; ces noms doivent être identiques.

Par ailleurs, l'application informatique BASIAS v2.0 met à disposition de l'utilisateur des fichiers modèles, permettant l'importation de données sous le format EXCEL ©, directement compatibles avec sa structure interne (cf. 11.4.1 à 11.4.3).

11.5. SUPPRIMER LES ATTACHES A LA BASE NATIONALE



Cette fonction "Administration" est réservée aux unités gestionnaires de la base de données de référence nationale BASIAS, à savoir le Service Connaissance et Diffusion de l'information Géologique (CDG) et le Service Environnement et Procédés Industriels (EPI).

Cette option est directement liée à la réalisation d'une consolidation nationale (ORACLE) ©.

12. Sauvegarde des données lors des inventaires

La sauvegarde, c'est à dire la **mise en sécurité des données acquises** ou en cours d'acquisition lors d'un inventaires des anciens sites industriels et activité de service, est **une phase à part entière de l'opération et doit être systématiquement considérée comme majeure.**

Il est absolument nécessaire que les réflexes de sauvegarde soient appliqués aux données d'un inventaire, afin d'atteindre l'objectif fixé au BRGM de conserver ces informations et de les mettre gratuitement à disposition du public.





		<u>TRES IMPORTANT</u>
		<p>Rappel : le fonctionnement actuel de BASIAS implique que les Services Géologiques Régionaux (SGR) sont dépositaires de la partie de la base de référence nationale se rapportant à leur région. Ils doivent donc assurer la conservation de la copie de sauvegarde. Il est conseillé aussi de conserver la copie de chaque base départementale en plus de la base régionale consolidée.</p> <p>La base gérée par les Services Environnement et Procédés Industriels (EPI) et Connaissance et Diffusion de l'information Géologique (CDG), au BRGM d'Orléans, n'est que la consolidation nationale des parties de la base dont les SGR sont dépositaires.</p> <p>La conservation des copies de sauvegarde des bases départementales ou régionales est de la responsabilité des SGR.</p> <p>La conservation de la base de référence nationale BASIAS est de la responsabilité des services EPI et CDG</p>
SAUVEGARDE		

Tableau 7 : Responsabilités relatives à la conservation des copies de sauvegarde des bases de données départementales, régionales ou nationale BASIAS

12.1. SAUVEGARDE DES DONNEES SUR SUPPORT NUMERIQUE PENDANT LA REALISATION DE L'INVENTAIRE DEPARTEMENTAL

Les données sur support numérique doivent être sauvegardées régulièrement. En cas de destruction partielle ou complète de la base de données en place sur un ordinateur, on doit pouvoir la remplacer par une copie de la base antérieurement réalisée dans un passé très proche, afin de limiter la perte, au pire, à l'équivalent d'une semaine de saisie d'une personne, y compris pour les ajouts ou corrections.

Le **tableau 7** récapitule les recommandations qu'il est fondamental de respecter pour éviter des pertes de données trop coûteuses. Il faut veiller à prendre prioritairement en compte le facteur temps effectif pour réaliser la saisie ou correction de données, plutôt que la quantité des données saisies.

SAUVEGARDE DES BASES DE DONNEES				
Configuration de travail			Délai entre 2 sauvegardes	Type du support numérique à envisager pour les sauvegardes
1 poste de travail	1 base de données	1 personne	1 fois par semaine	Sur le disque dur d'un ordinateur différent du poste de travail, et en conservant systématiquement la sauvegarde précédente
				Sur 2 cd-rom, en conservant aussi toutes les sauvegardes, les unes après les autres, sur le même support
2 postes de travail	2 bases de données séparées	2 personnes	1 fois tous les 2 ou 3 jours	Sur le disque dur d'un ordinateur différent du poste de travail, et en conservant systématiquement la sauvegarde précédente
				Sur 2 cd-rom, en conservant aussi toutes les sauvegardes, les unes après les autres, sur le même support
5 postes de travail	1 base de données unique	5 personnes	1 fois par jour	Sur le disque dur d'un ordinateur différent du poste de travail, et en conservant systématiquement la sauvegarde précédente
				Sur 2 cd-rom, en conservant aussi toutes les sauvegardes, les unes après les autres, sur le même support

Tableau 8 : Recommandation sur la fréquence des sauvegardes des bases de données départementales ou régionales

12.2. SAUVEGARDE DES DONNEES SUR SUPPORT NUMERIQUE A LA FIN DE LA REALISATION DE L'INVENTAIRE DEPARTEMENTAL

La sauvegarde de la base de données des inventaires départementaux est à la charge des Services Géologiques Régionaux (SGR). Il est important que soient conservées toutes les versions de la dite base, surtout si, à la suite de mise(s) à jour ou modification(s) demandée(s) par le comité de pilotage de l'opération, celle-ci a été modifiée.

Pour limiter les risques en cas de dégradation d'un support il est conseillé (cf. tableau 8) de conserver les sauvegardes des bases de données des départements inventoriés, sur des disques différents. Ces sauvegardes sont donc à réaliser sur au moins deux disques de type cd-rom, y compris à chaque ajout ou modification de données.

SAUVEGARDE DES BASES DE DONNEES DEPARTEMENTALES				
Pour chaque base de données départementales	Lieu	Format des fichiers	Support	Nombre de sauvegardes
Inventaire terminé	SGR	ACCESS et PDF (*)	Cd-rom	Minimum 2
Inventaire mis à jour	SGR	ACCESS	Cd-rom	Minimum 2

(*) depuis juillet 2001, pour une consultation simple sans modification ou l'impression de fiche de site

Tableau 9 : Sauvegarde des bases de données départementales

12.3. SAUVEGARDE DES DONNEES SUR SUPPORTS NUMERIQUES DE L'INVENTAIRE REGIONAL, PARTIEL OU TOTAL

La sauvegarde de la base de données des inventaires régionaux est à la charge des SGR. Il est important que soient conservées toutes les versions de la dite base, surtout si, à la suite de mise(s) à jour, modification(s) demandée(s) par le comité de pilotage de l'opération, celle-ci a été modifiée.

Pour limiter les risques en cas de dégradation d'un support, il est conseillé (cf. tableau 9) de conserver les sauvegardes de la base de données régionale consolidée, sur des disques différents. Ces sauvegardes sont donc à réaliser sur au moins deux disques de type cd-rom, y compris à chaque ajout ou modification de données.

SAUVEGARDE DES BASES DE DONNEES REGIONALES				
Pour la base régionale	Lieu	Format des fichiers	Support	Nombre de sauvegardes
Base régionale (n départements terminés)	SGR	ACCESS	Cd-rom	Minimum 2
Base régionale (n départements) Inventaire mis à jour	SGR	ACCESS	Cd-rom	Minimum 2

Tableau 10 : Sauvegarde des bases de données régionales

12.4. SAUVEGARDE DES DONNEES SUR SUPPORT PAPIER PENDANT ET APRES LA REALISATION D'UN INVENTAIRE REGIONAL

Il est absolument nécessaire de conserver au SGR tous les documents papier issus des différentes sources consultées lors de la réalisation d'un inventaire, c'est à dire :

- Les fiches de sites instruites lors des dépouillements des diverses archives, puis complétées lors de la consultation des différents services ayant ouvert leurs archives,
- les copies des documents qui ont pu être réalisées au cours des consultations des différents services ayant des archives (plans, cartes, articles de journaux, listes de produits, ...),
- les croquis réalisés, par le consultant, lors du dépouillement des dossiers d'archives,
- les lettres et les fiches de validation ou de corrections réceptionnées au cours de la consultation des mairies et des Services déconcentrés de l'Etat,
- les notes prises lors de communications téléphoniques avec des personnes apportant des informations au cours ou après la réalisation de l'inventaire,
- la totalité des copies des documents utilisés ou issus des réunions du Comité de pilotage de l'opération d'inventaire,
- toutes les cartes IGN à 1/25 000 où sont localisés les sites inventoriés géoréférencés.

12.5. SAUVEGARDE DES DONNEES DE LA BASE DE REFERENCE NATIONALE BASIAS

La sauvegarde de la base de référence nationale BASIAS répond au plan de sauvegarde mis en place pour toutes les bases de données du BRGM ou hébergées par ce dernier.

Il est effectué au moins une sauvegarde par période de vingt quatre heures.

13. Utilisation et diffusion des données de BASIAS

Conformément aux souhaits du Ministère en charge de l'Environnement, tous les résultats de l'inventaire sont à vocation publique et conservés dans la base de référence nationale BASIAS dont la mise en œuvre est confiée au BRGM.. A ce stade, il ne faut parler que de pollution potentielle sur ces sites, car rares sont ceux où une pollution est déjà connue. Il faut donc souligner que l'inscription d'un site dans BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.

A l'issue de l'inventaire des sites industriels sur un département, la livraison de l'application informatique BASIAS permettant la saisie et l'interrogation des données contenues dans la base départementale ou régionale à cette date, est faite aux cofinanceurs pour une utilisation qui devra être conforme aux finalités conditionnant la déclaration auprès de la CNIL. Dans le cas où ces données devraient être utilisées pour un besoin autre, ne faisant pas partie des finalités déclarées, **l'utilisateur devra procéder à une déclaration spécifique auprès de la CNIL pour son besoin particulier. Aucune utilisation des données à des fins de démarchage commercial n'est autorisée.**

Afin d'informer tout public de l'existence de BASIAS et de permettre la consultation des résultats de l'inventaire, les points suivants sont réalisés :

- publication au Journal Officiel de l'arrêté ministériel créant la base,
- fourniture à la préfecture de département des fiches papier des sites, regroupés par commune, recensés dans le département, une fois l'inventaire réalisé,
- fourniture à chaque mairie des fiches de site la concernant, une fois l'inventaire réalisé,
- mise à disposition gratuite des données de BASIAS sur Internet.

Les résultats des inventaires terminés sont donc consultables en préfecture du département concerné, en mairie (pour celles qui sont concernées par au moins un site recensé sur leur territoire) , au service géologique régional du BRGM et gratuitement sur le site Internet de BASIAS à l'adresse " <http://basias.brgm.fr> ".

Le droit d'accès des personnes concernées par les sites géoréférencés (propriétaires et occupants en titre des sites concernés), prévu par l'article 34 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès de la préfecture du département concerné ou du service régional du BRGM. Le droit de rectification s'exerce auprès du service régional compétent du BRGM, sur justificatif de la qualité de la personne concernée et fourniture d'un plan de localisation à 1/25 000^{me} du site concerné.

ANNEXE 1

Explications des propositions faites dans les lexiques

LEXIQUE 1 → Dans les pages "**Création d'un nouveau site**" et "**Identification du site**", lexique relatif à "**Etat des connaissances**" :

- **Inventorié** : Site recensé dans BASIAS à la date de création de la fiche.
- **Pollué connu** : Site déjà inventorié dans l'inventaire national du Bureau d'Analyse des Risques et des Pollutions Industrielles (BARPI). Si tel est le cas un N° du BARPI (base BASOL) devra forcément être consigné dans le cadre "Autre(s) identification(s) du site".
- **Traité** : Ancien site pollué ayant fait l'objet d'un traitement de dépollution (il peut être, dans ce cas, encore soumis à une surveillance, notamment des eaux souterraines par exemple).

LEXIQUE 2 → Dans les pages "**Création d'un nouveau site**" et "**Localisation du site**", lexique relatif à "**Commune principale du site**" et à "**Commune(s)**" dans le cadre "**Autre(s) commune(s) concernée(s) par le site**" : Tapez les premières le nom de la commune s'affichera dans sa totalité.

LEXIQUE 3 → Dans les pages "**Création d'un nouveau site**" et "**Localisation du site**", et dans les rubriques : "**Commune principale du site**" et "**Autre(s) commune(s) concernée(s) par le site**", lexique relatif à "**Numéro(s) INSEE**" : Vérifiez que le code INSEE, inscrit automatiquement lors de la saisie du nom de la commune, commence bien par le N° du département concerné, (ne pas confondre le n° INSEE et le code postal).

LEXIQUE 4 → Dans les pages "**Création d'un nouveau site**" et "**Localisation du site**", lexique relatif à "**Zone**" :

- **Lambert I**
- **Lambert II** : Pour la saisie d'une abscisse X=2053 par exemple il faut taper uniquement 53, sinon la transformation en Lambert II étendue va donner un nombre erroné ; le chiffre 2 du début signifie que l'on se trouve dans la zone 2.
- **Lambert II étendue**
- **Lambert III**
- **Lambert IV**

LEXIQUE 5 → Dans la page "**Identification du site**", lexique relatif à "**Sous surveillance**" :

- ? (je ne sais pas)
- Non
- Oui

LEXIQUE 6 → Dans la page "**Identification du site**", lexique relatif à "**Visite rapide de terrain**" :

- Non
- Oui, site localisé
- Oui, site non retrouvé

LEXIQUE 7 → Dans la page "**Identification du site**", lexique relatif à "**Consultation des Services déconcentrés de l'Etat**" et "**Consultation de la Mairie**" :

- Non
- Oui

LEXIQUE 8 → Dans la page "**Localisation du site**", lexique relatif à "**Précision z**", estimation des altitudes :

- **EPD** : Estimation d'altitude à partir du plan topographique disponible,
- **NGF** : Point nivelé selon le nivellement général de la France (intervention d'un géomètre),
- **Point coté** : Point coté sur la carte IGN consultée.

LEXIQUE 9a → Dans la page "**Localisation du site**", dans le cadre "**Carte géologique du site**", lexique relatif à "**Nom**" : Tapez les premières lettres. Le nom indiqué est celui de la carte géologique à 1/50 000.

LEXIQUE 9b → Dans la page : "**Localisation du site**", dans le cadre "**Carte géologique du site**", rubrique : "**Numéro**" : Le numéro s'inscrit automatiquement lors de la saisie du nom de la carte géologique à 1/50 000.

LEXIQUE 10 → Dans la page "**Localisation du site**", dans le cadre "**Carte géologique du site**", lexique relatif à "**Huitième**" :

- de 1 à 8.

LEXIQUE 11 → Dans la page : "**Localisation du site**", dans les cadres "**Commune principale du site**" et "**Autre(s) commune(s) concernée(s) par le site**", champ "**Arrondissement**" :

- de 1 à 20,
- Non indiqué,
- Sans objet.

LEXIQUE 12 → Dans la page "**Propriété du site**", lexique relatif à "**Propriétaire(s) actuel(s)**"

- ? (je ne sais pas)
- Multiple
- Unique

LEXIQUE 13 → Dans la page "**Propriété du site**", dans le cadre "**Propriétaire(s) actuel(s) et ancien(s) du site**", lexique relatif à "**Type du propriétaire**" :

- Association,
- Entreprise privée ou son représentant,
- Organisme national parapublic ou son représentant (EDF, GDF, CDF, SNCF,...),
- Personne physique (non exploitant de l'usine),
- Service et administration locale, régionale ou nationale ou son représentant (mairie, pompier, service technique communal...).

LEXIQUE 14 → Dans la page "**Propriété du site**", dans le cadre "**Propriétaire(s) actuel(s) et ancien(s) du site**", lexique relatif à "**Exploitant ?**" :

- ? (je ne sais pas),
- Non,
- Oui.

LEXIQUE 15 → Dans la page "**Activité(s) sur le site**", dans le cadre "**Historiques de(s) activité(s) sur le site**", lexique relatif à "**Origine de la date**" :

- ? = Origine de la date non connue,

- AP = Arrêté préfectoral,
- DCD = Date connue d'après le dossier,
- IOP = Information orale,
- RD = Récépissé de déclaration.

LEXIQUE 16 → Dans la page "**Activité(s) sur le site**", lexique relatif à "**Etat d'occupation actuel du site**" :

- **Activité terminée** : Il n'y a plus d'activité industrielle sur le site qui est donc, soit en friche, soit déjà réaménagé (reverdi, commerce, habitation...).
- **En activité** : tout le site est occupé par une activité industrielle (ICPE) et ses annexes.
- **En activité et partiellement en friche** : Un ancien site industriel a pu être morcelé, une partie étant encore le lieu d'une activité industrielle (ICPE), l'autre partie pouvant être sans activité et non encore réaménagée, donc en friche.
- **En activité et partiellement réaménagé** : Un ancien site industriel a pu être morcelé, une partie étant encore le lieu d'une activité industrielle (ICPE), l'autre partie pouvant être l'objet d'un réaménagement autre qu'industriel.
- **Ne sait pas** : La validation communale n'ayant pas encore été réalisée (par visite, contact téléphonique ou courrier), l'état d'occupation actuel du site n'est pas connu au moment de la saisie de la fiche.
- **Partiellement réaménagé et partiellement en friche** : Un ancien site industriel a pu être morcelé, une partie a pu être l'objet d'un réaménagement autre qu'industriel, l'autre partie pouvant être encore en friche.

LEXIQUE 17 → Dans la page "**Activité(s) sur le site**", dans le cadre "**Historique de(s) activité(s) sur la site**", lexique relatif à "**Code NAF modifié**" : Indiquez le code des activités selon les codes proposés en annexe 2.

LEXIQUE 18 → Dans la page "**Activité(s) sur le site**", dans le cadre "**Historique de(s) activité(s) sur la site**", lexique relatif à "**Importance de l'activité**" :

- ? (je ne sais pas),
- Autorisation,
- Autre,
- Déclaration.

LEXIQUE 19 → Dans la page "**Activité(s) sur le site**", dans le cadre "**Historique de(s) activité(s) sur la site**", lexique relatif à "**Groupes selon SEI**" : Indiquez le groupe d'activité défini par le SEI. :

- 1^{er} groupe
- 2^{ème} groupe
- 3^{ème} groupe

LEXIQUE 20 → Dans la page "**Activité(s) sur le site**", dans le cadre "**Historique de(s) activité(s) sur la site**" et la page intercalaire "**Produit(s) utilisé(s) ou généré(s) par l'activité sur le site**", lexique relatif à "**Code produit**" : Voir détail en annexe 3.

LEXIQUE 21 → Dans la page "**Activité(s) sur le site**", dans le cadre "**Accidents connus sur le site**", lexique relatif à "**Milieu touché**" : Ce sont les milieux dans lesquels évoluent les êtres vivants. Un constat d'impact a pu y être observé.

- ? (je ne sais pas)

- Air
- Eau souterraine
- Eau superficielle
- Sol/Sous-sol

LEXIQUE 22 → Dans la page "**Activité(s) sur le site**", le cadre "**Accidents connus sur le site**", lexique relatif à "**Impact être**" :

- ? (je ne sais pas)
- Animaux
- Hommes
- Végétaux

LEXIQUE 23 → Dans la page "**Utilisation(s) actuelle(s) et projet(s)**", lexique relatif à "**Nombre d'utilisateur(s) actuel(s)**" :

- ? (je ne sais pas)
- Multiple
- Néant (si le site est totalement en friche)
- Unique

LEXIQUE 24a → Dans la page "**Utilisation(s) actuelle(s) et projet(s)**", dans le cadre "**Utilisateur(s) du site**", lexique relatif à "**Type de l'utilisateur**"

- ? (je ne sais pas)
- Association
- Entreprise privée ou son représentant
- Organisme national parapublic ou son représentant (EDF, GDF, CDF, SNCF,...)
- Personne physique (un particulier)
- Service et administration locale, régionale ou nationale ou son représentant (mairie, pompier, service technique communal...)

LEXIQUE 24b → Dans la page "**Utilisation(s) actuelle(s) et projet(s)**", dans le cadre "**Utilisateur(s) du site**", lexique relatif à "**Statut**" de l'utilisateur

- ? (je ne sais pas)
- Gérant
- Locataire
- Propriétaire

LEXIQUE 25a → Dans la page "**Utilisation(s) actuelle(s) et projet(s)**", lexique relatif à "**Site réaménagé ?**" :

- ? (je ne sais pas)
- Non
- Oui
- Partiellement

LEXIQUE 25b → Dans la page "**Utilisation(s) actuelle(s) et projet(s)**", lexique relatif à "**Site en friche ?**" :

- ? (je ne sais pas)
- Non
- Oui
- Partiellement

LEXIQUE 26a → Dans la page "Utilisation(s) actuelle(s) et projet(s), lexique relatif à "Réaménagement sensible ?" :

- ? (je ne sais pas)
- Non
- Oui

LEXIQUE 26b → Dans la page "Utilisation(s) actuelle(s) et projet(s), lexique relatif à "Projet sensible ?" :

- ? (je ne sais pas)
- Non
- Oui

LEXIQUE 27 → Dans la page "Environnement du site", lexique relatif à "Milieu d'implantation"

- **Commercial** : Zone à concentration d'activités commerciales et/ou artisanales,
- **Industriel** : Zone à concentration de sites industriels,
- **Péri-urbain** : Site isolé, à la limite de l'agglomération,
- **Péri-urbain commercial**,
- **Péri-urbain industriel**,
- **Péri-urbain résidentiel**,
- **Rural** : Site isolé dans la campagne, dans une ferme ou un hameau,
- **Rural commercial**,
- **Rural industriel**,
- **Rural résidentiel**,
- **-Urbain** : Site localisé dans l'enveloppe de l'agglomération,
- **-Urbain commercial**,
- **-Urbain industriel**,
- **-Urbain résidentiel**.

LEXIQUE 28 → Dans la page "Environnement du site", lexique relatif à "Formation superficielle" : il peut ne pas y en avoir, ou ils peuvent n'être pas assez épais, ou de nature trop peu différenciée de la roche mère sous jacente pour être pris en compte ; dans ce cas il vaut mieux ne rien noter (cf. recommandation dans le texte de la notice)

- **Argile (à silex ou autre)**
- **Arène (lithologie sablo-argileuse)**
- **Limon/Loess**
- **Néant**
- **Remblais**
- **Sables/ Gravier/ Galets**

LEXIQUE 29 → Dans la page "Environnement du site", lexique relatif à "Substratum" : cette rubrique doit être instruite par la nature lithologique de la couche géologique sur laquelle est construit le site. Les grandes familles lithologiques proposées servent uniquement à donner un aperçu sur le type de perméabilité pouvant exister sous le site. Ce sont les formations géologiques présentes sous l'éventuel terrain superficiel.

- **Argile/Marne/Molasse terrigène**,
- **Calcaire compact**,
- **Calcaire tendre/Craie**,

- Gypse,
- Roches cristallines ou volcaniques,
- Sable/Grès,
- Schistes.

LEXIQUE 30a → Dans la page "**Environnement du site**", lexique relatif à "**Captage AEP ?**" :

- ? (je ne sais pas),
- Non,
- Oui.

LEXIQUE 30b → Dans la page "**Environnement du site**", lexique relatif à "**Position**" de l'AEP par rapport au site

- ? : pour les cas où le sens d'écoulement de la nappe n'est pas connu ; dans ce cas, par mesure de précaution, le site doit être considéré comme pouvant engendrer un risque pour l'AEP.
- **En amont** : L'AEP est en amont de l'écoulement hydraulique de la nappe passant sous le site
- **En aval** : L'AEP est en aval de l'écoulement hydraulique de la nappe passant sous le site
- **Latéral** : L'AEP est sur l'un des côtés de l'axe général de l'écoulement de la nappe

LEXIQUE 30c → Dans la page "**Environnement du site**", lexique relatif à "**Périmètre de protection ?**" :

- ? (je ne sais pas),
- Non,
- Oui.

LEXIQUE 31a → Dans la page "**Environnement du site**", lexique relatif à "**Type de nappe**" :

- Captive
- Libre

LEXIQUE 31b → Dans la page "**Environnement du site**", lexique relatif à "**Type d'aquifère**"

- Fissuré
- Karstique
- Poreux

LEXIQUE 32 → Dans la page "**Environnement du site**", lexique relatif à "**Code du système aquifère**" : c'est celui de la base ORACLE, anciennement appelé "code Margat".

LEXIQUE 33 → Dans la page "**Environnement du site**", la page intercalaire "**Zone(s) de contraintes ou d'intérêts particuliers**", lexique relatif à "**Type de zones ou d'intérêts particuliers**"

- Arrêté de Biotope
- Autre(s) forage(s) AEP
- Cavité souterraine
- Cours d'eau (fleuve, rivière, ruisseau, canal, ...)
- D.A.T : Directive d'aménagement du territoire

- **Espace boisé classé** (L1301 du code de l'urbanisme)
- **Etang**
- **Forage** (autre qu'AEP). Préciser s'il est à vocation agricole, industriel ou d'usage inconnu
- **Forêt de protection**
- **Habitation**
- **Lac** (retenue d'eau naturelle ou artificielle sur le cours d'eau)
- **Littoral** (sans zone de baignade)
- **Monument historique** (dans périmètre de 500 m)
- **Monument historique** (hors périmètre de 500 m)
- **P.N.R** : Parc naturel régional
- **Pisciculture**
- **Port**
- **P.P.R.** : Plan de prévention des risques
- **Puits fermier** : Ancien puits servant encore aux usages de la ferme, puits particulier (hommes, animaux, jardin)
- **Réserve naturelle**
- **Réserve naturelle volontaire**
- **Secteur sauvegardé**
- **Site classé**
- **Source**
- **ZICO** (zone d'intérêt communautaire pour la conservation des oiseaux)
- **ZNIEFF1** (zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique)
- **ZNIEFF2** (zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique)
- **Zone de baignade**
- **Zone inondable**
- **Zone NATURA 2000**
- **ZPPAUP** (zone de protection, patrimoine, architecture, urbanisme et paysage)
- **ZPS** (zone de protection spéciale)
- **ZSC** (zone spéciale de conservation)

LEXIQUE 34 → Dans la page "**Classe de sélection**", lexique relatif à "**Accident(s) et/ou pollution(s) connu(s)**" :

- **Pas d'accident connu,**
- **Plus d'un accident,**
- **Un accident.**

LEXIQUE 35 → Dans la page "**Etude(s) et action(s)**", lexique relatif à "**Nature de la décision**" :

- **? (je ne sais pas),**
- **AP - Arrêté Préfectoral,**
- **Autre,** par exemple étude ou action réalisée à l'initiative de l'exploitant,
- **Décision de justice,**

LEXIQUE 36 → dans le module requête, dans la page "**Requête**" lexique relatif à "**Champ servant au tri**" :

- **Adresse**
- **Arrondissement**
- **Autre Commune**
- **Autre INSEE**

- Autre organisme
- Autres infos
- Captage AEP
- Carte
- Classe de sélection
- Code aquifère
- Code NAF
- Code POS
- Code produit
- Commune
- Date de début de période
- Date de fin de période
- Date de l'accident
- Date de référence
- Date début d'activité
- Date fin d'activité
- Distance
- Distance captage AEP
- Etat de connaissance
- Etat du site
- Etude connue
- Exploitant ?
- Formation superficielle
- Groupe SEI
- Identifiant autre organisme
- Importance de l'activité
- Indice
- Libellé code
- Libellé produit
- Localisation,
- Milieu d'implantation
- Nom du cadastre
- Nom du propriétaire
- Nom usuel
- Numéro carte
- Numéro INSEE
- Parcelle
- Périmètre de protection
- Position AEP
- Projet de réaménagement
- Quantité (m3)
- Quantité (t/s)
- Raison sociale
- Référence BSS
- Requalification connue
- Section cadastrale
- Sensibilité
- Site en friche
- Site réaménagé
- Sous surveillance

- **Substratum**
- **Surface bâtie**
- **Surface totale**
- **Type d'accident**
- **Type d'aquifère**
- **Type de nappe**
- **Type de propriétaire**
- **Type de réaménagement**
- **X**
- **X Lambert II étendu**
- **Y**
- **Y Lambert II étendu**
- **Zone Lambert**
- **Zones de contraintes**

LEXIQUE 37 → dans le module requête, dans la page "**Requête**" lexique relatif à "**Sens du tri**" :

- **Ascendant**
- **Descendant**

ANNEXE 2

Détail du lexique 17 relatif aux codes NAF des activités adapté à BASIAS

Corrélation entre les codes NAF (modifiés) et les groupes d'activité définis par le SEI (cf. annexe 8 du Guide ADEME - 2221 - février 1997)

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

1. SUR LE LEXIQUE "ACTIVITÉS" (CODE NAF MODIFIÉ) UTILISÉ DANS LA BASE DE DONNÉES BASIAS

→ De nombreux chapitres des codes NAF originels (F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q) traitant plutôt de commerce, de petits métiers ou d'activités de services collectifs ou individuels n'ont pas été repris (ou que très partiellement) dans le lexique n° 17 de BASIAS. Parmi ces chapitres, seules les activités pouvant être une installation classée pour la protection de l'Environnement soumise à déclaration ou à autorisation, ou pouvant éventuellement constituer un risque potentiel ou être à l'origine de pollutions, ont été retenues (ainsi que leur code NAF modifié associé) et regroupées dans un chapitre s'intitulant "activités de services collectifs ou personnels".

→ Les activités des codes NAF modifiés retenus dans ce lexique n° 17 ont été complétées par quelques précisions pour le rendre plus facilement exploitable, ainsi que par des activités qui, initialement, n'y figuraient pas. *Tous ces rajouts apparaissent en italique par rapport aux codes NAF originels.*

→ Lors de la saisie, il faut aussi considérer que lorsqu'il y a "fabrication" ou "utilisation" d'un produit, il y a forcément "stockage".

→ Lors des IHR les activités des groupes 1 et 2 du SEI sont généralement retenues, ainsi que certains sites d'activités du groupe 3 dès lors qu'ils ont une installation (dépôt, stockage, DLI) qui se rapporte aux groupes précédents. Il est important de noter les différentes installations et activités d'un site pour bien appréhender son évolution. Lorsque la localisation d'un site du groupe 3 aura été établie, ces données devront cependant être conservées.

→ A la demande de l'ANDRA, il est aussi recommandé de retenir les sites potentiellement radiologiques quel que soit le groupe SEI de l'activité générique.

2. SUR LES CORRÉLATIONS ENTRE LES CODES NAF ET LES GROUPES D'ACTIVITÉ DÉFINIS PAR LE SEI

→ Chaque site industriel est défini par au moins une activité pendant une période donnée, ou par des activités différentes qui se sont succédées au fil du temps.

Il est nécessaire de rappeler qu'un site industriel peut avoir plusieurs installations, comme par exemple, un atelier de peinture, un quai de déchargement, une cuve à fuel, un entrepôt de solvants, un stockage de déchets, etc., chacune participant à une activité générale du site. Il faut donc garder à l'esprit cette notion "d'installation" différente de la notion "d'activité" qui les englobe toutes et qui est associée à une adresse.

Chacune des activités du site, unique ou multiples au fil du temps sur un même lieu, est consignée dans BASIAS sous la forme d'un des codes d'activité (cf. lexique n° 17) dont la quasi totalité correspond à des activités, mais dont certains, parmi ceux rajoutés, correspondent à des installations participant à l'activité générale du site concerné.

Pour établir la corrélation entre une activité et le groupe (1^{er}, 2^{ème}, ou 3^{ème}) défini par le SEI, trois cas peuvent se présenter pour chaque activité pratiquée sur le site (point 1, 2 et 3).

- 1 - Soit la raison sociale exprime clairement l'activité dominante du site industriel considéré, comme par exemple, "la tannerie de l'ouest" ou "cokerie X", dans ces cas le code NAF à associer au site et le groupe d'activité correspondant sont évidents, respectivement DC19.1/groupe 1 et DF23.1/groupe 1 ;
- 2 - Soit la raison sociale est un terme elliptique qui donne peu de précision sur les diverses installations du site, parmi lesquelles certaines pourraient présenter un risque pour les personnes ou l'environnement, comme par exemple "Sté de tissage X", dans ces cas le site sera codé de la façon suivante, soit DB17.2/groupe 3 à défaut de précisions sur les diverses installations, soit DB17.3/groupe 1 si le dossier mentionne la présence d'un atelier de teinture des tissus sur ce même site industriel ;
- 3 - Soit la raison sociale est peu explicite, comme par exemple "Sté Tartempion et Fils", dans ces cas, qui s'apparentent au précédent, et à défaut d'autres précisions sur l'activité générale, le site sera codé en fonction de celles des installations, signalées sur ce même site, qui présentent le plus de risque. Si la société considérée ne fait, par exemple, que du commerce de véhicules, elle sera codée G50.1/groupe 3, mais si elle a aussi un atelier de carrosserie et peinture elle sera codée alors G50.2b/groupe 2, ou si elle a de surcroît une ou des pompes pour distribuer du carburant comme une station service, elle sera codée G50.5/groupe 1.

→ Quelques codes NAF présentés dans le lexique n° 17 de BASIAS correspondent à des installations, dont certaines notamment transformateur/code E40.1d et D.L.I./code Z3 sont quasiment présentes sur tous les sites industriels et même dans de nombreux immeubles non industriels. Considérer toutes ces installations en groupe 1 rendrait la méthode de sélection des sites trop peu sélective.

On pourrait donc envisager, *a priori*, de retenir les bases suivantes, lesquelles présentent cependant un biais et devront, de ce fait, être soumises à la réflexion et à l'approbation du comité de pilotage régional :

- Pour les transformateurs, c'est le groupe de l'activité dominante du site concerné qui sera pris en compte. Pour les rares cas où la fonction du site est uniquement la transformation du courant à haute tension (accumulation de plusieurs transformateurs), le groupe 1 pourrait être envisagé.
- Pour les DLI présents sur un site dont l'activité est floue ou non connue, le groupe 1 pourrait être attribué, par application du principe de précaution, pour tous les stockages $>$ ou $=$ à 10 m³ (volume de stockage généralement retenu comme seuil minimal pour prendre en compte le site dans l'inventaire, lors du cadrage de l'opération par les comités de pilotage).
- Le groupe 1 est aussi à retenir pour tous les distributeurs d'hydrocarbures, à cause des problèmes posés par la pérennité des égouttures, quelle que soit la capacité de stockage de la station service.
- Pour les DLI, quel que soient leurs volumes, présents sur un site dont l'activité générale est connue, cette activité sera codifiée selon le code NAF approprié et le groupe SEI correspondant, ainsi que le code et le groupe SEI 1 se rapportant au DLI. Il sera alors nécessaire de préciser, si possible, dans le chapitre "produit" le type de liquide inflammable concerné et le volume de stockage en une ou plusieurs cuves si tant est que ces informations sont consignées dans les dossiers d'archives consultés.
- Pour les pressings de quartier, s'ils sont retenus par le comité de pilotage de l'IHR, le code d'activité à utiliser, selon le code NAF modifié, sera : O93.0.

Il faut rappeler que ces principes doivent être confirmés ou précisés par le comité de pilotage régional.

3. CHOIX DES SITES POUVANT ÊTRE SOUMIS À LA GRILLE DE SÉLECTION

→ Dans les cas où plusieurs activités se sont succédées sur un même site, le site sera retenu pour être soumis au crible de sélection si une, au moins, des activités ou installations est du groupe 1 ou du groupe 2.

Si toutes les activités et installations du site sont du groupe 3, le site ne sera pas soumis au crible de sélection, sauf intérêt particulier du comité de pilotage pour ce site. Il est donc inutile, dans ce cas, de vouloir instruire les rubriques le concernant relatives aux critères environnementaux et à l'utilisation du site, dans la base BASIAS.

Menu principal du code NAF modifié

- A. **Agriculture, Chasse, Sylviculture**
- B. **Pêche, Aquaculture**
- C. **Industrie extractive (*mine, carrière, sablière, argillère, gypse, sels...*)**
- D. **Industrie Manufacturière**
 - DA. Industries Agricoles et Alimentaires
 - DB. Industries Textiles et Habillement (*et corde*)
 - DC. Industries du Cuir et de la Chaussure
 - DD. Travail du bois et fabrication d'articles en bois
 - DE. Travail du papier et carton/Édition, imprimerie
 - DF. Cokéfaction, Raffinage, Industries nucléaires, *et sources radioactives*
 - DG. Industrie Chimique
 - DH. Industrie du caoutchouc et des plastiques (*PVC, polystyrène...*)
 - DI. Fabrication *et préparation* d'autres produits minéraux non métalliques (*Pierre, verre, céramique, terre cuite, ciment, plâtre, chaux, soufre, enrobés, réfractaires...*)
 - DJ. Métallurgie et travail des métaux (*dont traitements de surface, traitement électrolytique ; mécanique générale*)
 - DK. Fabrication de machines et équipements (*constructions mécaniques de tous types y compris armes*) et munitions
 - DL. Fabrication d'équipements électriques (*y compris piles et accumulateurs*) ou électroniques
 - DM. Fabrication de matériel de transport
 - DN. Autres industries manufacturières (*dont récupération et régénération : chiffonniers, ferrailleurs*)
- E. **Production et distribution d'électricité (*y compris transformateur*), de gaz, d'eau, et de chaleur (*y compris compression, réfrigération, soufflerie*)**
- **Activités de services collectifs ou individuels (*forage, commerce, garage, station service, transports, laboratoire d'analyse, assainissement, déchets, DLI, stockages divers*)**
 - F. Métiers de la construction
 - G. Commerces, Réparations (autos, machines diverses, articles domestiques...)
 - I. Transports, Communications (air, terre, eau)
 - K. Immobilier, Locations, Services aux entreprises
 - N. Santé, Action sociale
 - O. Services collectifs, sociaux ou personnel
 - Z. Autres activités ou installations collectives ou privées

NAF	Libellé	Groupe SEI/Explications
A.	AGRICULTURE, CHASSE, SYLVICULTURE	
01.	AGRICULTURE, CHASSE, SERVICES ANNEXES	
01.1	Culture (<i>légumes, céréales, fruits, fleurs, pépinières</i>)	3
01.1g	Viticulture	3
01.2	Elevage	3
01.3	Culture et élevage associés	3
01.4	Services annexes à l'agriculture (<i>coopérative agricole, entrepôt de produits agricoles : stockage de phytosanitaires, pesticides, ...</i>)	1
01.5	Chasse	3
02.	SYLVICULTURE, EXPLOITATION FORESTIÈRE, SERVICES ANNEXES	3
B.	PÊCHE, AQUACULTURE	
05.0a	Pêche	3
05.0c	Pisciculture, aquaculture, <i>conchyliculture</i>	3
C.	INDUSTRIES EXTRACTIVES	
CA.	EXTRACTION DE PRODUITS ENERGETIQUES	
10.	EXTRACTION DE HOUILLE, DE LIGNITE ET DE TOURBE	
10.1	Extraction et agglomération de la houille	1
10.1a	<i>Extraction mais sans agglomération (Cf. 10.1b) de la houille</i>	3
10.1b	<i>Agglomération de la houille (utilisation de brai)</i>	1
10.2	Extraction et agglomération du lignite	3
10.3	Extraction et agglomération de la tourbe	3
11.	EXTRACTION D'HYDROCARBURES ; SERVICES ANNEXES	
11.1	Extraction d'hydrocarbures (<i>concession minière d'exploitation du pétrole et forage</i>)	1
11.2	Services annexes à l'extraction d'hydrocarbures (<i>bassin, boue...</i>)	1
		souhaité par l'ANDRA
12.	EXTRACTION DE MINERAIS D'URANIUM	1
		souhaité par l'ANDRA
CB.	EXTRACTION DE PRODUITS NON ENERGETIQUES	
13.	EXTRACTION DE MINERAIS METALLIQUES	
13.1	Extraction de minerais de fer	3
13.2	Extraction de minerais de métaux non ferreux	1
14.	AUTRES INDUSTRIES EXTRACTIVES	
14.1	Extraction de pierres (<i>voir aussi DI.26.7</i>)	3
14.1a	Extraction de pierres pour la construction	3
14.1c	Extraction de calcaire industriel et de craie	3
14.1d	<i>Extraction de gypse</i>	1
14.1e	Extraction d'ardoise	3
14.2	Extraction de sables et d'argiles	3
14.2a	Production de sables et de granulats	3
		souhaité par l'ANDRA
14.3	Extraction de minéraux pour l'industrie chimique (<i>ex : soufre, sulfate, baryum,...</i>) et d'engrais naturels (<i>phosphate, potasse</i>)	1

NAF	Libellé	Groupe SEI/Explications
14.4	Production de sel	3
14.5	Activités extractives n.c.a.	?/selon produit
14.6	<i>Extraction d'amiante</i>	1
D. INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES		
DA. INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES		
15. INDUSTRIES ALIMENTAIRES		
15.1	Industrie des viandes, de la charcuterie <i>et des os (dégraissage, dépôt, équarrissage)</i>	3
15.2	Industrie du poisson	3
15.3	Industrie des fruits et légumes (y compris jus de fruits et de légumes)	3
15.4	Industrie des corps gras (<i>huile végétale et animale, y compris fonderie de suif</i>), hors huile minérale (cf. DF.23.2)	3
15.5	Industrie laitière (y compris glaces et sorbets)	3
15.6	Travail des grains (<i>farine</i>) ; fabrication de produits amylacés	3
15.7	Fabrication d'aliments pour animaux	3
15.8	Autres industries alimentaires (pain, chocolat, bonbons, pâte, café, condiments, diététique, ...)	3
15.9	Industrie des boissons (<i>autres que jus de fruits et de légumes</i>)	3
15.9x	<i>Production de boissons alcooliques distillées et liqueurs</i>	3
15.9y	<i>Production de vin, cidre et bière</i>	3
15.9z	<i>Industrie des eaux et des boissons rafraîchissantes</i>	3
16.	INDUSTRIE DU TABAC	3
DB. INDUSTRIE TEXTILE ET HABILLEMENT		
17. INDUSTRIE TEXTILE		
17.1	Filature, peignage, pelotonnage	3
17.2	Tissage	3
17.3	Ennoblement textile (<i>teinture, impression,...</i>)	1
17.4	Fabrication d'articles textiles	3
17.5	Autres industries textile (<i>synthétique ou naturel</i> : tapis, moquette, corde, filet, coton, ouate, ...)	3
17.6	Fabrication d'étoffes à maille	3
18. INDUSTRIE DE L'HABILLEMENT ET DES FOURRURES		
18.1	Fabrication de vêtements en cuir	3
18.2	Fabrication de vêtements en textile	3
18.3	Industrie des fourrures	3
DC. INDUSTRIE DU CUIR ET DE LA CHAUSSURE		
19.1	Apprêt et tannage des cuirs (<i>tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues</i>)	1
19.2	Fabrication d'articles de voyage et de maroquinerie	3
19.3	Fabrication de chaussures	3

NAF	Libellé	Groupe SEI/Explications
DD.	TRAVAIL DU BOIS ET FABRICATION D'ARTICLES EN BOIS	
20.1	Sciage, rabotage, imprégnation du bois	
20.1a	Sciage et rabotage du bois	3
20.1b	Imprégnation du bois (<i>fongicides, vernis, insecticides</i>)	1
20.2	Fabrication de panneaux de bois (<i>aggloméré, contre-plaqué, ...</i>)	3
20.3	Fabrication de charpentes et de menuiseries	3
20.4	Fabrication d'emballages en bois	3
20.5	Fabrication d'objets divers en bois ou liège, et vannerie	3
DE.	INDUSTRIE DU PAPIER ET DU CARTON ; ÉDITION ET IMPRIMERIE	
21.	INDUSTRIE DU PAPIER ET DU CARTON	
21.1	Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton	1
21.2	Fabrication d'articles en papier ou en carton (papier peint, toilette, emballage, ...)	3
22.	ÉDITION, IMPRIMERIE, REPRODUCTION	
22.1	Édition (livres, revues, journaux, ...)	3
22.2	Imprimerie (y compris reliure, photogravure,...)	1
22.3	Reproduction d'enregistrements (<i>vidéo, son, informatique</i>) <i>sans fabrication des supports (bandes, disques : cf.24.6j)</i>	3
DF.	COKÉFACTION, RAFFINAGE, INDUSTRIES NUCLÉAIRES ET SOURCES RADIOACTIVES	
23.1	Cokéfaction (<i>cokerie, distillation de goudron, traitement des eaux ammoniacales</i>)	1
23.2	Raffinage, <i>distillation et rectification</i> du pétrole <i>et/ou</i> <i>stockage d'huile minérales</i>	1
23.3	Elaboration et transformation de matières nucléaires	3
		souhaité par l'ANDRA
23.4	<i>Utilisation de sources radioactives et stockage de substances radioactives (solides, liquides ou gazeuses)</i>	3
		souhaité par l'ANDRA
DG.	INDUSTRIE CHIMIQUE	1
24.1	Industrie chimique de base	1
24.1a	Fabrication de gaz industriels	1
24.1c	Fabrication de colorants, de pigments <i>et d'encres</i>	1
24.1e	Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base	1
24.1g	Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	1
24.1j	Fabrication de produits azotés et d'engrais	1
		souhaité par l'ANDRA
24.1i	Fabrication de matières plastiques de base	1
24.1n	Fabrication de caoutchouc synthétique	1
24.1o	<i>Fabrication, fusion, dépôts de goudron, bitume, asphalte, brai</i>	1
24.2	Fabrication <i>et/ou</i> <i>stockage</i> de produits agrochimiques (<i>phytosanitaires, fongicides, insecticides, ...</i>)	1

NAF	Libellé	Groupe SEI/Explications
24.3	Fabrication et/ou <i>stockage</i> de peintures, vernis ou solvants	1
24.4	Industrie pharmaceutique et laboratoire de recherche	1
		souhaité par l'ANDRA
24.5	Fabrication de savons, de parfums et de produits d'entretien	1
24.5a	Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	1
24.5c	Fabrication de parfums et de produits pour la toilette	1
24.6	Fabrication d'autres produits chimiques	1
24.6a	Fabrication de produits explosifs et inflammables (<i>allumettes, feux d'artifice, poudre,...</i>)	1
		souhaité par l'ANDRA
24.6c	Fabrication et/ou stockage de colles, gélatines, résines synthétiques, <i>gomme, mastic,</i>	1
24.6e	Fabrication d'huiles essentielles	1
24.6g	Fabrication de produits chimiques pour la photographie	1
24.6j	Fabrication, dépôt et retraitement de supports de données (<i>bandes, disques, film.</i>)	1
24.6l	Fabrication de produits chimiques à usage industriel	1
24.7	Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques	1
DH.	INDUSTRIE DU CAOUTCHOUC ET DES PLASTIQUES	1
25.1	Industrie du caoutchouc (dont fabrication et/ou dépôt de pneus neufs et rechapage, ...)	1
25.2	Fabrication, transformation et/ou dépôt des matières plastiques (<i>PVC, polystyrène,...</i>)	1
DI.	FABRICATION D'AUTRES PRODUITS MINÉRAUX NON MÉTALLIQUES	
26.1	Fabrication de verre et d'articles en verre et atelier d'argenterie (miroir, cristal, fibre de verre, laine de roche)	1
26.2	Fabrication de produits céramiques (<i>domestique, sanitaire, isolant, réfractaire, faïence, porcelaine</i>)	1
		souhaité par l'ANDRA
26.3	Fabrication de carreaux en céramique	1
26.4	Fabrication de tuiles et briques et de produits divers en terre cuite (<i>tuilerie, poterie, briqueterie</i>)	3
26.5	Fabrication de ciment, chaux et plâtre (<i>centrale à béton, ...</i>)	3
26.6	Fabrication d'ouvrages en ciment, béton ou en plâtre ; de mortier	3
26.7	Travail de la pierre (<i>taille, concassage, criblage, polissage</i>)	3
26.8	Fabrication et préparation de produits minéraux divers	3
		souhaité par l'ANDRA
26.8a	Fabrication de produits abrasifs	3
		souhaité par l'ANDRA
26.8d	Centrale d'enrobage (<i>graviers enrobés de goudron, pour les routes par exemple</i>)	1
26.8e	Fabrication et trituration du soufre ; fabrication de mèches soufrées	1
26.8f	Fabrication, utilisation et stockage d'amiante et de produits amiantés (<i>Fibrociment.</i>)	1

NAF	Libellé	Groupe SEI/Explications
DJ.	MÉTALLURGIE ET TRAVAIL DES MÉTAUX	
27.	MÉTALLURGIE	
27.1	Sidérurgie	1
27.2	Fabrication de tubes	1
27.3	Première transformation de l'acier (profilage, laminage, tréfilage, étirage)	1
27.4	Production de métaux non ferreux (<i>broyage et traitement des minerais</i>)	1
		souhaité par l'ANDRA
27.4a	Production de métaux précieux	1
27.4c	Production d'aluminium	1
27.4d	Première transformation de l'aluminium	1
27.4f	Production de plomb, de zinc ou d'étain	1
27.4g	Première transformation du plomb, du zinc ou de l'étain	1
		souhaité par l'ANDRA
27.4j	Production de cuivre	1
27.4k	Première transformation du cuivre	1
27.4m	Métallurgie des autres métaux non ferreux	1
27.5	Fonderie	1
27.5a	Fonderie de fonte	1
27.5c	Fonderie d'acier	1
27.5e	Fonderie de métaux légers	1
		souhaité par l'ANDRA
27.5g	Fonderie d'autres métaux non ferreux	1
		souhaité par l'ANDRA
28.	TRAVAIL DES MÉTAUX (<i>CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES</i>)	
28.1	Fabrication d'éléments en métal pour la construction (<i>portes, poutres, grillage, treillage...</i>)	2
28.2	Fabrication de réservoirs métalliques (<i>pour gaz ou liquide</i>) et de chaudières pour le chauffage central	2
28.3	Chaudronnerie, <i>tonnellerie</i>	2
28.4	Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, <i>matriçage, découpage</i> ; métallurgie des poudres	2
28.5	Traitement des métaux ; mécanique générale	
28.5a	Traitement et revêtement des métaux (<i>traitements de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures</i>)	1
		souhaité par l'ANDRA
28.5c	Décolletage	1
28.5d	Mécanique générale	2
28.6	Fabrication de coutellerie, d'outillage et de quincaillerie (<i>serrures, ferrures, clous, ...</i>)	2
28.7	Fabrication d'autres ouvrages en métaux (<i>emballages métalliques, boulons, articles ménagers, chaînes, ressorts, ...</i>)	2

NAF	Libellé	Groupe SEI/Explications
DK.	FABRICATION DE MACHINES ET ÉQUIPEMENTS (CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES)	
29.1	Fabrication d'équipements mécaniques (<i>pompe, moteur, turbine, compresseur, robinets, organe mécanique de transmission</i>)	2
29.2	Fabrication de machines d'usage général (<i>fours, brûleurs, ascenseurs, levage, bascules, frigos, ventilateurs... </i>)	2
29.3	Fabrication de machines agricoles (<i>tracteurs... </i>) et réparation	2
29.4	Fabrication de machines-outils (<i>à métaux, à bois, portatives à moteur incorporé, de soudage</i>)	2
29.5	Fabrication d'autres machines d'usage spécifique (<i>à préciser</i>)	2
29.6	Fabrication d'armes et de munitions	1
29.7	Fabrication d'appareils domestiques (<i>électriques ou non</i>)	2
DL.	FABRICATION ET RÉPARATION D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES (Y COMPRIS PILES ET ACCUMULATEURS) OU ÉLECTRONIQUES	
30.	FABRICATION ET RÉPARATION DE MACHINES DE BUREAU ET DE MATÉRIEL INFORMATIQUE	1
31.	FABRICATION DE MACHINES ET APPAREILS ÉLECTRIQUES	
31.1	Fabrication et réparation de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	1
31.2	Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique	2
31.3	Fabrication de fils et câbles isolés	2
31.4	Fabrication, réparation et recharge d'accumulateurs et de piles électriques	1
31.5	Fabrication de lampes et d'appareils d'éclairage	2
31.6	Fabrication d'autres matériels électriques et électromagnétiques (<i>pour moteurs et véhicules ou non</i>)	2
32.	FABRICATION D'ÉQUIPEMENTS DE RADIO, TÉLÉVISION ET COMMUNICATION (ÉLECTRONIQUE...)	
32.1	Fabrication de composants électroniques (<i>actifs ou passifs et condensateurs</i>)	1
32.2	Fabrication d'appareils d'émission et de transmission (<i>téléphone, radar,</i>)	2
32.3	Fabrication d'appareils de réception, enregistrement ou reproduction du son et de l'image (<i>T.V., hi-fi, caméra, ...</i>)	2
33.	FABRICATION D'INSTRUMENTS MÉDICAUX, DE PRÉCISION, D'OPTIQUE ET D'HORLOGERIE	
33.1	Fabrication de matériel médico-chirurgical (y compris radiologique, ...) et d'orthopédie	2
		souhaité par l'ANDRA
33.2	Fabrication d'instruments de mesure et de contrôle	2
33.3	Fabrication d'équipements de contrôle des processus industriels	2
33.4	Fabrication de matériels optique et photographique	2
33.5	Horlogerie	2
		souhaité par l'ANDRA

NAF	Libellé	Groupe SEI/Explications
DM.	FABRICATION DE MATÉRIEL DE TRANSPORT	
34.	INDUSTRIE AUTOMOBILE	
34.1	Construction de véhicules automobiles	2
34.2	Fabrication de carrosseries et remorques	2
34.3	Fabrication d'équipements automobiles	2
35.	FABRICATION D'AUTRES MATÉRIELS DE TRANSPORT	
35.1	Construction navale	2
35.2	Construction de matériel ferroviaire roulant	2
35.3	Construction aéronautique et spatiale	2
35.4	Fabrication de motocycles et de bicyclettes <i>et véhicules pour invalides</i>	2
35.5	Fabrication de matériels de transport n.c.a.	2
DN.	AUTRES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES	
36.	FABRICATION DE MEUBLES ; INDUSTRIES DIVERSES	
36.1	Fabrication de meubles <i>et matelas</i>	3
36.2	Bijouterie <i>et monnaies métalliques</i>	3
		souhaité par l'ANDRA
36.3	Fabrication d'instruments de musique	3
36.4	Fabrication d'articles de sport	3
36.5	Fabrication de jeux et jouets	3
36.6	Autres industries diverses (crin, brosse, duvet, <i>horlogerie, objets et bijoux fantaisie, ..</i>)	3
		souhaité par l'ANDRA
37.	RÉCUPÉRATION ET RÉGÉNÉRATION	
37.1	Récupération de matières métalliques recyclables (<i>ferrailleur, casse auto... </i>)	1
37.2	Récupération de matières non métalliques recyclables (<i>chiffon, papier, déchets "vert" pour fabrication de terreau ; à ne pas confondre avec décharge de "déchets verts" qui n'est pas contrôlée : OO90.0e, ou avec peaux vertes ou bleues : DC19.1... </i>)	3
37.3	Régénération et/ou stockage d'huiles usagées	1
E.	PRODUCTION, DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, (Y COMPRIS TRANSFORMATEUR), DE GAZ (Y COMPRIS SOUFFLERIE, COMPRESSION ET REFRIGÉRATION), D'EAU ET DE CHALEUR	
40.	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ (Y COMPRIS TRANSFORMATEUR), DE GAZ ET DE CHALEUR	
40.1	Production et distribution d'électricité	
40.1a	Centrale électrique thermique	1
		souhaité par l'ANDRA
40.1b	Centrale électrique hydraulique	3
40.1c	Centrale nucléaire	3
40.1d	Transformateur (PCB, pyralène, ...)	1
		souhaité par l'ANDRA

NAF	Libellé	Groupe SEI/Explications
40.2	Production et distribution de combustibles gazeux (<i>usine à gaz, générateur d'acétylène</i>) ; pour autres gaz industriels cf. DG24.1a	1
40.2a*	Production et distribution de combustibles gazeux (<i>usine à gaz</i>)	1*
40.2b*	Production et distribution de combustibles gazeux (<i>générateur d'acétylène</i>)	3*
40.3	Production et distribution de chaleur	3
40.4	Compression, réfrigération	3
41.	CAPTAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION D'EAU	
41.0	Captage, traitement et distribution d'eau potable	3
F.	CONSTRUCTION (<i>Métiers de la</i>)	
F45.1	Préparation des sites (<i>démolition, terrassement</i>)	3
F45.1d	Forages et sondages (<i>pour forages pétroliers cf. CA 11.1, CA 11.2</i>)	3
F45.2	Construction d'ouvrage, de bâtiment ou de génie civil, (couverture, tunnel, canalisation, ligne électrique, étanchéité, route, voie ferrée, canal, levage, montage)	3
F45.3	Travaux d'installation (<i>électrique, isolation, eau, gaz, plomberie</i>)	3
F45.4	Travaux de finition (<i>plâtrier, menuisier bois, PVC, métaux, serrurier, revêtement sols et murs, peintre, vitrier</i>)	3
G.	COMMERCES, REPARATION AUTOMOBILE (<i>OU AUTRES</i>) ET D'ARTICLES DOMESTIQUES	
G50.1	Commerce de véhicules automobiles	3
G50.2	Entretien et réparation de véhicules automobiles (<i>ou autres</i>)	
G50.2a	Garages, ateliers, mécanique et soudure	2
G50.2b	Carrosserie, peinture	2
G50.3	Commerce d'équipement automobile	3
G50.4	Commerce et réparation de motocycle	2
G50.5	Commerce de gros, de détail, <i>desserte de carburants, (station service de toute capacité de stockage)</i>	1
G52.4	Droguerie (<i>sauf s'il y a production, fabrication de drogues → lier groupe comme par exemple DG24.1</i>)	3
I.	TRANSPORT ET COMMUNICATION (<i>PAR AIR, EAU ET TERRE</i>)	
I60	Transports terrestres	
I60.1	Transport et installations ferroviaires (<i>gare de triage et entretien des locomotives</i>)	2
I60.2	Transports urbains et routiers (<i>gare de bus, tramway, métro et atelier de réparation</i>)	2
I60.2c	Téléphériques, remontées mécaniques	3
I60.3	Transports par conduites (<i>pipeline, gazoduc, chimioduc, ...</i>)	1
I61	Transports par eau	
I61.1	Transports maritimes et côtiers (<i>port maritime</i>)	2
I61.2	Transports fluviaux (<i>port fluvial</i>)	2
I62	Transports aériens (<i>aérodromes</i>)	1
I63	Services auxiliaires des transports	
I63.1	Entreposage frigorifique ou non et manutention	3
I63.2	Gestion d'infrastructures de transport	3

NAF	Libellé	Groupe SEI/Explications
K.	IMMOBILIER, LOCATIONS ET SERVICES AUX ENTREPRISES	
K74.7	<i>Activités et entreprises de nettoyage et/ou de vidange</i>	1
N.	SANTÉ ET ACTION SOCIALE	
N85.1	Activité pour la santé humaine	3
N85.1a	Hôpitaux et cliniques	3
N85.1k	Laboratoire d'analyses médicales	3
N85.2	Clinique vétérinaire	3
O.	SERVICES COLLECTIFS, SOCIAUX ET PERSONNELS	
O90	Assainissement, voirie et gestion des déchets	
O90.0a	Epuration des eaux usées (<i>station d'épuration</i>)	1
O90.0b	Enlèvement et traitement des ordures ménagères (<i>décharge d'O.M.; déchetterie</i>)	1
O90.0c	<i>Décharge de pneus usagés</i>	1
O90.0d	<i>Dépôt d'immondices, dépotoir à vidanges (ancienne appellation des déchets ménagers avant 1945)</i>	1
O90.0e	<i>Décharge de déchets verts</i>	3
O90.0f	<i>Décharge de déchets industriels banals (D.I.B.)</i>	1
O90.0g	<i>Décharge de déchets industriels spéciaux (D.I.S.)</i>	1
O90.0h	<i>Décharge de déchets hospitaliers ou de laboratoires pharmaceutiques</i>	1
O90.0i	<i>Usine d'incinération et atelier de combustion de déchets (indépendants ou associés aux cimenteries)</i>	1
O90.0j	Dépôt de gravats	3
O93	Services personnels	
O93.0	Blanchisserie, Teinturerie (gros, ou détail <i>lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR</i>) ; blanchiment et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons,	1
Z.	AUTRES ACTIVITÉS COLLECTIVES OU PRIVÉES	
Z1.	<i>Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)</i>	1
Z2.	<i>Stockage de charbon</i>	3
Z3.	<i>Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)</i>	1
Z4.	<i>Terrils et/ou crassier de mines</i>	1
	souhaité par l'ANDRA	
Z5.	<i>Stockage de résidus miniers après traitement des minerais métalliques non ferreux</i>	1
	souhaité par l'ANDRA	
Z6.	<i>Boues de dragage (éventuellement chargées en métaux et/ou en produits polluants organiques)</i>	1
Z7	<i>Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. DG24.1a ou E40.2)</i>	3

ANNEXE 3

Détail du lexique des codes des produits

LEXIQUE N°13

REMARQUES SUR LE LEXIQUE "PRODUITS" UTILISÉ DANS LA BASE DE DONNÉES BASIAS (version du 10/12/1998)

Ce lexique présente seulement les grandes familles des produits et substances qui peuvent être utilisés ou générés sur un site industriel. Ceci a été volontairement conçu de cette façon afin d'être d'un emploi facile lors de la saisie des informations qui, à ce stade de l'inventaire, ne sont pas forcément très détaillées.

Ce lexique "produit" a été établi sur la base des propositions de la DRIRE/BOU, complétées par les éléments recommandés à l'analyse par le décret n° 89-3 du 03/01/1989 modifié, relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, et à la liste des Déchets Industriels Spéciaux présentés par le décret n° 95-1057 du 18/09/1995, relatif à la taxe sur le traitement et le stockage des déchets.

<u>Code Produit</u>	<u>Libellé</u>
A	MÉTAUX FERREUX
B	MÉTAUX NON FERREUX
B00	Aluminium
B01	Antimoine
B02	Arsenic
B03	Baryum
B04	Béryllium
B05	Bore, Borax
B06	Cadmium
B07	Chrome
B08	Cuivre
B09	Etain
B10	Manganèse
B11	Mercure
B12	Molybdène
B13	Nickel
B14	Plomb, Litharge
B15	Sélénium
B16	Thallium
B17	Titane
B18	Vanadium
B19	Zinc
B20	Cobalt
C	MATÉRIAUX ET COMPOSÉS DIVERS
C01	Amiante
C02	Boues résiduelles
C03	Cendres et résidus d'incinération
C04	Charbon
C05	Coke
C06	Colle, Mastic, Vernis, Résine, Huile siccatrice (h. de lin)
C07	Déchets hospitaliers ou de laboratoire
C08	Déchets Industriels Banals (DIB)
C09	Déchets Industriels Spéciaux (DIS)
C10	Déchets organiques (animaux ou végétaux)
C11	Eaux ammoniacales
C12	Effluents
C13	Engrais
C14	Explosifs
C15	Graisses, Cires, Lubrifiants pâteux
C16	Lixiviats
C17	Machefer, Scories et Laitiers
C18	Matériaux radioactifs et Sources
C19	Minerais bruts
C20	Ordures ménagères (OM)
C21	Pigments, Peintures, Encres et Colorants
C22	Poussières et Limailles

C23	Produits Pharmaceutiques
C24	Sables de Fonderies
C25	Bains de décapage
C26	Savons, Détergents et Emulsions (Tensio-actifs)
D	PRODUITS CHIMIQUES (naturels ou synthétiques)
D01	Acides (minéraux ou organiques)
D02	Asphalte, Bitume, Goudrons, Brai
D03	Bases
D04	Caoutchouc, Elastomères, Plastiques, Polymères, Celluloïd
D05	Chlore, Chlorures, Hypochlorite (hypochlorite de sodium = eau de javel)
D06	Composés de l'Azote (nitrate : NO_3^- , nitrite : NO_2^- ammonium : NH_4^+)
D07	Cyanures et Cyanates
D08	Fluorures et Fluor
D09	Fongicides et Pesticides
D10	Huiles Minérales et/ou Hydrauliques et/ou de Moteurs et/ou de Trempe
D11	Hydrocarbures de type Carburant : fuel, essence, acétylène
D12	Hydrocarbures Aromatiques Monocycliques (CAV) dont Benzène, Toluène, Ethylbenzène et Xylène, ainsi que white-spirit
D13	Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP)
D14	Pétrole Brut
D15	Phénols et ses composés
D16	Phosphates et Phosphore
D17	Polychlorobi et tri phényles (PCB, PCT, Dioxines, Furanés)
D18	Potasse et sels de Potassium
D19	Produits organo-halogénés (F, Br, Cl, I)
D20	Sels de Sodium
D21	Sels de Magnésium
D22	Solvants : éthers, organo-chlorés, térébenthine
D23	Sulfates et Sulfures
D24	Alcools
D25	Gaz
D26	Bromure et Brome
D27	Iodure et Iode.

ANNEXE 4

Liste d'activités pouvant intéresser l'ANDRA, à retenir dans le cadre de l'inventaire des anciens sites industriels

NB : les sites concernés par cette liste doivent être inventoriés et conservés dans BASIAS quel que soit le groupe d'activité SEI dans lequel ils sont affichés !

**LISTE DES ACTIVITES INDUSTRIELLES UTILISEES DANS BASIAS
(Code NAF) INTERESSANT DIRECTEMENT L'OBSERVATOIRE de l'ANDRA**

		CODE NAF
INDUSTRIE EXTRACTIVE	- Bassin et boue des forages d'hydrocarbure - Mine d'uranium - Extraction de kaolin	CA11-2 CA 12 CB 14.2C
INDUSTRIE MANUFACTURIERE	- Elaboration et transformation de matières nucléaires - Utilisation de sources radioactives et stockage de substances radioactives (solides, liquides, gazeuses)	DF 23.3 DF 23.4
INDUSTRIE CHIMIQUE	- Fabrication d'engrais - Fabrication de produits céramiques (dont réfractaires) - Préparation de produits minéraux divers	DG 24.1J DI 26.2 DI 26.8
METALLURGIE	- Métaux non ferreux : broyage et traitement des minerais - Fonderie de métaux légers et métaux non ferreux - Métallurgie des métaux non ferreux autres que Cu, Pb, Al, W	DJ 27.4 DJ 27.5e et g DJ 27.4g
TRAVAIL DES METAUX	- Application de vernis et peinture	DJ 28.5a
FABRICATION D'INSTRUMENTS DE PRECISION	- Horlogerie	DL 33.5
PRODUCTION D'ELECTRICITE ET DE CHALEUR	- Centrale électrique thermique	E 40.1a
ACTIVITES DIVERSES	- Terrils et/ou crassiers de mines - Stockage des résidus miniers après traitement des minerais non ferreux - Bijouteries, orfèvrerie (au code APE = 5406 = article de bureau et articles de Paris)	Z 4 Z 5 DN 36.2(C), DN 36.6 (A et E)

Ainsi que :

- des laboratoires de recherche, de pharmacie, de radiologie,
- des activités relatives à Pierre à briquet, Boues de forages, Traceurs, Engrais/phosphates
- des noms de sociétés : BIC, FLAMINAIRE
- des mots clés : matières nucléaires, substances radioactives, radioéléments, Uranium, Thorium, Radium, Terre rare, Monazite, Zircon, Ilménite, Uranothorianite

ANNEXE 5

Notations recommandées pour les réaménagements ou réutilisations des anciens sites industriels et activités de service

Type de réaménagement ou de réutilisation de l'ancien site industriel	Exemples	Notes	Commentaires
Activités agricoles n'utilisant pas le sol de l'ancien site industriel	Elevage en batterie, culture sur substrat autre que le sol de l'ancien site industriel.	2	
Activités agricoles utilisant le sol de l'ancien site industriel	Elevage de plein air, culture en pleine terre (potagères, maraîchères, fruitière, ... ; voir aussi "jardin")	4	Car si le sol de l'ancien site industriel est pollué, les cultures et/ou les élevages peuvent concentrer les pollutions dans la chaîne alimentaire et par conséquent engendrer un risque pour la santé humaine
Ateliers	Confection, artisan, scierie (Voir aussi "usines, PME, PMI, ...")	2	
Bureaux	De l'administration publique ou de sociétés privées	2	
Casernes		4	Les casernes doivent être considérées comme de l'habitat
Cimetières		2	
Commerces et/ou marchés	Marché ou brocante directement installés sur le terrain de l'ancien site industriel (sans protection au niveau du sol)	4	
	Marché couvert, tous commerces quel que soit le type, y compris tabac, journaux, auto-école, ...	2	
Dépôts de déchets ou de matériaux, qu'il soient dits "inertes" ou pas	Site remblayé, dépôts communaux (terre végétale, gravas, ...)	2	Si le dépôt sur l'ancien site industriel relève de la réglementation des ICPE, le site doit être considéré comme étant encore en activité
Dépôt et/ou stockage	Stockage en milieu fermé (entrepôt) ou en plein air	2	Si les produits entreposés sur l'ancien site industriel relèvent de la réglementation des ICPE, le site doit être considéré comme étant encore en activité
Enseignement	Ecoles, collèges, lycées, facultés...	4	
Espace de loisirs et/ou de restauration	Centre sportif, aire de jeux, intérieur ou extérieur, plan d'eau (baignade, pêche...), centre culturel, musée, salle municipale, dancing, café, restaurant...	4	Noté 4 car regroupement potentiellement important de personnes et/ou possibilité de présence d'enfants
Espace vert public ou privé	Boisé, engazonné, ... (suppose qu'un aménagement y ait été fait et un entretien)	4 ou 2	Si site non ouvert au public : note 2, site ouvert au public : note 4
Etablissement de soins	Hôpitaux, cliniques, maisons de retraite, centres de rééducation, balnéothérapie, ...	4 ou 2	Noté 4 dès lors qu'il y a hébergement des personnes, sinon 2 pour cabinets médicaux, dentaires, laboratoires d'analyses, pharmacie, imagerie médicale

Type de réaménagement ou de réutilisation de l'ancien site industriel	Exemples	Notes	Commentaires
Friche, Terrain vague	Friche herbeuse (suppose un site laissé à l'abandon sans projet connu)	1	
Habitat (même temporaire)	Individuel, collectif, avec ou sans jardin, casernes (militaires, gendarmes, pompiers, ...), hôtels, foyers, terrain de camping, terrain des gens du voyage	4	
	Bâtiment agricole, entrepôts	2	
Jardin	Potager, public ou privé	4	
Lieux de culte		2	
Structures de transports, parkings, ateliers et services techniques urbains	Ferroviaires, routières (bermes, talus, trottoirs...), parkings souterrains ou pas, aériennes, navales	2 ou NC	Lorsqu'un ancien site industriel inventorié est réaménagé et/ou réutilisé par une activité de cette rubrique, par exemple, atelier d'entretien, déserte de carburants, ..., le réaménagement est noté 2 si le comité de pilotage veut noter les sites considérés encore "en activité". Si le site est considéré "en activité", il n'est pas concerné par la notation du réaménagement (NC).
Usine, entreprise, PME, PMI,	Confection, artisan, scierie, ...	2 ou NC	Lorsqu'un ancien site industriel inventorié est réaménagé et/ou réutilisé par une activité de type industriel, le réaménagement est noté 2 quel que soit le groupe SEI des nouvelles activités si le comité de pilotage veut noter les sites considérés encore "en activité". Si le site est considéré "en activité", il n'est pas concerné par la notation du réaménagement (NC).
NB : Chantier		?	Terme à proscrire car un chantier est un projet en cours de réalisation, lequel doit impérativement être identifié . La note dépendra de la nature du projet
NB : Site réhabilité		?	Terme à proscrire car dans ce cas le type de réhabilitation doit être impérativement identifié . La note dépendra du type de réhabilitation.

NOTES PERSONNELLES